

Section Patrimoine

C.I.S.
N° 21

Les Réjouissances Les Rassemblements



Rassemblement à Bellifontaine, le 27 octobre 1894

dans la communauté de communes
de la région d'Hallencourt

Chés contrevints. (Francis Darras)

El fête d'Ary, a n'ô jamaois été in-ne tchote affoaire. ch'est à l'Trinité, donc un jour pou ch'père, un jour pou ch'fiu, un eute pou ch'saint esprit et pis dimanche d'après chu r'bond pour fermer l'banc.

Em n'histoère al comminche vers les quat heures du matin à l'sortie d'ech bal. O z'étoèmes quéques uns, point bien décidés à aller s'coucher et pis à pinser s'quo pourrouèmes bien foaire à in-ne heure pareille.

Sans doute, un ami qui n'avoait rien d'boin dins s'pieu i nous dit : « Et si o décrochoait chés contrevints à ch'René ! ». Point d'hésitation, cha-tchin prind l'sienne : six ou bien huit et pis lo, o pourroit zé mette ailleurs. Nous v'lo parti ez é mucher « Qué boène é farce !!! Y vo bien tracher après !!! »

Tout l'équipe s'in vo s'coucher in s'disant : « d'main i vo i avoèr du rififi din ch'village ! et pi rindez-vous d'main au matin à l'sortie d'él messe »

Ch'qui fut dit, fut foait ! Mais à l'sortie d'messe, point d'réaction, soé o n'vouloait point n'in parler, soé y n's'étoait aperchu d'é rien.

Quand ch'René y r'parte à s'moèson avec es femme, o zé suit d'loin et pis in passant, o prind deux contrevints et pis o zé r'porte in disant : « O vous zé rapporte, o z'ô pinsé qu'ch'étoait à vous ». « Bin, in effet, o vo zé raccruer et pis pou l'peine, j'vas vous poéyer l'apéritif ». Pour o, y'avoait du monde. O distchute et avint d'erpartir o raccruer chés contrevints. À ch'moment lo, René y nous dit : « Et pi z'eutes, o ne z'avez point vu ? », « Bin non, mais o z'allons r'bayer si o né z'ertrouve point dins un coin ».

Bien sûr, o z'avons r'trouvé et pis oz z'avons rapporté et pis o z'avons bu ch'reste d'el bouteille. Mais, croéyez mé bien, René y l'avoait bien comprind no ju et il étoait bien contint d'nous vir r'partir in canchelant un molé et nos têtes bien imbarbouillées. (6 février 2004)

No fête (Francis Darras)

El fête d'Ary, ch'étoait un éven'mint sans pareil din l'région. Imaginez-vous qu'a duroait quasi in-ne é'semaine. In effet, y avoait ch'dimanche, ech lundi, ech jeudi, et pis ch'dimanche d'après ch'étoait chu r'bond.

Mais pour préparer tout o, y falloait s'y prindre à l'avanche. Y falloait r'peinturer el façade in blanc pace que su ch'torchis, a s'écale. O z'alloait queurre d'el queu à ch'queufour. ch'étoait d'el craie tirée su plache et pis cuite au four.

Pendant qu'ech t'homme avec es brosse avec un long manche, il étoait in route à peinturer, es femme, al surveilloait pour qu'y n'in méche point d'trop su chés cassis, pace qu'après y falloait zé r'nétoéyer, laver chés ridicieux. Aussi, y n'étoait point question d'commincher trop tard. Et pis o z'étoait l'air ed copier su ch'voésin.

Après o z'accatoait du goudron pour peinturer chés solins. Qu'étoait ti long, pi fatigant, pace qu'y falloait s'bacher. Quéques foés, o peinturoait chés f'nêtes et chés appuis mais point toujours. El pluspart du temps, o s'contintoait de zé laver.

Pis comme tout l'famille a v'noait et pis quéques foés des amis, o disoait à Albert dé v'nir tuer ch'cabris : in-ne bête ed troès moès, mais la tout l'monde disparaissoait, étoait d'trop cruel.

El sam'di, el mère al cuissoait ch'watieu battu dins l'four d'in-ne voésin-ne avec chés eutes femmes d'ech quartier.

Ch'dimanche, chés invités y z'arrivoéent pour mingier, mais pour nous, chés éfants, chu r'pas y n'in finichoait point, surtout quo z'intindoait chés manéges et pis l'tirlot'rie. Enfin o z'y alloait ! Qué soulagement, o pouvoait sé juer un molé et pis o r'venoait mingier et pis chés plus jon-nes y z'alloait guincher.

Ech lundi, messe des morts, un tour ed manège mais y falloait garder un molé d'sous pour l'après-midi. Et lo, y avoait bal l'après-midi avec tout l'monde : chés jon-nes, chés vius.

Ech jeudi, ch'étoait in-ne eute histoère, pace qu'après-midi, ch'étoait chés processions, tous chés bénières dehors, mais surtout des r'posoèrs. A n'in finichoait point, surtout qu'peut'ête qu'chés manéges y tournouéent sans nous. O s'éroait bien seuvé mais y falloait attendre sin prêt, autremint point d'fête !

Dimanche d'après, ch'étoait chu r'bond mais lo étoait pus calme, rapport à ch'porte'monnaie.

Mais à Ary, o n'se fatigue point d'el fête, aussi à l'automne, y avoait coère el fête Rida. ch'étoait un café, épicerie, marchand d'querbons qui organisoait in-ne fête ed quartier mais lo point d'lundi. Falloait aller travailler, toute à in-ne fin !

À no fête (Roland Dumont)

Din min tchot village, el fête ch'étoait un éven'mint. Pour nous, chés gosses, ch'étoait ch'manège à bidets d'bos qui l'allouait arriver, ch'tir à l'carabine, pi un marchand d'chuque qui n'arrivouait qu'ech jour lo à midi. Ch'manège, il étoait lo, souvint ech jeudi. Ech père Sauzet, il avoait un grand, pi viux camion avec des reules à bindage. Ech volant il étoait tout droué din l'cabine. Ch'camion, il avoait été rpinturluré in bleu. Pi derrière y avoait eine ermorque avec un toit arrondi. Sin fiu, à ch'père Sauzet, il arrivouait avec eine vieille bagnole qu'al tirouait chol roulotte, à d'où qui vivouaïttertous.

Mais, qu'il étoait bieu ch'manège. Il étoait monté in deux queup d'tchuyère à pot. J'ai l'lé couère connu tiré par un bidet attelé au mitan d'ech cercle. Pi, in peu pu tère, ch'étoait un moteur qui l'activouait. Su ch'manège, y avoait des bidets in bos, fixes, pi des eutes qui montouaient et pi qui déchindouaient. Y avoait eine toupie, pi ch'qu'ô applouément un batchet, qui l'étoait exchintré, pi vouélé. Y avoait aussi des vélos, eine tchotte moto, pi coère eine sorte ed batieu qui balinchoait d'avant in arrière. Pindant l'fête, il étoait toujours plein, ch'manège, avec des piots, pi des grands. J'y ai même souvint vu des gins qui dégobillouaient in déchindant. Il étoait bien no manège. Pindant l'hiver, ech père Sauzet pi ses fius, ils l'avoéttent erpinturé, pi astiché chés colon-nes in tchuive.

Ech tir à l'carabine il étoait t'nu par un viux hon-me, ancien cpmbattant d'la d'jère ed quatore, pi s'femme aveu ses caveux blancs. Des gins eq j'ai toujours connu viux.

Ech marchand d'chuque y vindouait étou d'el barbe à papa, du ringoliche, des bâtons d'chuque ed pin-me, du zan, pi couère des cachoux. Infin, un peu d'toute.

La commune, al avouait fouait installer un plancher, un peu d'berlon. La musique d'ech pouéis vouésin, al évnouait fouaire un concert vers les chonq heures du vèpe, pi su eine traite qu'al étouait lo installée, on leu z'offrouait un queup à bouère, pi un bout d'gatieu battu pour el'peine.

Autour d'ech plincher, oz avouait planté quate piux assez heut, pi ch'garde, il avouait installé eine guirlande avec des ampoules ed toutes les couleurs, qu'à s'alleumouait avec chés lampes ed'rues. Pi, il arrivouait un hon-me avec es tchotte vouèture, y branchouait sin matériel, pi y faisouait danser tout l'monde su ch'plancher mal jointé. Y n'avouait qui dansouaient té bien, mais y in avouait aussi. j'éne vous n'in dit point pu long. Tout cho, cha durouait jusqu'à eine heure du matin. Pi oz allouait s'coucher. El lindmint y avouait eine messe al capelle à onze heures, d'ou qui y'avouait bien du monde. Souvint o prindouait l'apéritif à ch'café. L'après midi, y avouait coère ech manège, ech tir et pi ch'marchand d'chuque. Vers les huit heures du souère, étouait fini. Tout l'monde travailloait l'lindmint ; pi chés piots, y z'allouéent à l'école.

Intre temps, oz avouait fouait des boins r'peux à midi pi au soère d'ech diminche, pi couère ech lundi à midi, avec d'ol famille, toujours invitée à l'occasion. Ch'lundi au soère o r'minjouait chés restes. Y avouait toujours du monde à no fête. Pi eine bouène ambiance. Y avouait aussi d'temps en temps des gins seus : ech café d'sus l'plache, pi l'eute in peu pu loin y z'étouaient toujours pleins. Des bouins souvnirs eq cheux d'no fête, ch'étouait au mouos d'mouais, il y faisouait toujours bouin temps. (le 6 février 2004)

In-ne histoère ed'cache (Pierre Barbette)

In ch'temps lo, din no tcho poéyis, i n'y avoait point gramin d'amusemint. Heureusemint y avoait l'cache. Quasimint din chaque moéson y avoait un feusil. Ch'étoait, seurtout des cacheux d'lapins. Des lapins, y'en avoait plein ché bos, ché roéyons, pi z'herbes sûres. On pouvoait cacher tous les jours, du matin au vèpe, d'début septembe à fin mars. El pu imbétant, ch'étoait qu'ché bos, et pis ché deux tiers d'ech terroère i z'étoaient ach catieu. I feut dire qu'ech Monsieur i laichoait ché cacheux d'ech poéyis bordurer un molé ses bos sans érien dire ; comme o i n'pouvoaient point li d'mander d'leu poéyer ché récoltes mingées par ché lapins.

Ché cacheux lo, ch'étoait gramin d'z'affutiers. I z'alloyaient attinde, muchés au bord d'ech bos, qu'ché lapins i seurent pour minger au vèpe ou bien qu'i rintent au matin. Ch'étoait bien pu aisé de zé tirer assis d'sus leu t'chu !.

Tcho Fonse, ch'étoait un affutier. Aavec ses yus d'berlon (i n'avoait un qui trachouait à erchelles et pi l'eute à ploéyons, comme on dit à no poéyis), i l'avoait du mo à tuer un lapin qui court. Un diminche à la brume, s'femme d'avant d's'in aller à vépes, al i dit qu'i froait bien d'aller tcheur in-ne poère ed'garences pour chu r'pos d'éz'zouvriers d'el bateuse, qu'al d'voait v'nir din quéques jours. I l'inv'loppe ses queuchures avec des pénées d'sacs pour ène point foaire ed bruit in arrivant à ch'bos, pi l'vlo parti à sin coin comme d'habitude.

Plantché à l'pied d'un abe, i l'attind. I l'intind ché lapins courir din ché feules mortes. I foaient quéques bonds, pi i s'arrêtent à l'bordure d'ech bos pour vire et écouter d'avant d'seurtir à découvert.

Ène n'in v'lo un à tchinze métes ed tcho Fonse. I l'attind coère un molé, i n'aurouait deux insan-ne qui z'aurouaient d'un seul queu d'feusil. Tiens ! V'lo ech deuxième ! Tcho Fonse i l'épeule ! Pi pan ! din l'feumée d'el poude noère i n'voait pu rien mais i l'intind marcher derrière li. I s'ertorne, pi i voait un grand gaillard, pi un eute avec in-ne cach't'chette avec des galons qui foncent-te sus li. Sin comprendre, i s'seuve ses gambes à sin co, mais ché loques à ses pieds i l'impéctent d'courir vite. In volant passer un barrage d'pâture, i s'inchépe din ché barbelés. I l'arrache sin patalon d'in bout à l'eute, pi i tché sin nez din un bouzo. Ché gins qui l'poursuivent, i li tchéchtent d'sus, pi tout in l'ouspillant, i l'printent chatchun d'sous un bros, pi i l'trèn'tent jusqu'à l'loge din ch'bos.

Tcho Fonse, i n'comprint point s'qui y arrive mais i l'o peur d'erchuoère in-ne raclée. Ech'ti qui l'o in-ne cach't'chette ed garde, i li dit qui vo li foère un procès pour avoère caché d'sus l'propriété d'autrui. Ch'est lo qu'tcho Fonse, prêt à braire, i s'echt'tchuse d'avant ch'monsieur, in l'suppliant : « Monsieur Autrui n'me foaite point d'mo ! »

In-ne belle femme qu'a s'cauffoait à ch'fu d'bos, al s'lève de s'cayelle pi al d'mande à z'hommes d'laicher ch'pauve malheureux trant'chille, qu'i n'povoait point savoère qu'ech bos i l'avoait été vindu pi qu'i avoait des nouveaux propriétaires. Ech queu chi tcho Fonse i l'o c'minché à comprendre. I l'o promis d'ène pu v'nir cacher din ch'bos lo. Alorse é'zeutes i l'ont laiché s'in r'tourner.

In rintrant à s'moéson, tcho Fonse i s'est foait aituere pa s'femme. I l'étoait din un éto du diab : plein d'raques, sin patalon arraché, point d'lapin à minger et pi in r'tard pour traire ché vaques et raforer ché c'vaux. Tout péteux, i l'o foait s'n'ouvrage mais in pinsant à l'jon-ne femme qu'al l'avoait défendu. Ech l'affoaire lo, al l'turlupinoait coère in s'couchant.

El lind'main, i l'o été vire ech garde d'ech catieu pour li d'mander des ehplications. I l'o apprend qu'ech bos lo, i l'avoait été vindu à un belge qu'habitoait din un poéyi voésin. I s'est dit : « feut qu'ech voèche m'echtchuser et pi r'mercier l'femme qu'a mo défendu ». In r'beillant un bieu co qui cantoait d'sus ch'mont d'fien din l'cour, i s'dit : « j'vo l'attraper, l'pleumer et pi l'porter à ché gins in r'mercimint. »

I prinds s'bicyclette et l'vlo parti. I son-ne à l'porte d'ech belge. In-ne grosse femme al vient li ouvrir. Li, i li d'mande à vire l'patrone. A li répond qu'ché elle et pi a li d'mande ch'qui veut. Surprint, tcho Fonse i li raconte s'n'histoère, pi i li dit qu'il apporte un bieu co pour s'echtchuser d'avoère caché din leu bos et seurtout r'mercier l'femme qu'al l'avoait défendu.

El grosse femme al comprint qu'es'n'homme, i l'étoait à ch'bos avec s'boène amie. Al jéte ch'poulet à l'fidjure d'tcho Fonse qui n'in tché d'sus l'tchu pi al claque l'porte.

« Y o des jours, qui dit Tcho Fonse, qu'on foéroait miu d'rester joutché ! » Pi s'ravisant, i ramasse sin poulet in s'disant qu'i s'ro miu qu'ché garences pour chu r'pos d'el bateuse. (le 6 février 2004)

Les célébrations de la fête nationale :

Après 1790, le 14 juillet fut célébré mais il fut souvent estompé par d'autres événements : l'anniversaire du 10 août 1792 (destitution de Louis XVI et commune insurrectionnelle de Paris) et/ou celui du 9 thermidor (27 juillet 1794).

Après les célébrations de 1790, Mirabeau se met au travail et prépare un rapport sur les fêtes publiques nationales et militaires, qui n'aura pas de suite. La Fête de la Fédération, en tant que telle, n'est pas non plus reprise : le 14 juillet **1791**, au lendemain de la fuite à Varennes, l'Assemblée ne s'y associe pas. En **1792**, la patrie a été déclarée en danger le 11 juillet : la fête a lieu, mais sans éclat. En **1793**, la fête est limitée à l'enceinte de l'Assemblée qui apprend alors la mort de Marat. La fête est célébrée le 10 août, jour où le public court à Saint-Denis pour disperser les os du Roi de France.

Ce sera la dernière tentative de la période révolutionnaire. Il faudra attendre 1880 pour que la loi instituant le 14 juillet jour de fête nationale soit proposée par le Sénat et adoptée.

En **1796**, le Directoire décide de célébrer pêle-mêle les 27 et 28 juillet, les anniversaires des 14 juillet, 10 août et 9 thermidor. Ces jours-là, le cortège, qui défila dans Paris, comprenait notamment des jeunes gens et des jeunes filles de " 18 ans au moins ". En **1797** a lieu la première cérémonie militaire. Le 14 juillet est célébré par les troupes dans les pays conquis, notamment en Italie.

En **1799**, le 14 juillet n'est plus celui de la " liberté " mais de la " Concorde " et se résume à un défilé militaire. Le 14 juillet 1800, la garde consulaire défile des Tuileries au Champ de Mars. **Après 1804**, le 14 juillet s'efface devant le 15 août, date de naissance de Napoléon.

Après 1814, c'est le 5 août, fête de Saint-Louis, qui lui est préféré.

Après la révolution de 1830, Louis-Philippe associe le souvenir de la " grande victoire nationale " du 14 juillet 1789 à la pose solennelle de la première pierre de la colonne érigée en l'honneur des martyrs de juillet sur la place de la Bastille, le 27 janvier 1831. Chaque année, se déroulent les " Fêtes de juillet ".

La Deuxième République ne rétablit pas le 14 juillet mais fête la Première République par des discours et des banquets le 22 septembre.

Le Second Empire fixe la date de la fête nationale au 15 août, date de la naissance de Napoléon Bonaparte. Le 14 juillet reste célébré par les Républicains. Malgré la proclamation de la République le 4 septembre 1870, il faudra encore attendre dix ans pour que le 14 juillet soit proclamé fête nationale, effectivement le **6 juillet 1880**.

ALLERY

PRESTATION DE SERMENT

Le 1^{er} décembre 1835, devant le juge de paix du canton d'Hallencourt, dame Marie Marguerite Justine Boitel, veuve Bourgeois, demeurant à Allery, prête le serment prescrit par la loi, vu qu'elle possède une commission de débitante de tabacs à elle déferée par M. le maître des requêtes, directeur de l'administration de contributions indirectes. En voici la teneur : « *Lecture faite de la commission, avons de ladite veuve Bourgeois reçu le serment de fidélité au Roi des français, d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume, et celui de vendre sans fraude ni altération les tabacs qui lui seront confiés par la régie et aux prix déterminés par la loi, de rechercher et dénoncer les contraventions aux lois et règlements sur les tabacs, de faire connaître aux employés des contributions indirectes, le nom des fraudeurs et contrevenants, de coopérer à tous procès verbaux, saisies et arrestations qui pourraient être faites par les employés des contributions indirectes ou par tous autres agents et préposés ayant qualité de verbaliser ; enfin de bien et fidèlement remplir les fonctions de débitante de tabac dans la commune d'Allery* »

Dans son livre sur Allery, M. Maillard, il y a déjà plus de 80 ans, écrit : « À Allery, comme un peu partout en Picardie, l'esprit de tradition s'affaiblit et les coutumes d'antan tendent à disparaître. » Nous extrayons de son livre la plupart des documents suivants, les commentaires pour la période actuelle sont de Christian Legay.

USAGES DISPARUS (écrit en 1922)

Fête des tisserands : Il y a quelques trente ans, le mardi de la fête patronale, qui a lieu le jour de la Trinité ou de Saint-Sauveur, avait lieu une fête processionnelle des tisserands. Une grand'messe réunissait patrons et ouvriers. À la sortie de cette cérémonie, les cafés devenaient bruyants. On trinquait à la prospérité de l'industrie locale. Les fabricants payaient les frais de ces joyeuses libations.

Fête des moissonneurs : Le premier août, avant l'ouverture des travaux de la moisson, c'était la fête particulière des cultivateurs. Après la messe du 'moé d'eu', ouvriers agricoles et laboureurs s'amusaient gaiement. On buvait quelques bonnes rasades. Les rudes faces des paysans s'enluminaient et souvent quelques refrains rustiques s'égrenaient et soulevaient de frénétiques applaudissements.

Feux de la Saint Jean : Le 23 juin, jour de la Saint Jean, au temps de la fenaison, s'allumaient autrefois des feux de joie. On choisissait un lieu élevé pour que la lueur de ces grandes flambées fût aperçue de loin. Chacun

apportait soit une botte de paille, soit un fagot ; un bûcher s'improvisait. On l'embrasait à la nuit tombante et, autour de la fournaise, les jeunes gens, dont les silhouettes se dessinaient comme des ombres sur la rouge clarté des flammes, dansaient en criant et en chantant.

Pèlerinage de Saint Sauveur : Autrefois Allery fut un lieu de pèlerinage très fréquenté. Le jour de Saint Sauveur, de la fête patronale, deuxième dimanche de juin, les cultivateurs des communes avoisinantes venaient en grand nombre solliciter la protection du patron de la paroisse à l'effet d'obtenir soit une belle récolte de foin, soit des chevaux vigoureux et bons producteurs. Ce pèlerinage perdit de sa faveur sous le second empire et cessa complètement après la guerre de 1870.

LA FÊTE DE QUARTIER :

Entre les deux guerres, aux environs du 15 août, les habitants attendaient avec impatience la 'fête à Rida'. Organisée par notre célèbre Rida, cette fête avait toujours un grand succès. Balançoires, loteries, animations de toutes sortes, jeux, c'était une deuxième fête d'Allery. Située, rue du Bas Quayet, non loin de l'actuelle salle communale, la manifestation reflétait la bonne ambiance qui régnait à cette époque dans le village. Les industries, les commerces nombreux, les affaires étaient florissantes. On sortait d'une guerre, le plaisir de vivre était grand.

LE THÉÂTRE :

Pendant la guerre, pour trouver quelque argent pour les prisonniers, des pièces de théâtre furent présentées aux habitants d'Allery. Empruntées de nostalgie, ces soirées eurent cependant un grand succès. Sitôt la guerre terminée, la vie reprenant son cours et les habitants retrouvant le goût de vivre, d'autres troupes de théâtre firent leur apparition. Pendant quelques années, toute la jeunesse du village contribua à faire oublier les années sombres à une population ravie, qui ne demandait que cela. La salle Rida résonne encore des applaudissements des spectateurs, très nombreux à venir encourager tous ces acteurs, avides de s'amuser. C'était le temps où la télévision ne retenait pas les gens chez eux et poussait, au contraire, toutes les générations à se rencontrer.

La population d'Allery avait toujours aimé le théâtre, ce programme de 1930 en témoigne :



LE FEU DE LA SAINT JEAN :

Dans les années 1960 et pendant plusieurs années, la jeunesse d'Allery organisa un feu de la Saint Jean. Toute la population participait à la fête. Les agriculteurs et leurs tracteurs ramassaient fagots, cageots et tout ce qui pouvait brûler ; le tout était amené dans une pâture. Le soir, la fanfare mettait l'ambiance, la jeunesse dansait autour du feu. Un bal clôturait la journée. C'était toujours une belle fête.

LA FÊTE NATIONALE :

Comme dans tous les villages, les allérois participent activement aux fêtes du 14 juillet. Le 13 juillet, au soir, les réjouissances débutent, tout d'abord, par la retraite aux flambeaux. Du bout de la Ville au stade du Hamel, la

route est longue. La municipalité, les sapeurs-pompiers, la fanfare, les enfants et leurs lampions forment le cortège. Même si aujourd'hui, le défilé qui traverse le village passionne un peu moins les gens, il y a toujours beaucoup de monde pour le feu d'artifice. La fanfare offre une aubade et le traditionnel bal du 14 juillet, organisé par les pompiers, termine la soirée.

Le 14 juillet, dès 15 heures, une gerbe est déposée aux pieds du soldat au monument aux morts. C'est un signe de respect et l'on y tient. Les enfants du village, les autorités locales, les sapeurs-pompiers et la fanfare sont invités à participer aux jeux proposés par la municipalité. Tous parcourent ainsi les rues du village.

Un relais oppose nos jeunes sportifs dans le bout de la Ville ; des jeunes participants, affublés d'une 'grosse tête' bien trop lourde, essaient de casser des œufs à l'aide d'une grande pelle à pain sur la place de l'église ; une course à sacs a lieu place de la mairie ; on essaie d'encercler des bouteilles à l'aide d'anneaux, route de Mérélessart ; c'est à celui qui remplira le premier une bouteille avec de l'eau aspirée dans un bac chez Tcho d'mond ou devant notre regretté Fromentin. Un tir à la corde oppose chaque année dans un combat inégal les sapeurs pompiers (bien trop lourds) à nos musiciens (bien trop légers) ; on assiste même à des rencontres entre femmes ! (les plus épiques, rue du Chécherot ; une cuillère dans la bouche, un œuf en équilibre, c'est le plus adroit et le plus rapide qui aura la petite pièce ; des tartines de pain à la confiture que l'on doit engloutir, les mains dans le dos, sont proposées à quelques volontaires affamés, chemin de la Messe. Enfin, les grands et les petits s'affrontent dans une course à pied, autour des anciennes usines Darras, Niquet et Dufour.



Tout ce beau monde se retrouve en fin d'après-midi place de la mairie où a lieu, désormais, le traditionnel lâcher



de montgolfière. Nos soldats du feu sont responsables du décollage. Ils doivent calculer, avec exactitude, le sens du vent et éviter les fils électriques tendus traîtreusement autour de la place. Après de nombreux conciliabules, on peut lâcher le ballon. C'est toujours un moment délicat, mais très attendu. Va-t-elle s'envoler sans histoire, ou percuter les fils et s'enflammer ? Quand c'est le cas, on a le droit à un Ah ! hilare de la foule, sans cœur !. Alors on recommence, on met des rustines quelquefois, et ça repart ! Une prime récompense celui qui ramènera intacte la montgolfière qui selon le vent peut parcourir plusieurs dizaines de kilomètres.

LA FÊTE LOCALE :

D'après Armand Maillard, cette fête, en 1922, est toujours célébrée avec entrain. Pendant toute une semaine les métiers à tisser se taisent, les travaux des champs sont suspendus. Grande liesse au village. À l'occasion de cet évènement les maisons ont été embellies. Les devantures nouvellement blanchies à la chaux ou repeintes à neuf paraissent plus gaies. La veille et l'avant-veille les ménagères sont affairées. Elles pâtissent avec entrain au milieu d'un neigeux poudroiement de farine. Les fours flambent et l'on sent en passant une bonne odeur de gâteau battu. L'œil peut se réjouir à la vue des grandes tartes aux confitures, aux pruneaux, encerclées d'une croûte luisante et brune, de gâteaux aux bords plissés, à la croûte roussâtre, ressemblant à des pots de fleurs renversés que des ménagères viennent de retirer du four de la voisine et qu'elles portent chez elles.

Le jour de la fête, de bonne heure, on voit arriver les invités. La petite gare est plus animée que de coutume. l'heure du déjeuner venue, la famille au grand complet s'assemble autour de la table rallongée pour la

circonstance et recouverte d'une nappe bien blanche fleurant l'iris. On mange ferme, on boit dru et l'on chante à la fin du repas. Vers trois heures, fêteurs et invités se dirigent vers la place où règne déjà une grande animation. Le lundi, le mardi, la fête continue dans le même ordre, avec le même entrain, le mercredi, accalmie et le jeudi on reprend de plus belle, pour 'rebondir' le dimanche suivant. Nulle part la fête locale n'est célébrée avec plus d'animation et d'allégresse qu'à Allery.

Ch. Legay ajoute en 2004 : Les attractions se tiennent sur la place de l'église. La fanfare offre un concert, place de la mairie, devant une assistance toujours nombreuse, très nombreuse. Le lundi de fête, une course cycliste est organisée. Aujourd'hui, l'exigence financière n'autorise qu'une course de troisième catégorie, mais il y a peu d'années encore, c'est toute l'élite régionale qui se présentait sur la ligne de départ. Des champions de France professionnels, des champions olympiques se sont même affrontés sur le difficile circuit d'Allery. Jacques Anquetil, vainqueur de cinq tours de France, est ainsi venu donner le départ d'une épreuve, peu de temps avant sa mort. C'était une course très réputée, suivie par une foule d'amateurs.

Un bal clôturait généralement la fête d'Allery. Les bagarres ont rebuté les personnes qui ne voulaient que s'amuser. Pourtant, c'était bien les bals chez Rida puis chez Meyers, chez Pate puis chez Mme Berthe ou encore chez Hernas. Les derniers bals eurent lieu dans les années 1975.

LES CAFÉS :

Des cafés, à Allery, il y en eut de nombreux, comme dans tous les villages. Aujourd'hui en 2004, il n'en subsiste qu'un seul (le café de la mairie, tenu par Françoise Gence). Pourtant, ils étaient si utiles. Lieux de rencontres, où les amitiés se nouaient ou se dénouaient. On y refaisait le monde, on communiquait. Combien de jeunes pères, en sortant de la mairie, après avoir déclaré une naissance, oublièrent jusqu'au sexe de leur progéniture par la faute d'un arrosage trop sévère ? Combien d'ouvriers, en sortant du tissage le jour de paie, se retrouvaient, se racontaient leur semaine, jusqu'à escamoter leur revenu, et avaient des retours difficiles à la maison ? Combien de chevaux s'arrêtèrent d'eux-mêmes devant les estaminets, habitués qu'ils étaient à attendre leurs maîtres ? Aujourd'hui, il est difficile de vivre d'un café ; les taxes, le contrôle de l'alcoolémie, l'indifférence des gens ont fait fuir les clients.



Les cafés Travet et Wattebled se faisant face, à l'intersection de la route d'Hallencourt et de Mérélessart, au début du siècle.

Les renseignements suivants proviennent tous de Madame Defente :
1931 : fête d'aviation qui se renouvellera en 1935 et 1949.
1931 : soirée récréative avec musique et théâtre.


COMMUNE D'ALBERY
SALLE DU CAFÉ DE LA GARE

SOIRÉE RÉCRÉATIVE

OFFERTE PAR
LA FANFARE MUNICIPALE
au profit de sa Caisse

AVEC LE CONCOURS DE JEUNES FILLES
sous la Direction de M^{lle} Claire LEBLOND

le **DIMANCHE 18 JANVIER 1931**, en soirée
Bureau : 7 heures - Rideau : 8 heures

et le **DIMANCHE 25 JANVIER** en matinée
Bureau : 2 heures 1/2 - Rideau : 3 heures


PROGRAMME

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

Sambre & Meuse, pas redoublé (HANSKI)..... FANFARE
Les Cigales d'Or, polka (LAEMAS)..... FANFARE
(Solistes : Albert DEVERTE et Richard POIRET)

LES DEUX TIMIDES
comédie en un acte, de E. LABICHE

Thibaudier..... M^{lle} Mariette LEBLOND
Jules Frémislin..... Pierre D'AGUE
Anatole Garadoux..... Alfreda LESCARCELLE
Cécile, fille de Thibaudier..... Germaine LEULLIER
Annette, femme de chambre..... Marie-Mad. SELLIER

La Fille du Régiment, pas redoublé (ALLIÈRE)..... FANFARE
Printemps Charmeur, valse de concert (CHAMPRELL) FANFARE
Le Raccordeur, chanson comique Alfreda LESCARCELLE
La Gardesue d'ours, vieille chanson..... Mariette LEBLOND

L'ÉCHÉANCE
Drame social en 3 actes de J. d'Arignon

Madame Laudier..... M^{lle} Fernande MICHAUT
Bertrande, sa fille..... Yvette DARRAS
Berthe, sa fille..... Albertine SANNIER
Madame Origan..... Luette LEBLOND
Mademoiselle Origan, sa fille..... Germaine LEULLIER
Madame Gantelle..... Myrille VAGOSSAINT
Isabelle sa fille..... Louise TIRNOIS
Madame Sétaire..... Zoé BLONDIN
Madame Ravennelle..... Marie-Mad. SELLIER
Mademoiselle Pécadon..... Alfredine CAIRON
Mathilde, sœur de M^{lle} Origan..... Gillette GARÇON
Angèle, bonne d'enfant de M^{lle} Laudier..... Justine DARRAS
Un apprenti..... Pierrette D'AGUE

Premier acte de l'Échéance

Wimereux-Plaige, pas redoublé (BOUCHER)..... FANFARE
Les Dragons de Villars (MAILLARD) par E. Mulot..... FANFARE
(Solistes : Pierre HUTELLIER et Albert DEVERTE)

Deuxième acte de l'Échéance

ENTR'ACTE

DEUXIÈME PARTIE

Gyonax en Fête, pas redoublé (FLAMAND)..... FANFARE

Troisième acte de l'Échéance

Occasions exceptionnelles, (J.-H. De Vissens), monologue.
dit par M^{lle} Louise TOURNEUR.

Ein attendant l'heure d'êche train
Sagnète Comique avec patois picard par X...
interprétée par toute la troupe

Ma Pipe, chanson humoristique (L. GORLIN)
par M^{lle} Alfreda LESCARCELLE.

Au Pays Limeusain, fantaisie (RÉBANT)..... FANFARE
Si j'étais Roi, fantaisie (ADAM) par Clodomir..... FANFARE

LES COLLEUX D'AFFICHES
Opérette-Comique en un acte, de Paul Pinasson et J. Egal

Tortuau, colleur d'affiches..... Alfreda LESCARCELLE
Rouillard, colleur d'affiches..... Mariette LEBLOND
Nonobstant, garde-champêtre..... Fernande MICHAUT

La jolie Bohémienne, chanson (J. DE CLAVESIN)
par M^{lle} Mariette LEBLOND.

L'Hartmannvillersheft, marche (COURTAËR)..... FANFARE

Au Piano d'accompagnement : M^{lle} Denise TALLON


La Fanfare sous la Direction de M. L. CAULLERY

1942 : spectacle pour les prisonniers avec Airaines

1944 : bal chez Gosselin à l'Hôtel de la Gare. La salle avait servi de magasin à avoine pour les allemands. Les danseurs soulevèrent tant de poussière que, le lendemain, ils furent tous malades.

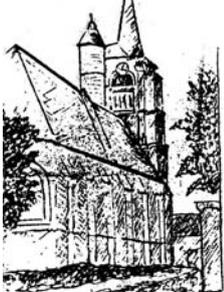
1948 : Première fête de la moisson organisée par la JAC (jeunesse agricole chrétienne) Les chars défilent dans plusieurs communes. Le notre est le moulin de Maître Pierre. En 1949, Allery présentera un char africain où les participants seront bien sûr grimés. Grand étonnement dans un premier temps des spectateurs qui dans un second temps eurent bien du mal à mettre un nom sur les visages.



1948 : Concert de variétés, organisé par la chorale, pour les œuvres de la paroisse.

Commune d'Albery

Dimanche 4 avril 1948


Concert de Variétés
organisé par la Chorale au profit des œuvres paroissiales

matinée 14 h. 30
soirée 20 h. 10

La Tombola sera tirée le 11 avril 1948

Programme

Première partie

Les Champignons
Chanson mimée de Bob Bobet

A Rosart, les champignons d'un champ de la forêt
Coyote

La Rose de Noël
Pièces en 3 actes de Marie Perchin

Christine, J. Guideron, Lucie, Die, J. Faquet,
F. one, J. Baras, Le Père, J. Bobvillie,
Grand'mère, J. Sannier, Les Fées, J. Boussinelle,
J. Madisson

Les raisons de l'été, Les flocons de Neige
un groupe de lutins, un groupe de lutins.

Pendant les changements de décors
quelques couplets parodiques : M^{lle} Dassonville

Le Ballet des Céciles
Les marionnettes, les enfants du Catéchisme
le chansonnier rustique R. Poiret

Charbonnière & Meunière
Sagnète Comique, Justice
La Charbonnière, Le Sapeur, La Meunière, Belle
quelques extraits d'opérette M^{lle} Tréville

Entr'acte

Deuxième partie

La Nuit S. A. mes...
Chœur à 3 voix sur la chorale

Ballot Breton
un groupe d'enfants du Catéchisme.
Introduction Les belles tables et Ballet
J. Audrechy, J. Bellebouch, M. Blondin

Séparation
Pièce en 1 acte de Henriette Parasson
dite M^{lle} Jeanne Durvat
milou M^{lle} E. Tréville
M^{lle} M. Dassonville dans son répertoire

La Kermesse aux chansons
présentation de M^{lle} M. Dassonville

J. Darras, J. Déverite, C. Houbron
J. Marquant, B. J. Allot, M. Lesage
C. Darras, J. Darras, M^{lle} Jean Darras

Chés nids d'égachés
Pièce picarde en 1 acte de René Normand
M^{lle} Véliron, C. Boullier, M^{lle} Véliron, B. Robert
M^{lle} de Cécile, R. Le Sage, L. Margus, E. Leblond
Hector, J. Maudic, Polycarpe, A. Hernas

La Marche des Picards J. Maudic

1955 : La Ribambelle : « *Je les verrai toujours, arrivant avec leur grand 'fourgon' : papa, maman et leurs neuf enfants. Ils présentaient un spectacle merveilleux, chaque enfant jouant d'instruments divers et chantant avec un plaisir évident, tant et si bien que certains sont devenus musiciens, et à quel niveau !!!*. En 2003, Sylvain est directeur à l'opéra de Paris ; Philippe, directeur du conservatoire à Chalons sur Saône ; Benoît, percussionniste à Lyon ; Frédérique, harpiste à Paris ; Stéphanie, Catherine, Pierrette, Christine, Sophie sont toujours passionnées de musique. Pourtant leur mère ne les menait pas à la baguette. Mais comment arrivait-elle à concilier vie de mère, de famille nombreuse, de professeur de musique ? Bien sûr les bénévoles les nourrissaient, les aidaient à installer leur matériel, mais tout de même ! Ce jour là, nous avons eu une immense admiration pour Madame Cambreling et sa Ribambelle d'enfants. »

1955 : Spectacle musical. « *Je me souviens d'avoir chanté J'ai deux amours de Joséphine Baker ; je n'avais pas la ceinture de bananes, j'avais les accroche-cœurs. C'était du délire. Toute la salle chantait !* »

1979 : Course à baudets sur le terrain de football organisée par l'association Ch'l'insoële, présidée par Arthur Lecointe.

AUTRES MANIFESTATIONS :

Nouvel An : la fanfare traversait la commune de 'La Queue de Vache' au 'Bas du Quayet' en jouant avec des pauses vin chaud, trois kilomètres environ. En 2000, la fanfare a donné un concert sur la place de la mairie, suivi d'un lâcher de ballons et d'un vin chaud offert par la municipalité.

Fête locale : elle a lieu le jour de la Trinité, début juin. Jadis, pendant une semaine, les métiers à tisser le jute se taisaient. Les travaux des champs étaient suspendus. Les maisons basses étaient blanchies à la chaux ou repeintes. Cela sentait bon le gâteau battu, la tarte aux pommes, préparés pour la famille. Certains invités arrivaient par le train de voyageurs de la petite gare. Pendant la semaine certains manèges tournaient, le dimanche après-midi, il y avait le rebond. C'était cela les congés ... avant les congés payés. En 1930, il y avait les balançoires, les marchands d'chucs, la tireloterie, chés bidets d'bos, la baraque de tir, le jeu de massacre puis vinrent les auto tamponnantes qui ont toujours un grand succès.

Fête des Mères : elle est organisée depuis 1959 par l'association familiale rurale, en la salle Meyers, en principe le premeir dimanche de juin. Un goûter copieux est offert, ainsi qu'un petit spectacle donné par les enfants déguisés avec radio-crochet. La salle est comble, les papas supervisant le tout. En 1962, madame Arthémise Dévérité, mère de 13 enfants, est décorée par le maire, de la médaille d'or de la famille française. À partir de 1967, la commune prend le relais.

Banquets : le repas du 1^{er} mai est offert par la commune aux plus de 69 ans. Ces repas avaient lieu alternativement dans les restaurants d'Allery. Depuis 2003, un seul restaurant, le Pont d'Hure, relais forestier est ouvert. C'est là que se font les repas du 1^{er} mai. Les autres repas ont lieu dans la salle communale rénovée avec cuisine adjacente. Les repas ne peuvent plus être préparés par les particuliers, normes européennes obligent, c'est maintenant du domaine des traiteurs.

Les jeux actuels : Le traditionnel jeu d'assiettes revient à la mode. Parmi les jeux de société, on joue encore au jeu de dadas (appelé aussi jeu de bidets, aux dominos, à la manille, au scrabble. Les associations organisent de nombreux lotos, avec de nombreux lots, qui durent pendant des heures, tout en dégustant crêpes, pâtisseries et boissons.

LES NOUVEAUX LOISIRS :

Après la radio et le poste de TSF, ce sont les films, passés une fois par semaine environ dans la salle de Madame Pruvost, café tabac, qui nous sont proposés. Le vieux poêle nous réchauffe difficilement mais l'ambiance est là. À Airaines, il y a un ciné-club qui disparaîtra après l'apparition de la télévision.

En 1960, il y a dix postes de télévision au village. On se serre sur les chaises, sur les tables et sur les buffets pour aller voir la 'Piste aux Étoiles' chez les premiers possesseurs de postes. Et, puis très vite, on achète le poste pour regarder le couronnement de la reine d'Angleterre. En plus, beaucoup commencent à posséder une voiture pour sortir le dimanche. Alors presque toutes les activités de loisirs disparaissent. Et puis, on devient un peu moins passif. Et puis voilà une nouvelle vague avec Internet, on surfe sur la toile pour correspondre avec le monde entier ; en réalité, on s'isole ; je crois que cela passera.

BAILLEUL

La photo illustrant ce document, en page 1, provient de Bellifontaine et date du 27 octobre 1894. La famille est réunie et s'appête à partager le gâteau battu et deux tartes posées sur la table ronde. Une bouteille fantaisie et une petite fiole contiennent le breuvage. On amis quelques noms sur ces visages : sont assis de gauche à droite : ?, Madame Élise Dorémus, Madame Stéphanie Vast, Monsieur Ernest Vast, ?, Blanche; sont debout de gauche à droite : Monsieur Eugène Dorémus, Antoinette Dorémus dans ses bras, ?, ?, ?, ?.

LES CAFÉS :

Déclarations d'ouverture de débits de boissons à partir de 1882

Nom	Profession		Lieu	Divers	Date ouverture
Ernest Florent Farcy	menuisier	31 ans marié	Bailleul		4 janv 1882
Ernest Léopold André	maçon	32 ans marié	Bailleul rue Neuve		8 nov 1882
Joseph Octave Anatole Leblond	charron	35 ans marié	Bellifontaine		5 avril 1886
Gustave Modeste Morgand	fabricant de paillassons	26 ans marié	Bellifontaine rue Flandre		22 avril 1894
Ferdinand Ernest Cayeux	maçon	42 ans marié	Grandsart rue d'Hocquincourt		15 août 1896
Siméon Jacob	garde particulier	27 ans célibataire	bois de Fréchencourt		23 avril 1897
Amédée Boucher	maréchal ferrant	29 ans marié	Bailleul rue Neuve		1 ^{er} avril 1898
Émile Clovis Becquet	maçon	32 ans marié	Bellifontaine		20 avril 1898
Aurore Ernestine Vast	ménagère épouse Dufossé	56 ans veuve depuis le 11 nov 1904	Bailleul rue de Haut	mutation du débit tenu par son mari	24 nov 1904
David Coffin	brocanteur	35 ans marié	Bellifontaine rue de l'Ecce Homo		19 janv 1908
Édouard Bacquet	ménager	20,5 ans marié	Grandsart ure de Haut		14 août 1909
André Victor Arthur	maçon	46,5 ans	Bailleul rue Neuve		8 février 1917
Jean Baptiste Aristide Billoré	ménager	41 ans marié	Bellifontaine		8 mars 1917
Pascal Alfred Bacquet	cultivateur	64 ans	Grandsart		4 mai 1918
Octave Souvillé	cultivateur réfugié depuis le 28 mars 1918	59 ans marié, né à Longavesne	Bellifontaine		22 mai 1918
Edgard Léonce Ernest André	cultivateur	47 ans	Bailleul rue Neuve	mutation du débit tenu par son père	26 déc 1926
Louis Lagoutte	ouvrier agricole	27 ans	Bellifontaine rue du Marais		1 ^{er} juil 1936
Georges Becquet	cultivateur	42 ans	Bellifontaine route de Bailleul		15 sept 1936
Raymond Pinguet	maréchal ferrant	26 ans	Bailleul rue Neuve		14 juil 1938

Jusqu'au 1^{er} juillet 1936, les demandes d'ouverture prennent le nom de 'débit de boissons à consommer sur place'. À partir du 15 septembre 1936 est ajoutée la mention 'et à emporter' et les débits de boissons deviennent débit de boissons 'hygiéniques'.

Jusqu'au 14 août 1909, il est fait mention d'une licence accordée par la recette buraliste de Bray les Mareuil (jusqu'au 20 avril 1898) où d'Hallencourt (après cette date). Ensuite il n'en ait plus fait mention.

Dès le 24 janvier 1917, les déclarants 'prennent l'engagement de ne pas vendre des spiritueux, des liqueurs alcooliques ou des apéritifs autre que ceux à base de vin titrant moins de 23 degrés.'

En 1952, le conseil municipal de Bailleul sollicite la transformation en 4^{ème} catégorie, du débit de boissons de 3^{ème} catégorie exploité par M. Pinguet à Bellifontaine. À partir du 15 octobre 1958, le débit de M. Pinguet sera translaté à Bailleul, rue Neuve.

À remarquer que le métier de cafetier est toujours une seconde occupation qui permettra peut-être d'améliorer l'ordinaire.

FÊTE DU CENTENAIRE DU 5 MAI 1789 :

Le préfet invitant les municipalités à célébrer dignement la grande fête du centenaire dont l'anniversaire aura lieu le 5 mai, *date mémorable qui rappelle à tous les coeurs français le triomphe de nos libertés modernes sur l'Ancien Régime*, le conseil décide à cette occasion une dépense de 30F pour aumônes aux pauvres (8,50F), dons aux sapeurs-pompiers (8,50F), illuminations (5F), frais du musicien pour le bal (3F) et 5F d'imprévus.

FÊTE DU CENTENAIRE DE LA RÉPUBLIQUE, le 22 septembre 1892 :

dès 6 heures du matin, la fête sera annoncée à son de caisse par le tambour des pompiers, des drapeaux seront arborés aux édifices communaux, une distribution de pains sera faite aux nécessiteux, du punch sera offert aux pompiers et le soir se déroulera un bal public.

FÊTE DU CINQUANTENAIRE , en novembre 1920 :

on décide de distribuer du pain aux indigents et d'organiser un bal public et gratuit.

FÊTE NATIONALE :

En 1880 se déroule la fête du 14 juillet qui rappelle l'anniversaire du 14 juillet 1789. Aucun jeu n'est prévu lors de cette célébration à part la partie de tamis opposant les joueurs de Bailleul et Bellifontaine. En 1881, les jeux apparaissent avec courses à pied, en sac et à ânes.

En 1886, les drapeaux seront arborés aux édifices communaux et les habitants invités à pavoiser leurs maisons. À deux heures grande revue, sur la place de la mairie, du corps des sapeurs-pompiers. Vers 3 heures et demi, une partie de tamis sera organisée entre les joueurs de Bailleul et ceux de ses sections (c'est-à-dire Bellifontaine et Grandsart), avec prix aux gagnants. À cinq heures du soir, des courses à pied et en sac et d'autres jeux seront organisés entre les amateurs, qui devront se faire inscrire dans la matinée. À 7 heures et demi, grand bal public et gratuit sur la place de la mairie. Le soir, la façade de la mairie et la place publique seront illuminés. Dans cette journée, les cafés pourront être tenus ouverts jusqu'à minuit.

En 1892, on profite de ce jour pour remettre des récompenses aux enfants des écoles. Sept élèves (5 garçons et 2 filles) ont obtenu leur certificat d'études, cinq autres sont admis à l'agriculture (1 garçon et 4 filles). Le maire, accueilli à l'école par les enfants chantant la Marseillaise, prononce un discours et distribue les récompenses aux élèves. Les garçons et les filles, en alternance, chantent quelques chansons, interrompues par des compliments de quelques élèves. Ensuite, l'instituteur remercie les participants. Un chant, commun aux garçons et filles, clos la manifestation. Plus tard, trois courses sont organisées pour la population, deux pour les garçons et une pour les filles, les trois premiers de chaque catégorie se partagent la somme de 4,30F. Quelques personnes jouent au jeu dit du plat enfariné. Puis vient la course en sac remportée par Louis Gourmer. et une partie de jeu de tamis pour laquelle 10F sont mis en jeu. 10F seront offerts aux pompiers. Des bons de tabac (0,50F) seront offerts ainsi que 8 pains pour 10,40F. Enfin, le conseil dépensera 17,20F pour une visite aux deux cafés du village, chez Ernest André et chez Eugène Roy. Quelques frais supplémentaires, 4,60F, incombent à l'achat de bougies pour illumination, de 3 ballons et de 6 lanternes. Enfin, il faut payer le musicien qui animera le bal, il en coûtera 5F.

En 1912, l'essentiel des dépenses concerne du pain donné aux indigents (14,40F) et du punch distribué aux pompiers (25F). Les jeux habituels sont organisés avec en plus une course de lenteur en bicyclette.. Par contre des manifestations sont aussi organisés à Grandsart où sont prévues des illuminations, une partie de jeux de ballon, des courses et des jeux.

En 1919, en plus : on sonne les cloches la veille, on offre un vin d'honneur aux soldats qui ont pris part à la Grande Guerre

En 1925, on distribue 2kg de pain par famille aux indigents ; à trois heures, salut aux Morts avec participation des écoles, chants, poésies ; ensuite on organise sur la place à 3 heures des jeux divers : courses pédestres, colin maillard, la pêche, jeu de tamis, course à bicyclette ; le traditionnel punch est offert aux pompiers, les édifices publics sont illuminés et un bal gratuit est offert à la population.

FÊTE DE BELLIFONTAINE :

le 29 mai 1870, sur la demande des habitants, la fête patronale est fixée au dimanche qui suit le 15 septembre au lieu du dimanche qui suit le 15 août. Le 5 février 1970, le conseil décide de reporter la fête qui avait lieu en septembre au dimanche suivant la fête de Bailleul, c'est au premier dimanche d'août. Les conseillers de Bellifontaine demandent la présence d'un manège enfantin.

FÊTE DE BAILLEUL :

En 1965, le 27 avril, vu la date tardive de la fête locale de Bailleul, en novembre, le conseil décide de fixer la date de la fête au dernier dimanche de juillet.

En 1969, la commune décide de faire appel à l'orchestre de M. Poilly de Forceville pour animer les bals des fêtes de Bailleul et Bellfontaine.

En 1970, pour agrémenter la fête locale, qui a lieu le dernier dimanche de juillet, le conseil décide de faire appel au concours de la fanfare municipale d'Hallencourt.

Le 20 février 1974, il est décidé que la fête reste fixé au dernier dimanche de juillet, que les deux fêtes se feront le même jour et le rebond aura lieu le dimanche suivant.

Le 10 mars 1981, après consultation des habitants de la commune, la majorité a opté pour le regroupement des 2 fêtes en une seule et qui se situera le dernier dimanche de juillet avec bal le dimanche et le lundi soir.

CITERNES :

LA FÊTE LOCALE : (texte rédigé par M. Bernard Cocquelin)

Le saint patron de la paroisse de Citernes étant Saint Pierre Saint Paul, la fête du village a lieu le dimanche après le 29 juin. Au début des années 1900, les réjouissances de la fête, ainsi que celles du 14 juillet, avaient lieu sur la place du Jeu de Paume, c'est-à-dire à l'orée du bois de l'Abbaye (dite anciennement Place Verte). N'ayant à cette époque ni manège, ni boutique de jeu, les habitants se retrouvaient pour le bal du soir qui avait lieu en plein air, à même le sol, à la lueur des lampions et lampes à pétrole pour danser polkas, mazurkas, valse, et marches au son de deux ou trois musiciens assis sur un plateau posé sur deux tréteaux. Les instruments en cuivre, cornets à pistons et tubas, jouaient jusqu'à une heure, une heure et demie du matin (heure solaire).

Le lundi de fête était fort marqué. Citernes avait la réputation de posséder des habitants très pratiquants ; beaucoup de familles, avec bon nombre d'invités, assistaient à la messe des défunts de la paroisse dans une église archicomble où le plain-chant grégorien de la messe des morts de première classe était chanté par toute l'assistance. Certaines familles avaient la coutume de prendre l'apéritif un peu exceptionnel au café avant de passer au repas familial. Puis venait le bal du lundi soir dans une ambiance de convivialité entre habitants et invités. Au cours de l'entracte, plus ou moins tous se retrouvaient au café Triquet (café de la Gaîté) en bout de Citernes, dans la direction d'Hallencourt ; là tous les anciens chantaient une chanson reprise par l'assistance, tous ceci dans la bonne humeur et jusqu'à une heure très avancée. Malheureusement, dès l'arrivée de la guerre 1914, toutes ces festivités prirent fin.

Citernes n'ayant pas de place publique, en 1921, au cours de la pose du monument aux morts de 1914-1918, on aménagea le terrain tout à côté qui devint place publique.

Après la longue période de deuil des familles touchées par la Grande Guerre, les festivités reprirent au centre du village. Les premiers manèges, genre pousse-pousse, ou manèges aux chevaux de bois arrivèrent début 1950. Quant au bal, il se déroulait toujours à même le sol, en plein air, le dimanche et le lundi avec l'orchestre Roland Deneux d'Hallencourt. Ensuite, de nouveaux forains arrivèrent de Longpré-les-Corps-Saints, M. Michel O avec son manège à papillons pour petits et grands, au cours des tournées de manège, il y avait un grand jet de confettis et de serpentins dans une ambiance extraordinaire, puis le tir à la carabine et la fameuse loterie Nénesse.

À la même époque, arriva le premier bal sous chapiteau de M. Abel Poilly de Forceville en Vimeu. Par la même occasion, M. Poilly avait monté son propre orchestre, Picardie Jazz, avec un accordéon, une batterie, une trompette ou saxo et même un violon. le bal se déroulait le dimanche soir de 21h à 2h30 du matin, le lundi après-midi de 17h à 19h30 et le soir de 21h à 2h du matin. Certaines années, le bal était archicomble, il fallait aérer la salle en ouvrant la bâche d'une partie du toit. Pendant ces deux jours, la place avec le manège et la loterie faisait le plein, de même que l'église le lendemain, lundi, pour la messe des défunts de la paroisse. Au cours des années 1970 arrivent d'autres forains, un nouvel orchestre de bal Marc Pégard anime les bals toujours sous chapiteau. Vers 1985, un nouveau genre de musique, dit Disco, n'attire plus malheureusement les gens du village. Au fil des ans, les bals cessent. Aujourd'hui, en 2004, nous avons encore la fête le dimanche avec manège et jeux pour enfants et une fanfare des environs vient égayer l'après-midi. Le lundi, la messe des défunts est maintenue, mais n'attire plus que quelques fidèles ; sur la place, la foule a disparu. Hélas ! Où sont passées les fêtes d'antan ?

LES CAFÉS :

Il y avait un café à Yonville, route du cimetière, le café Maloigne. Dans les années 1870, il faisait également débit de tabac. Des bruits ont couru que l'on y vendait du tabac de contrebande, sans plus de précision.

Au début du 20^{ème} siècle, il y avait cinq cafés à Citernes dont deux débits de tabac et trois merceries, épiceries.

LA SALLE DU PATRONAGE :

Citernes possédait une salle dite du patronage Sainte Marguerite, elle n'existe plus aujourd'hui, elle avait été construite par la famille Romanet de Yonville, pour la jeunesse de Citernes. Au début des années 1900, l'abbé Zéphir Leleu créa une troupe théâtrale de jeunes garçons et filles du village. Cette troupe donnait une à deux représentations au cours de l'année. La salle possédait un décor doté d'un mécanisme permettant de monter où descendre un grand nombre de tableaux. Tout fut détruit par les allemands lors de la dernière guerre. La troupe

cessa d'exister vers 1963, 1964. Jusqu'à cette époque des équipes théâtrales d'Oisemont, Allery, Longpré-les-Corps-Saints, Arrest se sont produites à Citernes.

CONDÉ FOLIE

LES CAFÉS :

Avant la seconde guerre mondiale, le café est le lieu de rencontres après le travail. On discute des nouvelles du village, du temps, de la politique. Endroit privilégié, le café avait une fonction sociale. Chaque débit de boissons avait une autre activité : charcuterie, épicerie, maréchal ferrant, fermier, tabacs. Le dimanche, on jouait aux cartes, au billard français ou russe. selon son importance, le café servait des repas pour les enterrements, mariages, communions. Il y avait aussi les banquets des musiciens, des sapeurs*pompiers, les soirées théâtrales données par les associations, les bals et le cinéma. On pouvait aussi s'inscrire pour le passage du médecin. Le café était également le lieu d'arrêt pour l'autobus. Le cafetier accrochait un drapeau pour indiquer qu'il y avait des voyageurs. Condé Folie ayant de grands étangs, les pêcheurs étaient nombreux. Ils venaient en train, il y avait même une halte à Folie. Les cafetiers louaient des barques, vendaient des appâts et assuraient la restauration.

Liste des cafés avant la seconde guerre avec éventuellement leur autre occupation :

Café Petit	Épicerie
Café Hermand	Épicerie, charcuterie
Café des Pêcheurs	
Café Leriche	
Café Léontine Gamain	
Café Beldame	Cartes Postales
Café Français (Dominois)	Maréchal Ferrant, tabacs, pompe à essence
Chez Titine	
Au Cuirassier Français (Mouronval)	Hôtel, restaurant, billard
Café Delassus Hénache	Ferme
Café de la Fontaine	
Café du Nord	Billard
Café de l'Usine (Miannay)	



En 2004, il reste trois cafés :

- Café Herlin** avec tabacs, journaux, jeux, loto etc..
- Café du Nord**, lieu de rassemblement de nombreux chasseurs et pêcheurs,
- Restaurant café : **À la Bonne Cuisine.**

LES COMMÉMORATIONS :

En 1856, fête à l'occasion du baptême du Prince Impérial.

Les 15 août 1859, 1862, fête de l'Empereur avec jeux publics : jeux de tamis, courses à ânes, courses en sacs et à pieds.

En 1920, on fête le cinquantenaire de la République, le conseil décide qu'une somme de 50F devra être employée pour une retraite aux flambeaux le 10 novembre et pour des bals gratuits dans les principaux cafés de la localité.

LA FÊTE DU VILLAGE :

Jusqu'en 1919, elle avait lieu le deuxième dimanche de septembre. En 1954, le conseil décide d'attribuer 5000F à M. Ghier, forain, pour l'installation d'un manège, d'une balançoire et d'un tir. A partir de 1975, une réderie est organisée le jour de la fête.

Une autre fête se déroule aussi chaque année. On ne se souvient pas de son origine. Elle a lieu le dernier dimanche d'avril et s'appelle la fête du gué. Des manèges, des tirs animent la place, une réderie est également organisée ce jour-là.

LA FÊTE NATIONALE :

Elles se déroulent de la manière suivante : - le 13 juillet, retraite aux flambeaux, - le 14 juillet, un concours de pêche occupe les pêcheurs ; l'après-midi se déroule l'immuable cérémonie au monument aux morts avec remise de médailles, de diplômes scolaires. Puis vient le vin d'honneur et divers jeux sur l'aire de jeux. Le soir, un bal gratuit est organisé pour la population.

DOUDELAINVILLE

CHARIVARI

Le 21 avril 1835, Alexis Gence, Maurice Ternisien, Florimond Carpentier, tous trois ménagers habitant à Doudelainville sont jugés au tribunal de simple police d'Hallencourt, pour avoir participé à un charivari, le 18 mars. Les gendarmes de Saint Maxent avaient rédigé le procès-verbal suivant : *« nous certifions que nous nous sommes rendus à Doudelainville à l'effet de seconder M. le commandant de la garde nationale pour réprimer un charivari qui se faisait pour la troisième fois dans la commune, lequel charivari tendait à insulter personnellement M. Berthe Louis, serrurier et à interrompre le repos public, où étant vers huit heures du soir, nous avons rencontré plusieurs personnes réunies qui se dirigeaient le long de la rue du bois et faisaient un bruit à se faire entendre de bien loin, car les uns frappaient sur des couvercles à marmites, d'autres avec des fouets des pincettes, et enfin tout ce qui faisait du bruit à être entendu des communes voisines ; nous nous sommes dirigés à leur rencontre et les ayant atteints, ils se sont sauvés et l'obscurité de la nuit ne nous ayant pas permis de les reconnaître, nous en avons saisi deux seulement que nous avons conduit chez M. le maire et ont été reconnus être le sieur Gence Alexis, lequel portait un couvercle de marmite, et Ternisien Maurice ainsi que Florimond Carpentier qui était avec ces derniers, mais que nous n'avons pas saisi. »*

Suite à l'audition de témoins comme rien n'établissait suffisamment la culpabilité de Ternisien et Carpentier, ils furent relaxés. Par contre, Gence, comme l'un des auteurs du charivari, fut condamné à une amende de 11F et aux frais.

LA FÊTE LOCALE :

La patronne de Doudelainville étant la vierge, la fête devait avoir lieu le dimanche suivant le 15 août. À cause des travaux de la moisson à leur apogée à cette période de l'année, le conseil municipal avait choisi de la faire se tenir le dimanche après le 11 juillet, ce qui fait qu'elle tombait souvent aux alentours du 14 juillet. Comme les forains étaient rarement libres ce jour-là, la fête fut avancée au début du mois de mai. Mais voilà, le prêtre ne pouvant assurer la messe le lundi de la fête, on déplaça après avoir entendu le prêtre et le forain au dimanche suivant le 15 août. La messe des morts se déroule encore aujourd'hui le lundi de la fête, elle est suivie d'un apéritif donné sur la place du village, là où sont installés les manèges.

Un navrant fait divers, relaté dans les colonnes du Courrier Picard du 19 août 1980, explique pourquoi les bals dans nos campagnes ont disparu, en effet : *« À l'occasion du rebond de la fête locale, dans la nuit du 15 au 16 août, un bal était organisé au profit du Bureau d'Aide Sociale, à Doudelainville. Il y avait du monde et une très bonne ambiance, jusqu'à ce qu'une équipe, forte d'une dizaine d'éléments, tous plus ou moins connus des services de police, ne se présente et n'amène une perturbation sérieuse, allant jusqu'aux coups et blessures, cela vers deux heures du matin. »* La bande s'en pris d'abord à deux jeunes du village âgés de 14 et 15 ans, puis aux organisateurs venus à leur secours *« c'est alors qu'avec des tessons de canettes de bière, la bande d'énergumènes a menacé la foule et a frappé avec violence MM. Boutroy, fils du maire, Marcel Lenne et Marc Poirer, mais surtout M. Jean-Pierre Verecque, directeur d'école, qui a été grièvement blessé à la face et a dû être hospitalisé à Abbeville avec trois fractures. »* Parmi les énergumènes, ont été reconnus deux jeunes maçons de Cerisy-Buleux de 22 ans et un homme marié, de 28 ans, père de quatre enfants.

LA FÊTE NATIONALE :

Le 13 juillet, une retraite aux flambeaux dans les rues du village précède le traditionnel vin d'honneur et un bal public gratuit. Le lendemain, la cérémonie au monument aux morts vers onze heures est suivie de la revue des sapeurs-pompiers. Des jeux pour les enfants se déroulent l'après-midi. Depuis l'année 2001, le conseil municipal et le comité des fêtes organisent un méchoui (porc ou mouton) ; en 2003, 175 convives ont ainsi dégusté deux porcs.

LES CAFÉS :

En 1914, on compte encore trois cafés au village :

- au 6, rue du 11 novembre, le café est tenu par Madame Thiébaud Alphonsine. Des anneaux scellés au mur pour attacher les chevaux, sont toujours visibles sur la façade de la maison,
- au 8, rue du 11 novembre, Monsieur Dufossé était le gérant jusque sa fermeture durant les années 1920 1925,
- au 1, rue du 11 novembre, le café faisait aussi office de débit de tabac. Il était tenu par la famille Bué georges. Il a fermé dans les années 1955-1960,
- au 2 rue d'En Haut, le café épicerie fut tenu successivement par MM. Boudinel, Daboval puis Mesdames Farcy Blanche et Farcy Arlette sa fille ; son mari exerçant le métier d'épicier ambulant. Ce fut le dernier café du village. Il interrompit son activité en 1970.

En 1875, M. le maire expose que le sieur Leclercq Mellier Paul, tailleur d'habits s'est rendu acquéreur de la maison du sieur Boudinelle, lequel avec son père a eu le débit de tabac pendant plus de 50 ans et l'a laissé tomber, qu'il a formé une demande tendant à obtenir un débit de tabac et qu'il serait très utile pour la commune de relever ce débit. Le conseil émet un avis favorable considérant qu'un débit de tabac est urgent dans la commune, vu que ceux qui existent nécessitent un déplacement de 4 kilomètres. Le conseil désire même que le titulaire fût chargé de la vente de timbres-poste et aussi de feuilles de timbre de plusieurs dimensions.

FONTAINE SUR SOMME :

Une nouvelle fois, nous nous tournerons vers le livre et les bulletins du syndicat d'initiative pour avoir des renseignements sur Fontaine.

FÊTE POUR LA NAISSANCE DU ROI DE ROME :

1811, l'Impératrice vient de donner à Napoléon un héritier, l'avenir de la dynastie semble assuré ; tout le pays est appelé à participer à cet événement. À Fontaine, on se prépare à la fête. Le 15 mai, le conseil municipal arrête le programme de la fête qui aura lieu le 2 juin prochain :

«- Le 1^{er} juin, la fête sera annoncée par le son de cloche et par une triple décharge de mousqueteries, il en sera de même le lendemain, 2 juin à 5 heures du matin.

- Le conseil municipal se rendra à l'église pour le Te Deum, accompagné de la garde nationale précédée d'un tambour, laquelle garde nationale sera composée des militaires pensionnés, des jeunes gens qui se sont fat remplacer, des frères de ceux qui sont aux armées et ceux dont les frères ont péri en combattant pour la patrie. Il leur sera donné à chacun une cocarde pour les distinguer.

- Les jeunes filles de chaque maison dont le frère est aux armées, encore au service ou pensionné, seront également distinguées par un ruban de couleur mis en écharpe, et toutes habillées de blanc.

- Treize vieillards de 75 ans seront réunis à une table qui sera pourvue de pains, de viandes et poissons. Il en sera de même pour douze petits garçons, dans le même local.

- Il sera placé un mât de cocagne avec quatre prix, composés d'une paire de boucles d'argent, un mouchard de soie, une indienne et une paire de boucles d'argent à jarretière.

- Courses des jeunes gens, des jeunes filles et des enfants des deux sexes. Les prix consisteront en deux mouchoirs d'indienne, deux cravates de soie, et pour les enfants de bonnets de coton et deux petits mouchoirs d'indienne.

- À la suite des courses, les joueurs de violon et de clarinette, placés sur les élévations, joueront une marche militaire, qui sera suivie Les frères et sœurs désignés par l'article 2 et 3 et les filles des officiers municipaux, ouvriront la danse, qui sera ensuite commune à toutes les traditions.

- Il sera distribué 25 pains aux pauvres de la commune les plus nécessiteux.

- Il sera mis sur place deux pièces de cidre pour tous les danseurs et le peuple.

- Le conseil municipal sera réuni à un banquet chez le maire.

SAINT ÉLOI :

D'après un article de l'abbé Famechon datant de 1906 : « *La fête de Saint Éloi a été rétablie en 1898. Nos cultivateurs, maréchaux et ouvriers travaillant le bois la célèbrent toujours avec la même fidélité, la même union, le même entrain. La messe, le banquet toujours si bien servi par la maison Crimet Rose et la récréation si légitime qui les suit offrent un spectacle tout empreint de véritable Fraternité.* »

LES VEILLÉES :

C'est ainsi que sont vues les veillées au village au 18^{ème} siècle : « Les veillées avaient surtout lieu pendant les longues soirées d'hiver. Une fois le travail terminé, les membres de la famille, les voisins se réunissaient. Le bavardage était l'attrait principal de ces assemblées connues sous le nom de 'séries'. Au milieu de la pièce était suspendu le 'crachet' ou quinquet (plus tard remplacé par la lampe à pétrole). Chacun à son tour fournissait l'huile et la mèche. tandis que les doigts agiles faisaient tourner le fuseau, les conversations allaient bon train : on parlait des qualités et propriétés de la filasse, des faits divers, on proposait des devinettes, on racontait des histoires de sorciers, on se confiait mutuellement le secret de ses affaires. Quelque bon diseur racontait une bonne histoire, on mangeait son saoul de ratons (ou crêpes). Ces délasséments pris en commun contribuaient à maintenir des mœurs paisibles dans les familles rurales, les bonnes relations, l'esprit d'entraide.

Si les légendes, les histoires de sorciers tenaient leur place dans les veillées, c'est que les populations rurales étaient encore la proie d'un grand nombre de superstitions... On faisait leur procès, on les brûlait, au moins en effigie, et c'est l'origine de ces nombreux « feux d'os ».

La veillée (d'après une habitante de Vieulaines) : « L'hiver, on se réunissait 'à la soirée' ou comme on disait 'al série' : les hommes confectionnaient des corbeilles avec de la paille et des ronces ; les femmes tricotaient des bas et des chaussettes. A Noël, tous partaient à la messe de minuit avec lanternes et chaufferettes et au retour, on dégustait le boudin qu'on avait confectionné quelques jours auparavant avec le cochon qu'on avait sacrifié. »

Autre témoignage : « Au milieu de l'âtre, très large, à l'intérieur d'un garde-cendre posé à même le sol, contre la cheminée luisante de suie, une grosse bûche se consumait lentement. Encadrée de part et d'autre d'une rangée de tourbes posées à la verticale, elle assurait un fond de braises pendant presque toute la journée. Là, l'hiver, portes closes, on se rassemblait avec quelques voisins, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, et on faisait la veillée. tous serrés en demi-cercle, autour de la flamme vacillante, les femmes reprisaient leur bas ou tricotaient en bavardant à demi voix. Les hommes parlaient affaires, ou entamaient une partie de cartes, au piquet, à la manille, groupés autour de la table, éclairée par une lampe à pétrole. Les vieux, blottis dans le fond, pour avoir plus chaud, étaient assis sur une chaise basse, pliés en deux. Ils aimaient à égrener des souvenirs du passé, en mâchonnant le bout du court tuyau d'une pipe bien culottée, crachotant dans la cendre à leurs pieds. Les gosses, casés comme ils pouvaient, souvent calés sur un genou, ou sur une petite sellette à trois pieds écoutaient sans mot dire. Quand sonnait minuit au vieux carillon fixé à la muraille, on se quittait à regret dans une cordiale poignée de mains. »

LA FÊTE AU VILLAGE :

La fête patronale était attendue parce que pendant trois jours les travaux et les fatigues étaient suspendus. À l'issue de la messe solennelle, se plaçait une procession du Saint Sacrement, suivie par les notabilités, en tête du cortège, derrière les officiants. Puis venaient les distractions profanes où tous donnaient libre cours à leur allégresse, leur besoin de détente, oubliant momentanément leur existence austère et pénible.

L'usage des feux de la Saint Jean, le 24 juin, paraît être aussi ancien que la civilisation. De grand matin, les enfants quêtait de porte en porte, criant à tue tête dans leur patois : « Saint Jean est tcheu dans l'ieu, Saint Pierre l'a rassatché, Un tcho peu d'bos pour l'récaufer, Y tranne ! » Chacun vide le trop plein de son grenier. Le soir venu, la population travaille entière, à dresser le bûcher sur lequel il est d'usage de fixer un mannequin représentant un homme. Après que le seigneur ou le curé soit venu solennellement allumer le feu, les rondes commencent autour du brasier et se prolongent bien tard. Les charbons sont pieusement recueillis : ils doivent conserver la vigueur des jeunes et rendre aux vieux les forces perdues.. On jetait aussi des os dans le bûcher, en mémoire des reliques de Saint Jean qui mêlées à des ossements d'animaux avaient été condamnées aux flammes. Dans ces jours de fêtes, les barrières sociales semblaient pour un moment abolies. »

La fête à Vieulaines entre les deux guerres : « La fête du village était une trêve au milieu de la moisson. Elle donnait lieu à des réunions de famille ; on allait en groupe sur la place 'tireloter' à la loterie et acheter quelques unes de ces 'poirettes' pas plus grosses qu'une prune qu'un vieil homme apportait sur sa brouette. Elles avaient beaucoup de succès et la corbeille était bientôt vide. On se réunissait aussi au café et chacun y allait de sa chanson ; quand la chanson avait plu, il fallait la recommencer. Le soir, il y avait bal en plein air, sur la place éclairée assez faiblement par quelques lampions accrochés aux grands arbres. Les musiciens venaient de Long, à travers le marais, suivis de nombreux jeunes gens, et la musique se faisait entendre bien avant le bal. »

Le verso de la carte postale ci-contre indique que cette fête avait lieu face au seul café de l'endroit tenu par Sidonie à l'époque (1921). La fête a lieu le



dimanche qui suit l'Assomption donc pour 1977 le dimanche 21 août et le lundi 22. On ne danse plus sur l'herbe de la place, mais pour les intimes cette fête continue à s'appeler 'El fête ed'chés poirettes'. Il y a encore de vieux poiriers dont les fruits minuscules sont mûrs à l'époque.

LE THÉÂTRE :

De 1948 à 1961, il y eut une troupe de théâtre à Fontaine, créée par M. David. Elle regroupait une quinzaine de jeunes et s'appelait 'Les Anciens Élèves'. Au début des années 50, une certaine rivalité l'opposait à une autre troupe de théâtre créée par l'abbé Sacquépée. La troupe cessa d'exister en 1961 par lassitude des acteurs, par les obligations liées à la vie et à cause de l'arrivée de la télévision. Après les trois mois de répétitions d'une pièce, la troupe jouait deux dimanches de suite à raison de deux séances le premier dimanche et une seule le dimanche suivant. Elle s'est aussi produite à Longpré. Pendant l'entracte, on pouvait écouter des chanteurs, voir l'illusionniste M. Roberson et Melle Lucile. Quelques titres de pièces jouées : le cheminot, l'ami Fritz, 600.000F par mois, le petit Jacques, ces dames au chapeau vert, le grillon du foyer, la jument verte. Les pièces étaient jouées avec un décor adapté et les costumes étaient loués à Paris. Les répétitions et les représentations se déroulaient tantôt le débit de tabac de M. Duhamel, le préau et l'ancienne école. Un bal, où les acteurs participaient en costume de scène, clôturait les soirées théâtrales. (d'après Annick Fontaine, Jacques Papillon, M. Papin, décembre 1999)

LE CONSEIL DE RÉVISION :

Le conseil de révision avait lieu l'année avant celle de l'appel pour le régiment. On savait qui faisait partie du contingent et tout le monde disait son mot : « Ah ! Untel il est costaud, y s'ra prind ! et pis z'eutes aussi, i n'ia jamoé qu'ech tcho machin, y pouroé bien éte ajourné » Le jour dit, nos conscrits rassemblés sur la place partaient à pied pour Hallencourt, chef-lieu de canton. En tête du groupe, le grand drapeau tricolore que la municipalité mettait à disposition et qui était porté par un accompagnant. Les accompagnants étaient ceux qui passaient le conseil l'année suivante. Il y avait aussi Lucien Chevallier avec son tambour, remplacé ensuite par Mortreux (tambour) et Citerne (clairon). Ça faisait du bruit au départ ainsi qu'à l'arrivée à Hallencourt, après une courte pause à Sorel au café Crampon.

Arrivés à l'Hôtel de ville, le plus difficile restait à faire car à l'intérieur, il y avait du beau monde (hauts gradés, conseillers régionaux et d'arrondissement) et nos plus ou moins poilus devaient se présenter dans la tenue d'Adam, devant tous ces notables. Ils n'étaient pas fiers, car à cette époque, le sexe était un sujet tabou, que l'on n'utilisait qu'en cachette !

Après passage à la pesée, à la toise et à la mesure du tour de poitrine, l'ensemble donnait un certain coefficient, déterminant la petite phrase : bon pour le service ou ajourné.

Retour au vestiaire et sortie en descendant les marches de l'Hôtel de ville, en bas desquelles attendaient les marchands d'insignes et décorations tricolores qu'ils épinglaient au revers du veston. Insignes 'Bon pour le service' pour les conscrits ; insigne 'Bon pour les filles' pour les accompagnants. (document ci-contre pour la classe 1921)

Un petit verre au café de la place et retour à pied avec drapeau, tambour, clairon. Petite pause au café à Sorel, c'était la coutume et direction Fontaine. Au village, on attendait avec impatience, le retour du groupe. Pour connaître plus vite le résultat, on envoyait au devant, des jeunes éclaireurs cyclistes. Au retour les conscrits étaient accueillis par des explosions de pétards. Ensuite c'était la tournée des cafés car il ne fallait pas faire de jaloux et le soir, tout le monde était un peu 'pompette'. Il n'y avait plus qu'à attendre les feuilles de route pour le départ à la caserne.



LES CAFÉS :

Voici le texte fourni par M. Bellette du syndicat d'initiative de Fontaine et intitulé : « Les Bistrots de Fontaine »
Café Crampon :

A l'angle de la rue Sotte et de la Route Principale

M. Crampon, veuf ou célibataire, faisait entretenir le café par Mme Vasseur (ménage). M. Crampon fut remplacé avant-guerre par M. Lhomme et Mme Lefèvre

Café du commerce : (et débit de tabac)

Tenu à l'époque par Mme Maison, grand-mère de Pierre Parcy, puis successivement par M Levelut, Bonin Brion, Ragnet. Dernier en date, M. Duhamel

Licence : Maison Normand :

Pas réel bistrot : cultivateur, épicier, mercerie, charcuterie et dépôt de pain. Juste licence pour bistouille
Arrêt à la guerre

Café Zéline :

Café situé sur la place.

Faisait épicerie, charcuterie et bistrot

Zéline née Bonneval, femme de Roger Rose, greffier à la mairie. Arrêt à la guerre

Café Crimée :

Actuellement maison de M. et Mme Ranoux

Faisait épicerie boulangerie charcuterie et bistrot

Licence : Chez Cati :

Également quincaillerie (et épicerie en dépannage)

Juste une licence pour bistouille

Actuellement, maison de M. Flament sur la route principale

Chez Octavie :

Situé route de Sorel, ancienne maison de M. et Mme Havard

Octavie, veuve, amie de Grand Père Py

Avait 2 filles. Olga, mariée à un militaire anglais connu pendant la guerre, est partie en Grande-Bretagne.

Hélène l'autre mariée à un cheminot Amiénois.

Café Mulot Papin :

Actuelle maison Bellavoine, face à la gare

Également restaurant

Tenu par la suite par Rolande leur fille, elle-même mariée à Anthony Sinoquet

M. Mulot, entrepreneur privé travaillant principalement pour les chemins de fer, amenait une clientèle d'habitues des Chemins de Fer de Paris au restaurant.

Licence : Chez « Médélaliléline » ou chez Médé :

Situé Voyeul Jacques Tin, la tenancière figure sur l'un de nos bulletins.

Avait juste une licence pour les bistouilles

Les clients étaient des habitués travaillant dans les tourbières ou des faneurs

Méfiant, elle avait l'habitude d'accueillir les clients de passage en lançant :

« O z'avez des argeints m'sieur ? »

Avait un fils dit « Grand Paul » vu sa taille de 2 mètres

Lui-même père de deux filles

L'une mariée à M. Boutin, 1ere maison a droite grande rue (rue verte de l'époque)

L'autre mariée à M. Hurdequin directeur de St Frère à Pont Rémy

Café de la Somme :

En bord de Somme actuelle maison de Maxime Outters

Ancienne maison de la famille Mercher

Clientèle de Bateliers

Axe de la Maison parallèle à la Somme : entrée sur pignon coté rue Clabaut

Épicerie sue l'arrière, avec entrée dans la cour

Les souvenirs de René Leclercq font état des bistrots de Fontaine en 1940 :

Le café Lhomme, situé sur la route départementale, au croisement de la rue Sotte, tenu par des personnes âgées que l'on n'a plus revu après l'exode de 1940. Le café a été complètement détruit et n'a jamais été reconstruit.

Le café Duhamel ou café du Commerce avec licence de tabac. À la guerre, il était tenu par les époux Duhamel et leur fille ; bien que détruit pendant la guerre, il a été reconstruit. Il existe toujours de nos jours, il faisait restaurant. Pendant la guerre, il a été déplacé provisoirement rue Clabaut, puis dans un baraquement, avant de reprendre son emplacement actuel.

Le café Sinoquet, il était situé sur l'actuelle place Jeanne de Fontaine, il a été démoli pour l'aménagement de la place. Il était tenu par les époux Sinoquet Gaétan. Dans ces trois cafés, il y avait un billard.

Café, épicerie, boulangerie, charcuterie tenu par les époux Rabouille, père et fils. Dans ce café, il y avait une salle où on faisait bals et repas de mariage, les concerts organisés par les sociétés locales, l'arbre de Noël des

enfants organisé par les anciens élèves. Après la famille Rabouille, il a été tenu par les familles Paradis et Anselme. Aujourd'hui, il est fermé et transformé en maison d'habitation de M. et Me Ranoux, derrière la mairie, à l'angle de la rue Saint Martin.

Café, quincaillerie Hanquet, situé rue du Haut, à l'endroit de l'actuel point Poste de Jean-Paul Flament. Il était tenu par les époux Hanquet et ensuite par leur fils Albert. Il était peu fréquenté en café, mais très apprécié en quincaillerie car on y trouvait de tout.

Café, restaurant Mulot, situé juste en dessous de la gare. Il a été tenu par Rolande et son mari Antony Sinoquet. Il était très fréquenté par une clientèle de parisiens qui venaient à la pêche à Fontaine. Rolande était une très fine cuisinière, mais aussi une résistante décorée après guerre par un ministre, en refusant les honneurs des journaux. Une médaille lui fut remise chez elle dans l'intimité. Une vraie femme de convictions dans ses jeunes années. Ce café est fermé, il est devenu l'habitation de la famille Bellavoine.



FRUCOURT :

LA FÊTE NATIONALE :

Le 7 juillet 1880, comme en plus haut lieu, on a décidé que la fête nationale doit être célébrée le 14 juillet, le conseil vote une ressource de 60F pour les festivités.

Après la guerre, une retraite aux flambeaux a eu lieu pendant quelques années dans la soirée du 13 juillet, puis elle a disparu. La cérémonie du 14 juillet, s'est toujours située l'après-midi. Après le rassemblement au monument, elle se poursuivait à la mairie avec entre autre la remise d'un dictionnaire aux lauréats du certificat d'études primaires. Des jeux ont toujours suivis cette cérémonie officielle avec la contribution des sapeurs-pompiers et la remise des récompenses. L'inévitable vin d'honneur a toujours clôturé l'après-midi.

À partir de 1963, un feu d'artifice de qualité a apporté de la notoriété au village grâce à l'initiative du maire Philippe de Forceville. Cette tradition s'est perpétuée jusqu'à maintenant.

LES DÉBITS DE TABAC :

Le 5 février 1906, le conseil exprime que par manque de débits de tabac dans la commune, les fumeurs sont bien gênés car ils sont obligés de s'approvisionner dans les communes voisines. Aussi, il demande à l'autorité supérieure de bien vouloir en créer un dans la commune.

LES CAFÉS :

Le 21 juin 1907, comme ce sont les maires qui ont la faculté de déterminer, sans préjudice des droits acquis, les distances auxquelles les cafés ne pourront être établis autour des édifices consacrés à un culte, des cimetières, des écoles primaires, le conseil fixe à 25 mètres la distance minimale pour l'établissement d'un débit de boissons.

Le 26 mai 1907, il existe un débit de boissons à Frucourt.

Le 3 juin 1913, 2 débits de boissons sont implantés dans le village. Le périmètre interdit étant fixé à 25m, le conseil constate que 24 habitants sont situés dans la zone prohibée sur un total de 290 habitants.

LA FÊTE LOCALE :

La fête locale de Frucourt a lieu le dimanche qui suit le 4 juillet de chaque année (Saint Martin étant le patron de la paroisse).

Jusqu'aux années 1975, il y avait peu d'attractions foraines. Aussi, en dehors des bons moments passés à table, le lieu des réjouissances, c'était le bal avec orchestre sous chapiteau sur la place ou dans l'école. Donc le dimanche et le lundi avaient lieu de longs repas en famille et avec beaucoup d'invités. Et c'est le repas du dimanche midi qui marquait le commencement de la fête du village. La plupart des familles avaient fourni au boulanger, quelques jours avant, des oeufs et du beurre de la ferme afin d'obtenir de lui un gâteau battu qui fasse honneur aux invités.

Dans ce milieu constitué surtout de cultivateurs et d'artisans (il y avait peu d'ouvriers d'usine et d'employés) aucune manifestation n'avait encore lieu le samedi. Le dimanche soir, après deux repas entrecoupés par la traite des vaches, tout le village se retrouvait au bal jusqu'à 3 à 4 heures du matin avec la participation des jeunes du voisinage.

Toutes les générations s'y retrouvaient jusqu'aux plus âgés. presque tout le monde se connaissait et les plus jeunes étaient initiés aux danses traditionnelles par les plus chevronnés. La sonorisation était faible mais cela permettait une grande convivialité et une ambiance bon enfant. Le village se transformait ainsi pendant deux jours en une grande famille qui s'amusait dans une chaleureuse gaieté. L'orchestre était composé de trois musiciens, l'accordéon y était roi, le saxo ou le violon pour l'accompagnement et enfin la batterie. c'était le temps des danses de couples, du bal musette : les valse, les marches, les polkas, les pasodobles, les javas et les tangos sous les premières lumières tamisées. Deux orchestres ont marqué cette époque : celui de Roland Deneux d'Hallencourt (dit Roland ech coëffeu) puis à partir de 1957 pour une bonne dizaine d'années et sous chapiteau l'orchestre Poilly de Forceville en Vimeu. Ces musiciens ont laissé un souvenir nostalgique chez ceux qui ont connu cette période.

Le lundi matin, vers onze heures, la population ne manquait pas la messe des défunts puis se rendait en cortège au cimetière guidée par le suisse, l'abbé Roger et les enfants de chœur. Le curé et son chantre s'inclinaient devant chaque tombe recommandée par la famille pour y dire ou y chanter 'De profundis'

Après les retrouvailles à la buvette et le repas du midi, le bal reprenait à 17 heures et enfin pour une deuxième nuit où l'entrée était gratuite et qui était souvent la plus appréciée : on n'était pas pressé de se séparer et l'on en redemandait à l'orchestre. Finalement la fatigue venait à bout des plus acharnés qui se rendaient à la raison en pensant que le 14 juillet était proche.

Chaque année, quelques familles seront absentes des festivités : ce sont celles qui ont perdu un de leur membre en cours d'année. Étant frappées par le deuil, on ne les retrouvera qu'à la messe des morts du lundi.

Précisons pour terminer qu'on a relevé pour les tarifs en 1963, 3F pour le dimanche soir et 1F le lundi après-midi. Puis des craintes sont apparues sur la venue de bandes de bagarreurs. On trouve en 1976 une mise en garde du conseil municipal et une demande du maire a été présentée au sous-préfet pour une protection policière avec chiens.

Avec l'apparition d'une course cycliste (avec la collaboration de Citernes, Forceville) le samedi après-midi, vers 1980, les attractions foraines seront de plus en plus nombreuses. Le samedi va prendre le pas sur le lundi. Une animation sera proposée aussi le dimanche après-midi (majorettes, fanfares). À l'époque de la mondialisation, la partie dansante consiste maintenant à la fête en deux soirées disco le samedi et le dimanche, où la jeunesse de la région se défoule ... sous la vibration des murs de l'ancienne école ... avec les tubes anglo-saxons et internationaux diffusés dorénavant à travers le monde par le nouveau pouvoir des médias. (Texte rédigé par Gilles Mazière)

SOUVENIRS D'ENFANCE :

En 1938 ou 1939, un concours de tir à la carabine était organisé dans la cour de l'école de Frucourt. Pendant plusieurs semaines, les tirs avaient lieu chaque dimanche. Trois prix étaient ouverts pour les hommes, les femmes et les enfants. Je n'avais que huit ans et la carabine était un peu lourde pour mes petits bras. J'ai gagné des assiettes à dessert. A la m^{me} époque, le même concours se déroulait à Vaux Marquenneville dans la cour du café Blondin. La plupart des tireurs participaient aux deux concours. J'ai gagné à Vaux un service à liqueur.

À la même époque, l'abbé Roger, curé de Frucourt, organisait des séances de cinéma dans la salle de l'ancien café Defecque. C'était les premières fois que j'assistais à des projections de films. J'y ai découvert 'Charlot', muet, en noir et blanc, aux images saccadées. Les spectateurs riaient de bon cœur. À l'entracte, il y avait le tirage de la tombola. Les lots étaient du pain d'épice, des nonettes, des bonbons au miel provenant de la récolte de Monsieur le curé.



Le lieu de rencontre des hommes du village était essentiellement le café, unique commerce du village (photo ci-contre). Il réunissait le café, l'épicerie et le débit de tabac. Il était tenu par M. et Mme Gence Auguste. Je ne me souviens plus de l'enseigne. Dans le village, on disait : À l'moéson d'Gust... Les tenanciers étaient des voisins et amis ; aussi lorsque ma mère s'absentait j'avais la consigne d'attendre son retour ... au café. Je revois la salle de café avec ses tables en bois couvertes de toiles cirées, et posées sur des rosaces en verre sans doute pour isoler les pieds de table du sol lors du nettoyage. Il n'y avait pas de comptoir. Près de la porte donnant sur la cuisine, une grande étagère était garnie de verres et de quelques bouteilles d'apéritifs et ce qui me fascinait c'était les siphons à eau de seltz, eau gazeuse que l'on mettait dans l'apéritif, sans doute la mode de l'époque. Les bouteilles les plus utilisées étaient celles de calvados ou de fine, éventuellement de cognac appelé un 'trois étoiles'. Les murs au papier jauni étaient décorés de réclames d'apéritif : Byrrh, Malaga, Dubo Dubon Dubonnet. Il y avait aussi, encadrée, l'affiche de la loi sur la répression de l'ivresse publique. Au milieu de la salle se tenait le grand poêle avec son tuyau qui longeait le plafond pour rejoindre la cheminée et qui portait à chaque raccord une boîte, tenue par un fil de fer, pour recevoir d'éventuelles gouttes de goudron.

En semaine, les clients étaient peu nombreux, seuls quelques habitués venaient en passant boire 'eine bistouille' après avoir attaché le cheval et sa carriole à l'un des anneaux fixés au mur. Il n'était pas toujours nécessaire d'attacher l'animal, certains en ayant une grande habitude venaient d'eux-mêmes se placer devant l'anneau et attendaient patiemment leur maître. J'ai connu un certain poney qui, après une trop longue attente, perdait patience et rentrait à son écurie attelé de la voiture qui elle ne pouvait franchir la porte. Le maître devait se faire ramener par un ami.

Les dimanches après-midi étaient plus animés. Les hommes se rejoignaient au café pour jouer aux cartes mais surtout aux dominos. Dans la cuisine, sur le poêle flamand, le percolateur avec son robinet en cuivre avait remplacé la cafetière. Il fallait du café en plus grande quantité. La consommation habituelle était la bistouille : le café servi dans un verre à pied épais avec à côté le petit verre d'alcool. Après avoir bu une gorgée de café pour faire de la place, le petit verre était versé dans le café. Le consommateur réclamait alors la rincette pour refaire le plein du petit verre. L'odeur du café se mêlait à celle de la fumée du tabac. Les consommations aidant, le ton des discussions se haussait. Entre les éclats de voix, on entendait le cliquetis des dominos en bois et en os qui s'entrechoquaient lorsque les joueurs les touillaient. Et d'entrée de jeu, le double six était claqué sur la table. Et du quatre, j'en ai ! Et ainsi de suite jusqu'au domino posé en triomphe par le vainqueur. Eh Gust, tu nous r'mets eine tournée ! Et ainsi passait l'après-midi dans la bonne humeur.

Lors de la fête, l'ambiance était un peu différente, on venait boire l'apéritif en famille après la messe. Pittoresques étaient les réunions de sapeurs*pompiers, après la revue de pompe matinale, il ne s'agissait pas de boire de l'eau. La revue se terminait en chanson à une heure bien avancée de la journée.

On buvait assez peu de vin et l'été la bière était servie au litre. Le meilleur souvenir que je garde est celui de l'épicerie débit de tabac. Je pense encore en garder les parfums. Presque tout était en vrac. Le café dans le sac de jute ainsi que le sucre, le vin et le vinaigre au tonneau, le sel dans une grande cruche. Le savon formait une pyramide de cubes. Le savon vert et les cristaux de soude pour la lessive étaient contenus dans des seaux. Tout cela exhalait des odeurs qui se mélangeaient en un parfum indéfinissable. Les épices et les bonbons remplissaient des bords cubiques posés sur une étagère. L'épicière servait ses clients dans des sacs en papier qu'elle posait sur la balance Roberval avec ses plateaux en cuivre bien astiqués.

Au fond de la pièce, une étagère était réservée au débit de tabac. Il n'y avait pas de cigarettes blondes, mais des gauloises et quelques paquets de gitanes. L'essentiel était le tabac à rouler : les paquets de gris et de bleu avec les feuilles à cigarette et les allumettes soufrées qui s'enflammaient par grattage sur n'importe quoi de rugueux. Il pendait aussi au mur un lot d'amadou, ces cordons spongieux qui s'allumaient à l'étincelle d'un briquet et se consumaient dans la poche du fumeur s'ils étaient mal éteints, créant de beaux trous dans les

vêtements. Il y avait également des carottes de tabac à chiquer que le consommateur coupait en rondelles au fur et à mesure de ses besoins de mastication. Le tabac à priser était pesé au gramme près sur une petite balance avec son plateau creux en corne qui recevait la précieuse poudre et qui comportait un bec verseur pour remplir la tabatière du client. Celui-ci, en sortant du débit, inhalait une pincée de prise dans chaque narine, éternuait bruyamment tout en refermant sa tabatière en os qu'il glissait dans la poche de son gilet. Puis il se mouchait non moins ostensiblement dans un grand mouchoir à carreaux.

Avec la guerre et les restrictions le café épicerie débit de tabac ne fut plus jamais le même. Les animations, pendant l'occupation allemande, se limitèrent à quelques séances théâtrales au profit du comité pour l'envoi de colis aux prisonniers de guerre. (Texte rédigé par Pierre Barbette)

HALLENCOURT

CHARIVARIS

Jusqu'à la première guerre mondiale, les réunions tapageuses de personnes, désirant dénoncer ce qui était contraire au politiquement correct de l'époque, étaient appelées charivaris.

3 mars 1839 : « *Les auteurs ou complices de bruits, tapage injurieux ou nocturne, troublant la tranquillité des habitants sont coupables d'une contravention de 3^{ème} classe, en conséquence les auteurs et complices de charivaris de quelque nature qu'ils soient, et pour quelle cause qu'ils aient lieu, considéré comme attroupement injurieux, seront poursuivis conformément à la loi.* »

Dans le journal La Somme du 24 mai 1919, on lit : « *Hallencourt. Intelligente distraction ! Un charivari infernal s'entendait, une de ces dernières nuits, dans un baraquement abandonné par les troupes britanniques. Une dizaine de jeunes gens s'égosillaient et gigotaient à qui mieux mieux. Les gendarmes vinrent mettre le holà ! Ces indulgents se bornèrent à verbaliser contre les plus agités : Alexandre C., 17 ans et Lucien C., 19 ans.* »

RÉUNIONS :

3 mars 1839 : « *Il est expressément de tirer pour quel que prétexte que ce soit aux baptêmes, mariages dans les rues et places publiques et dans l'intérieur des cours et jardins avec des fusils, pistolets, fusées, pétards, et toutes armes à feu* ». La crainte de l'incendie justifie cette décision.

CAFÉS

Les cafés étaient avant tout un lieu de rassemblement où l'on échangeait les nouvelles du village, où l'on refaisait le monde chaque jour, où l'on prenait le repas traditionnel consécutif aux grands événements familiaux (baptême, communions, mariage, enterrements) dans la grande salle du lieu, où l'on fêtait les résultats des élections pour les heureux élus, où l'on allait arroser l'acquisition d'un terrain, d'une maison après avoir traité l'affaire devant le notaire, où l'on se réunissait pour faire une partie de cartes : manille coïncée ou belote ou une partie de dominos, surtout les jours fériés, où l'on aiguisait son adresse en s'affrontant dans une partie de billard à trois boules. On y apprenait et on y colportait les nouvelles des villages environnants.

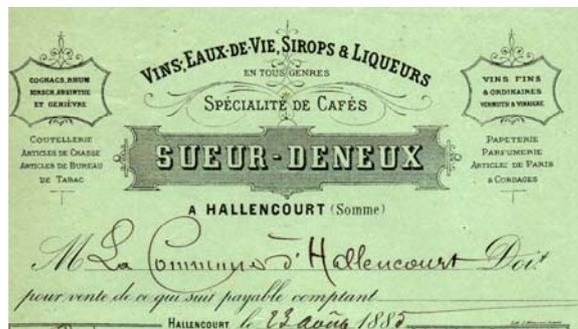
La profession était réglementée par des règlements locaux, les horaires d'ouverture étaient bien précisés, ainsi, le 16 décembre 1826 : considérant qu'au mépris des lois et règlements de police relativement aux cabaretiers, cafetiers, marchands de boissons et autres qui se permettent de vendre et d'avoir leurs portes ouvertes de nuit comme de jour et même pendant le temps des offices des dimanches et fêtes sans aucune exception, Monsieur le maire rappelle la réglementation en vigueur : « *il enjoint les cabaretiers, cafetiers de fermer leurs cabarets ou leur salle de jeu, savoir à 9 heures du soir depuis le 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre et à huit heures du soir depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 31 mars, et il est défendu à tout individu de les fréquenter après les heures indiquées* ». De plus il rappelle qu'il leur est interdit de tenir leurs portes ouvertes, et d'y donner à boire ou à jouer les dimanches et jours de fêtes pendant l'office. Cette décision de police est destinée à être « *lue, publiée et affichée le dimanche suivant après la messe pour que personne ne puisse en prétendre cause d'ignorance* »

12 décembre 1851, piqûre de rappel : « *Il importe à la sécurité publique de prescrire la fermeture des cafés et cabarets à des heures déterminées et d'en interdire, à tout individu, la fréquentation pendant la nuit et après les heures ci-après indiquées. L'ouverture de ces établissements pendant la nuit présente les plus graves inconvénients, c'est ordinairement dans les cafés et les cabarets que se tiennent les clubs et les conciliabules et où il se commet des désordres dangereux et scandaleux troublant la tranquillité des habitants* ». Après rappel des horaires d'ouvertures, les membres du conseil ajoutent : « *Pour son exécution, la retraite sera sonnée dans la période d'été à neuf heures précises et dans la période d'hiver à huit heures du soir. Au son de la retraite et aux heures prescrites les cafetiers et cabaretiers feront évacuer de leurs établissements tous les individus qui s'y trouveront. Les contrevenants à ces dispositions seront traduits devant le tribunal de simple police.* »

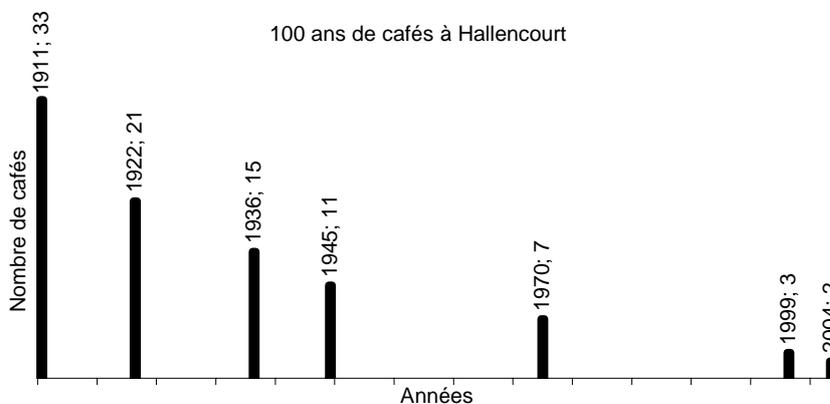
Le 5 août 1852, les débitants de boissons de la commune parviennent à faire retarder d'une heure la fermeture de leur établissement. Une liste des plus imposés pour la côte des contributions de 1878 contient 4 cafetiers parmi les 23 plus imposés du village.

Être bien placé est crucial pour la réussite de l'entreprise, M. Barbier Milbled, cafetier, l'a bien compris en janvier 1896. En effet, il demande l'autorisation de faire percer, à ses frais, une deuxième entrée au cimetière, laquelle se trouverait à l'encoignure de son habitation.

Une liste des abonnés à l'éclairage au gaz acétylène du début des années 1910 donne 13 cafetiers à Hallencourt : Mahieu à l'Hôtel Saint Denis, Michaut Deneux, Maillard Émilien, Michaut Léonce, Veuve Garet au café du Progrès, Barbier Bouffaut, Blanget, Melle Garet, Picard, Leroy Anatole, Maillard au café de l'Hôtel de Ville, Cordellier Casimir et Padot Caumont au café du Nord



Pour une exposition organisée par le CIS en mai 1983, son président Arthur Lecointe avait recensé les cafetiers et cabaretiers. Voici une représentation graphique de ces données mises à jour.



Les cafés de 1945 étaient tenus par Dubos, Séclét-Leroy, Warmel-Canaple, André-Martin, Crevel-Bardet, Gallier, Bacquet, Cordellier-Defarcy, Dégardin, Lebeau, Gab. Papin ; ceux de 1970 par Houet, Delaveau, Flamant, Lemiel, Régnier, Séclét, Ternois ; ceux de 1999 s'appelaient café Leclercq, café du Canon d'Or, chez Josette. En 2004, ils s'appellent café du Canon d'Or et café de l'Avenir.



Le café du Canon d'Or tenu par Odette Seclét encore dans le style des cafés anciens (comptoir, étagère à verres)

Au hasard des cartes postales, des publicités inscrites dans des programmes de manifestations, on trouve les noms d'enseignes suivantes :

- le **café National** à l'angle de la rue des Simons et Douville Maillefeu, le **café de l'Espérance** tenu par Virginie Bacquet en 1953 rue Douville Maillefeu,

- un café situé place de l'église, non loin du presbytère,
- le **café de l'Hôtel de Ville** (face à la mairie) jouxtant le café de l'Union,
- le café G. Papin ou le café Régnier, rue Saint Denis,
- le **café du Midi** ou Au **Cuirassier**, à l'entrée d'Hallencourt, à côté de l'ancien cimetière, rue Saint Louis,
- le **café de Paris** avec à côté le café Gaffet, rue Saint Louis en face de l'ancien cimetière, rue Saint Louis,
- le **café du Nord**, rue Saint Louis tenu par Cordellier Defarcy en 1930,
- un café, rue Pasteur, non loin de la rue des Rainvillers (certainement l'ancien café Papin),
- le **café des Bons Amis**, à l'angle de la rue Defarcy et de la rue Louis Deneux,
- le café nommé : **Assurance contre la Soif**, place du 8 mai 1945, à l'endroit de la fleuriste actuelle, le **café des Boulevards** situé rue Louis Deneux et Notre Dame (en 1930),
- dans la rue de la République, on trouve le **café de l'Avenir** à côté de la poste ; un autre café face à la poste dans la maison qui est actuellement l'étude d'un notaire ; le **café de la Poste** tenu par Maillard Hurtel en 1930 ; l'**Hôtel saint Denis** appelé **chez Suzette** en 1953 ; une buvette à l'angle de la rue de Verdun ; le **café de la Ville** face à la rue de Verdun situé non loin du café du **Canon d'Or** ; et enfin le **café des Arts** face à la rue Pasteur,
- **café de la Paix** dans la rue à Chêches et en 1930.

LES CAFÉS (selon Edmond Caumont) :

J'ai le souvenir des cafés suivant : le **café de l'Hôtel de Ville**, dit Chez Zoé (Canaple), avec une grande salle à l'arrière pour des repas, des bals et le cinéma. Le **café Papin** vendait également de l'épicerie, il était situé dans la rue Pasteur, à la hauteur des logements sociaux ; il fut détruit par un incendie vers 1920 ; le propriétaire Gabriel Papin s'installa rue Saint Denis et c'est son petit-fils Jacques Régnier qui reprit la succession jusqu'à sa fermeture au début des années 1990, il exerçait la profession de cultivateur, son épouse gérait le débit de boissons. Le **café de Paris**, dit Chez Lajoie, de son vrai nom André, facteur de son état, l'arrêt d'autobus se faisait devant chez lui. Le **café du Nord** dit Mon Génie Constant, épouse de Constant Cordellier (arrière de Nicolas Cordellier actuel menuisier et de Jean Maillard actuel directeur de la fanfare) menuisier de son état, son fils André, dit Colibri, lui succéda puis Pierre Cordellier (récemment décédé) ; ce café fonctionnait surtout lors de la campagne des betteraves à sucre que les agriculteurs amenaient avec leurs chariots au dépôt de la râperie qui était complétée par une bascule. Ce café devint ensuite le café Flament, électricien de son état. Le **café de la Poste**, situé rue de la République, au numéro 61 actuel qui est devenu salon de coiffure, c'était l'arrêt des autobus, le chauffeur déposait au café les colis des pièces commandées à Amiens par les garagistes d'Hallencourt et des environs, il est possible que le nom de poste corresponde à un ancien relais du même nom, Pierre Crevel, affecté par un pied bot, y exerçait au fond de la cour, le métier de cordonnier. **Café Assurance contre la Soif**, il vendait aussi de l'épicerie et des jouets ; la salle était autorisée aux mineurs qui venaient jouer au billard russe ; le mari de la tenancière, Mme Duboist était peintre en bâtiment, c'est aujourd'hui le magasin Annick Fleurs. Le **café de l'Union**, situé place de la mairie était communément appelé la Cantinière, il possédait également une salle pour les repas, qui ne fut plus utilisée après la guerre 39-45. Le **Canon d'Or**, également débit de tabac, puis de journaux ; la carotte, enseigne qui signalait le débit de tabac, était attribuée par l'État de préférence à un ancien combattant de la Grande Guerre, blessé de guerre. Le père d'Odette et Denise Seclet, prénommé Élysée, ayant le profil avait obtenu la fameuse carotte. Ce café était connu sous le pseudonyme Mon Lisé (mon signifiant chez)

LA SALLE DES FÊTES :

La salle municipale des fêtes d'Hallencourt était, à l'origine, un abri pour les avions, installé à Méaulte près d'Albert. Elle fut achetée en l'état par les Ets Deneux Frères, et installée à Hallencourt pour servir de salle de cinéma, de théâtre, mais aussi de salle pour les réunions et banquets. Elle fut inaugurée par M. Lourdelle, maire de 1927 à 1944. Les Ets Deneux avaient alors un tel rayonnement qui leur permettait de tels équipements dont profitaient leur personnel, les sociétés et la fanfare. Suite au déclin des Ets Deneux, le 1^{er} octobre 1954, la commune projette l'acquisition de la salle des fêtes appartenant à la Société d'Expansion Économique de la



Somme, le prix demandé est 3.000.000F. Ce prix étant trop élevé, la salle sera louée 50.000F annuels plus les charges. Le 21 décembre 1959, la commune acquiert la salle des fêtes par un emprunt de 50.000NF remboursable à partir de 1961. Le sous-sol était alors loué à la société Favi, qui venait de s'installer au chef-lieu de canton. Les maires successifs améliorèrent cette salle, selon les moyens de leur époque. Cette salle, en partie dédiée aux activités sportives, demandait un coup de jeune. En 1997, de nombreux travaux changeaient sa vocation et la transformaient uniquement en salle de spectacles pour la bagatelle de 6,29 millions de francs dont 4,5 millions de

*Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 6 février 2004 – salle des fêtes de Frucourt*

subventions, elle devenait lors de son inauguration en janvier 1998 : l'espace culturel.
photo Arthur Lecointe

Les cafés à Hallencourt en 1949

Veuve MELLIER-LABALLESTRIER
RUE DE LA RÉPUBLIQUE
HOTEL SAINT-DENIS
DÉJEUNER — DINER A TOUTE HEURE
Cuisine soignée
●
CAFÉ
TÉLÉPHONE 13

Veuve DUBOS - LEULLIER
RUE LOUIS-DENEUX ET NOTRE-DAME
CAFÉ DES BOULEVARDS
Épicerie - Mercerie - Jouets

Veuve SECLET-LEROY
RUE DE LA RÉPUBLIQUE
CAFÉ DU CANON D'OR
MESSAGERIES HACHETTE — TABAC

ANDRÉ-MARTIN
CAFÉ DE PARIS
RUE SAINT-LOUIS
●
ARRÊT DES AUTOCARS

VIRGINIE BACQUET
CAFÉ DE L'ESPÉRANCE
RUE DOUVILLE-MAILLEFEU
●
ÉPICERIE — NOUVEAUTÉS

TERNOIS - LEGRAND
RUE DE LA RÉPUBLIQUE
CAFÉ DE L'AVENIR
Tabac — Articles de Fumeur

SALLE DES FÊTES
BAL - CINÉMA
Direction : Pierre CREVEL
CAFÉ DE LA POSTE
RUE DE LA RÉPUBLIQUE
●
ARRÊT DES AUTOCARS
TÉLÉPHONE 17

WARMEL-CANAPLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
CAFÉ DE L'HOTEL DE VILLE
Salle pour Noces, Banquets, Cinéma et Bal

Il est aussi fait mention
du Café Papin, rue Saint Denis

BALS :

8 janvier 1863 : Arrêté relatif aux salles de danse de la commune d'Hallencourt

Le maire de la Commune d'Hallencourt, considérant qu'aucun règlement concernant les salles de danse n'existe pour la commune d'Hallencourt et qu'il est urgent de remédier à cet état de chose, arrête :

Article 1er : Nulle personne n'aura le droit d'ouvrir une salle de dans la commune d'Hallencourt sans avoir obtenu préalablement l'autorisation du maire.

Art. 2 : Il ne pourra être servi dans ces établissements aucune espèce de boissons

Art 3 : Les enfants de l'un et de l'autre sexe âgés de moins de seize ans révolus ne pourront être admis dans la salle du bal, à moins qu'ils n'en soient accompagnés de leur père ou de leur mère.

Art 4 : Les danses ne pourront avoir lieu dans la salle de danse depuis le 1er mai jusqu'à la fête patronale d'Hallencourt excepté les jours de pluie, ou lorsque le terrain détrempe par l'eau ne permettra pas de danser sur la place publique.

Art 5 : Toute personne qui troublerait les danses, qui se permettrait des propos injurieux ou obscènes, qui ferait des gestes contraire à la décence devra être avertie par le Chef d'établissement de sortir immédiatement, et si elle refuse, ce Chef d'établissement sera tenu de prévenir de suite l'autorité compétente sous peine de poursuites personnelles contre lui.

Art 6 : La salle de danse devra toujours être bien éclairée et ouverte au public.

Art 7 : Les personnes travesties ou masquées ne pourront entrer dans la salle de danse que le jour de mardi-gras et les deux dimanches précédents.

Art 8 : Les danses sur les places publiques ne pourront avoir lieu que dans l'endroit désigné par le maire.

Art 9 : Les danses sont interdites dans tous les endroits publics de la commune les jours de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Toussaint, de Noël et du mercredi des Cendres, ainsi que depuis le dimanche de la Passion inclusivement jusqu'au deuxième dimanche qui suivra le jour de Pâques aussi inclusivement.

Art 10 : Les danses, tant dans la salle de bal que sur la place publique, ne pourront être en aucun temps prolongées au delà de 9 heures du soir excepté les jours où la permission de faire danser dans leur établissement sera accordée par l'article ci-après aux débitants de boissons.

Art 11 : Le maire sera toujours libre d'accorder aux salles de danse une tolérance d'heure mais cette permission devra toujours être écrite et signée de lui.

Art 12 : Aucun musicien n'aura le droit de jouer sur la place publique sans l'autorisation du maire.

Art 13 : Il est interdit aux débitants de boissons, qui ne seraient pas autorisés, conformément à l'article premier du présent arrêté pour toute l'année de faire danser dans leurs établissements, si ce n'est le jour de la fête de sa Majesté l'Empereur, les dimanche, lundi ; mardi et mercredi de la fête patronale et le dimanche suivant dit du Rebond et ils devront bien entendu se conformer à l'arrêté préfectoral relatif aux débits de boissons en ce qui concerne l'âge des enfants ayant le droit de fréquenter les établissements et les heures de fermeture de leurs débits, lesquelles seront les mêmes ces jours-là pour toutes les danses n'importe en quelque endroit public qu'elles aient lieu.

Art 14 : Il sera toujours loisible au maire de défendre les danses en quelque endroit public que ce soit et de retirer la permission accordée.

Art 15 : Les danses indécentes sont interdites en tout lieu.

Art 16 : Le présent arrêté sera affiché dans les salles de danse de manière à être vu de tous.

Art 17 : Tout chef d'établissement qui tolérerait des danses, des gestes ou des propos indécents dans les salles de danse sera poursuivi et toute permission à lui accordée lui sera retirée immédiatement.

Art 18 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivis conformément à la loi.

Fait à Hallencourt, le huit janvier mil huit cent soixante-trois.

Signé : Nobecourt, le maire d'Hallencourt.

1954 : Une lettre indique qu'Hallencourt possède une salle des fêtes dans laquelle se sont déjà produits les orchestres Verchuren, Yvette Horner, Tony Murena, Émile Prudhomme, Louis Ledrich, et Albert Huard. On cite aussi la présence des vedettes du music-hall Louis Ferrari, Marcel Azzola, Jo Privat, Annie Cordy. On se souvient encore du passage de Jean-Claude Borelli et plus récemment de Jane Manson accompagnant les chœurs de l'Armée Rouge.

26 septembre 1973

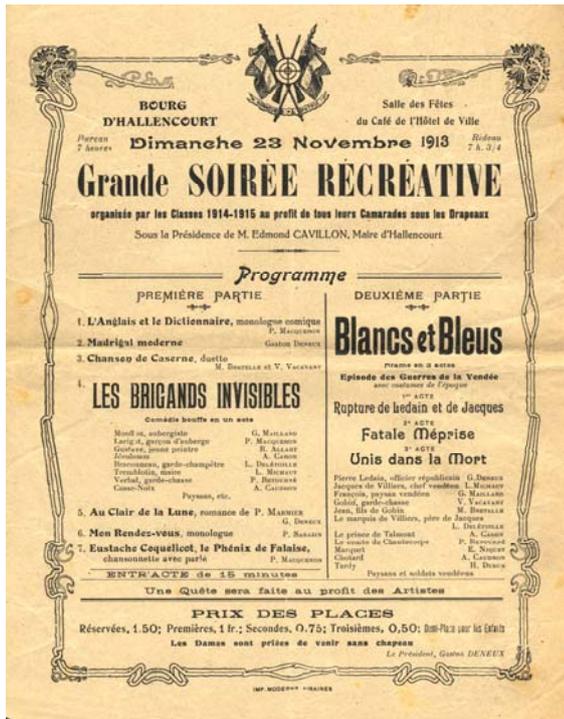
Lu dans le Courrier Picard : « *Comme chaque année, depuis plus de vingt ans, il nous revient, le sympathique Dédé, avec son piano à bretelles, son orchestre et ses charmantes chanteuses et danseuses. Animé chaque année de la meilleure envie de créer une ambiance terrible, il soule en quelques instants la salle qui chante et danse jusqu'à la dernière note de la dernière chanson. Et chaque année, c'est la même chose. Nombreux sont les danseurs et les amateurs de music-hall qui se pressent dans la salle municipale d'Hallencourt pour danser et s'amuser aux accents joyeux de cet orchestre dynamique en diable ; qui ne lasse pas, qui innove toujours de*

façon à intéresser au maximum les amateurs de danse et de spectacle. Et voilà, dimanche 21 octobre, il sera là, fidèle au rendez-vous annuel pour nous charmer et nous amuser de 21H30 à l'aube. »

Et en octobre 1976 : « C'est devant un public fort nombreux où les danseurs avaient des difficultés à se frayer un passage que Jean-Claude Borelli a animé le bal annuel, organisé par les Comité des Fêtes. Une excellente soirée, à mettre à l'actif des organisateurs, dont l'un nous a confié que les tables étaient réservées un mois à l'avance. »

15 novembre 2002 : Michel Pruvot, accordéoniste de la région d'Abbeville en vogue dans les années 60 et 70 partage la tête d'affiche d'un concert avec André Verchuren à la salle des fêtes d'Hallencourt, transformée depuis quelques années en Espace Culturel. Quatre heures de spectacle feront salle comble.

THÉÂTRE :



Ci-dessus la troupe 'Tréteaux Picards' composée d'hallencourtois en représentation à la salle des fêtes du bourg peu après la fin de la seconde guerre mondiale.



Au début des années 70, la jeunesse catholique propose au public de pièces de théâtre dont les acteurs sont des gens du village,

CONCOURS AGRICOLE

Le dimanche 21 juin 1953 se déroule un concours agricole régional avec exposition d'animaux, de matériel agricole et d'aviculture organisé par les syndicats agricoles du canton sous les auspices de la municipalité d'Hallencourt et des maires du canton. 100.000 F sont distribués en prix, médailles, plaques et diplômes. Voici la répartition des exposants :

race	commissaire responsable	nombre d'exposants	race	commissaire responsable	nombre d'exposants
chevaline boulonnaise	Papegay Paul, Citernes	20	ovine	Boutillier Georges, Wanel	8
bovine hollandaise	Lheronde Robert, Allery	8	porcine	Gauduin Georges, Longpré	6
bovine normande	Daquet Damase, Huppy	7	volailles	Verstraete Camille, Limeux	7

bovine flamande	Daquet Damase, Huppy	4	matériel agricole	16
--------------------	-------------------------	---	-------------------	----

Voici des extraits d'un compte-rendu destiné au Courrier Picard : « *Le concours agricole d'Hallencourt a connu un succès éclatant. Dès le matin, une grande animation régnait dans le bourg et les premiers rayons du soleil purent apercevoir une multitude de travailleurs, qui depuis l'aube s'affairaient dans la pâture mise gracieusement à la disposition des organisateurs par M. Maurice Castaigne, à l'érection de leurs stands et parcs.*

Dès 8h du matin, tous les exposants étaient en place, et les visiteurs commençaient déjà à affluer. Il leur fut donné le spectacle d'un lot magnifique des superbes spécimens de notre élevage local et régional ... Les membres du jury ne manquèrent pas de difficultés pour arriver à faire une classification qui s'avérait d'autant plus serrée que tous les produits présentés méritaient d'être primés. À 11h à l'Hôtel de Ville, les personnalités officielles furent accueillies par M. Longue Épée maire, ... ils se rendirent ensuite, précédés par la fanfare municipale et encadrés par la compagnie des sapeurs pompiers volontaires d'Hallencourt au parc d'exposition, où ils purent admirer outre les produits de notre bel élevage picard, un matériel merveilleux présenté par de nombreux exposants venus de toute la région. À 13h, un baquet de plus de cent couverts fut servi dans la belle salle du café de l'Hôtel de Ville que Zoé dirige avec tant de compétence ... Après le banquet, les fanfares d'Hallencourt et d'Allery emmenèrent à nouveau les officiels dans le parc d'exposition où un concert fut donné. Le public était très dense lorsque apparut M. Max Lejeune ... À partir de 18h les récompenses furent décernées devant l'Hôtel de Ville par les autorités présentes. Hallencourt a connu hier une belle animation, deux bals furent donnés dans les salles du bourg et deux excellents orchestres firent évoluer les nombreux couples jusqu'à une heure très avancée de la nuit. »

FESTIVALS DE MUSIQUE

PROGRAMME GÉNÉRAL

GRAND FESTIVAL DE MUSIQUE
Du Dimanche 29 Juin 1930

7 heures, Sonneries de Cloches et de Clairons annonçant la Fête.
9 heures, Distribution en nature aux Indigents.
De 11 h. à 13 h., Réception des Sociétés à l'Hôtel de Ville, Vin d'honneur.
14 h. 30, Rassemblement des Sociétés musicales et des Groupes formant le Cortège fleuri, rue Saint-Louis. — Défilé.
PARCOURS : de la rue St-Denis, République, Notre-Dame, Louis-Deneux, Defarcy, à Clèches, République, Poitou.
Dislocation : Place de l'Hôtel-de-Ville
De 15 h. 30 à 17 h., Concerts sur différentes places.
17 h. 30, Place de l'Hôtel-de-Ville, Remise de Décorations
Par M. Albert DÉCLE, Secrétaire général de la Fédération des Sociétés musicales de la Somme, Officier de l'Instruction publique.
18 heures, Exécution de "La Marseillaise" officielle par toutes les Sociétés; Exécution du Morceau d'ensemble : **Bruxelles en Fête**, pas redoublé avec Tambours et Clairons, de Champel,
Dirigé par M. Louis VOGLIN, Officier de l'Instruction publique, Professeur à l'École Nationale de Musique d'Abbeville, Directeur de la Fanfare municipale d'Hallencourt.
Tirage au sort des Primes en espèces.
21 h. 30, GRAND CONCERT DE GALA par la Fanfare d'Hallencourt et la Fanfare de Pont-Remy (les 2 Sociétés réunies 80 exécutants).

BAL gratuit - ILLUMINATIONS - EMBRASEMENT de l'HOTEL de VILLE

Dans la journée : Nombreuses attractions et réjouissances diverses. — Le Comité de Direction mettra en vente au profit du Festival : Programmes, Billets de Tombola et insignes qui seront présentés par des Jeunes Filles munies du Brassart vert.

GARAGE gratuit pour Autos et Bicyclettes (Ancienne Tâperie, face ancien Cimetière)

PROGRAMME GÉNÉRAL

GRAND FESTIVAL DE MUSIQUE
du Dimanche 21 Août 1949

●

7 heures - Réveil en Fanfare.
11 h. à 13 h. - Réception des Sociétés à l'Hôtel de Ville - Vin d'Honneur.
14 h. 30 - Rassemblement des Sociétés Musicales et des Groupes formant le Cortège fleuri - Rue Saint-Louis - Défilé :
Parcours de la Rue Saint-Louis à la Place de l'Hôtel de Ville par les Rues Saint-Denis - République - Notre-Dame - Louis-Deneux - Defarcy - Général-Leclerc - République - Poitou.
Dislocation : Place de l'Hôtel de Ville.
15 h. 30 à 17 h. - Concerts sur différentes Places.
17 h. 30 - Place de l'Hôtel de Ville - Remise de Décorations.
18 heures - Exécution de la Marseillaise par toutes les Sociétés
Exécution du Morceau d'ensemble "Marche de la 2^e D. B." Pas redoublé avec tambours et clairons.
Tirage au sort des Primes en espèces.
22 heures - GRAND CONCERT DE GALA par les Sociétés réunies de : Airaines, Allery, Condé-Folie et Hallencourt.
Directeur : M. Marcel SIMON.
Illuminations - Embrasement de l'Hôtel de Ville.
Dans la journée - Nombreuses attractions et réjouissances diverses.
Vente de Programmes, Billets de tombola et Insignes qui seront présentés par des jeunes filles munies du brassard.
Garage pour autos et bicyclettes - Route de Sorel, face à la Gendarmerie.

Le dimanche 29 juin 1930, l'union des commerçants organise un grand festival de musique sous le patronage de la municipalité, de la fanfare municipale et de la population. Participent les fanfares de Beaucamps le Vieux, l'Étoile, Allery, Oneux, Airaines, Oisemont, Ailly le Haut Clocher, Rambures, Longpré-les-Corps-Saints, Pont-Rémy, Hallencourt et les troupes de chasse de Cagny.

De même, le dimanche 21 août 1949, l'union des commerçants d'Hallencourt organise, sous l'initiative de la fanfare municipale d'Hallencourt et sous le patronage de la municipalité, de la fédération musicale de la Somme et de la population, un grand festival de musique.

Les concerts de l'après-midi ont lieu en six endroits d'Hallencourt et regroupent à chaque fois deux fanfares : à l'ancien cimetière rue Saint Louis, en face du café Papin rue Saint Denis, aux anciennes halles, aux grandes mares (actuelle place du 8 mai), à l'intersection de la rue Douville Maillefeu et de la Route d'Hocquincourt et Place d'Armes (rue de la République). 14 fanfares participent à la fête : Airaines, Allery, Buigny l'Abbé, Condé Folie, Hangest sur Somme, Lanchères, Longpré, Molliens Vidame, Nouvion en Ponthieu, Poix, Pont Rémy, Quesnoy sur Airaines, Hallencourt et la fanfare des bleuets de France.

La musique paradant sur un char fleuri tiré par deux chevaux, devant la mairie, peut-être lors de l'une de ces occasions.



BANQUETS

De tous temps, la vie municipale et associative a été marquée par des banquets concluant les cérémonies : banquet de Sainte Cécile pour les musiciens, banquet de Sainte Barbe pour les pompiers, banquet honorant les anciens combattants prisonniers de guerre qui a encore lieu au début du 3^{ème} millénaire ; mais aussi banquet de Saint Éloi regroupant les agriculteurs et les artisans en 1964 et 1965. Les maires du canton se réunissant en présence du sous préfet terminent leur entrevue par un banquet en septembre 1964 sans oublier le banquet annuel lors du conseil de révision. Ainsi le 14 mai 1887, le conseil municipal décide d'offrir à déjeuner à M. le Préfet qui vient pour la première fois à Hallencourt et aussi aux membres du conseil de révision, par un banquet par souscription auquel sont invités M. les maires, adjoints et fonctionnaires de tous ordres du canton. Le prix est fixé à 10F. Ce banquet précède les opérations du conseil de révision qui débutent l'après-midi. Le 13 mai 1964, 37 convives participent au banquet, en présence du sous-préfet, en la salle de l'Hôtel de Ville.

FÊTES POPULAIRES :

Chaque lundi de Pentecôte, tous les deux ans, se déroule à Hallencourt la fête de la communauté de communes avec, essentiellement, un défilé de plateaux tirés pas des tracteurs, accompagné de groupes musicaux. Cette manifestation attire un grand nombre de personnes dans les rues du bourg.

En 1988, voici le compte-rendu paru dans le bulletin municipal : « *Tout le canton s'est mobilisé pour préparer des chars appelés à défiler dans les rues du chef-lieu du canton. Durant les semaines qui ont précédé ce défilé, chaque village a été pris d'une fièvre créatrice, chacun voulant marquer ce défilé d'une note artistique et humoristique et donner la meilleure image de son savoir-faire. C'est ainsi que ce lundi 23 mai, dans la liesse générale d'une foule (environ 5000 personnes) massée et difficilement retenue le long des rues d'Hallencourt, ont défilé 17 chars. Chaque char, précédé d'une banderole aux armes de sa commune, rappelait les surpiquets qui ont trouvé leur origine dans les métiers pratiqués dans nos campagnes ou en fonction d'évènements passés dans le village. Les cavaliers de la baie de Somme, le groupe Le carcahoux et le groupe folklorique Les provinces françaises ont également participé et émaillé ce défilé de leurs prestations qui ont trouvé un accueil chaleureux auprès du public et se sont terminées dans l'aire du terrain de sports.* »

En 1992, le thème est 'La vie au village et les métiers traditionnels d'avant 1918' ; en 1994 'Les chansons populaires' ; en 1996 'Les pays d'Europe', en 1998 'l'Histoire de France'. En l'an 2000 et en 2002, les thèmes respectifs furent les vieux métiers et les picards célèbres.

FÊTES INTERVILLAGES :

Dimanche 9 juillet 1972 : sur le stade municipal, grande fête intervillages Hallencourt Allery. Après le défilé des participants, la souplesse, l'adresse seront à l'honneur. Tir à la corde, match de football féminin, course de relais,

habillage de cochon, etc.. du rire..., du suspense... Le soir à 20H, grand dîner dansant à la salle des fêtes, animé par l'ensemble Les Alcatraz et un orchestre de cuivres hallencourtois, danses 1900. Le mauvais temps fut malheureusement de la partie.

Août 1972 : seconde manche des rencontres inter-villages à Allery sous le beau temps. Le résultat final fut à l'avantage d'Allery, par quelques petits points d'écart ce qui atteste une lutte sans merci, mais toujours d'une correction exemplaire, qui souligne bien l'amitié qui existe entre les deux bourgs. (Courrier Picard)

En 1973, de tels jeux furent renouvelés avec la participation supplémentaire des habitants de Saint Maulvis.

CINÉMA

Dès 1912, le maire Cavillon fixe un règlement pour les projections des cinématographes. Ceux-ci doivent toujours s'assurer que toutes les mesures de précautions ont bien été prises contre l'incendie. Ils doivent notamment s'assurer que les appareils de projection sont suffisamment séparés de la salle de spectacle pour éviter tout danger pour les spectateurs, et que la salle possède un nombre suffisant de portes de sortie pour permettre une évacuation rapide. D'autre part, il est défendu de représenter des scènes de brigandage, ce genre de spectacle étant contraire aux bonnes mœurs.

En 1938, des films sont loués aux Ets Deneux à Hallencourt par Pathé Consortium Cinéma. Les séances étaient hebdomadaires, ainsi le 3 avril est projeté l'Aristo de Berthomieu ; le 10 avril, Sapho de Perret ; le 17 avril, La main à la pâte de Bacos ; le 24 avril, Une femme chipée d'Elvire Popesco ; le 1^{er} mai, Hôtel du libre échange.

Dès la transformation de la salle des fêtes en espace culturel en 1998, des séances de cinéma à un prix réellement attractif, proposant des films récents, sont proposées, à l'espace culturel, avec un réel succès.

MARCHÉS

10 février 1834 : la municipalité réclame la réouverture des marchés.

« ...1) en 1832, l'administration d'Hallencourt, avait au nom de la commune, dont elle représente les intérêts et les vœux, sollicité le rétablissement du marché qui existait à Hallencourt il y a plus de 40 ans, et qui a cessé d'exister à l'époque de la révolution de 93, à cause de l'effervescence de personnes effrénées qui, pressées par le besoin occasionné par la disette et la cherté des grains, exigèrent qu'on leur livra le blé et d'autres denrées au prix du maximum. 2) que la demande, quoique ayant été favorablement appuyée et corroborée par l'adhésion et l'expression des vœux des administrations des communes appartenant au canton d'Hallencourt, les administrations supérieures de l'arrondissement et du département, se fondant sur la proximité des marchés voisins et le mauvais état des chemins ; ont émis un avis contraire. 3) qu'il serait de la plus haute importance, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, comme de l'agriculture, que les motifs qui ont fait l'objet de la réclamation fussent reproduits afin que le marché qui se trouvait à Hallencourt fut rétabli, que ce rétablissement serait puissamment utile et avantageux ,aux habitants du pays, aussi bien qu'à ceux des communes voisines pour les échanges de leur production, qui serait encore un moyen sur et efficace de créer des ressources à la commune qui n'a d'autres revenus que ceux que lui procurent ses centimes additionnels.

Le conseil municipal, considérant que la commune est composée d'environ 400 habitations, bien agglomérée, de dix-sept à dix-huit cents âmes parmi lesquelles on compte une centaine de fabricants, quatre à cinq cents ouvriers tisseurs, indépendamment des femmes et enfants employés à la préparation de divers travaux, auxquels se livrent les habitants du pays, et qui consistent en la fabrication de toiles à matelas, coutils, virginies, cotonnades, nappes, serviettes et autres linges de tables. Considérant que la commune est avantageusement située, au centre du canton dont elle est le chef-lieu, que le sol est très productif en céréales de tous genres, on y récolte aussi des graines oléagineuses tels que lins, chanvres et colza, qu'autrefois la commune était érigée en bourg, elle en porte encore le titre sur le dictionnaire et la carte géographique, que sur le marché qui s'y tenait, on y vendait des hauts et des bas grains et des bestiaux, tels que vaches, moutons ; porcs et volailles, on y faisait beaucoup d'affaires, et les habitants du pays y échangeaient le produit de leur industrie, contre ceux des communes voisines. Considérant que les habitants de la commune, pour se procurer des denrées, et tout ce qui est nécessaire à la consommation, ainsi que les matières propres à les aider dans leurs genres d'industrie, sont obligés de se transporter, à Abbeville, Oisemont, et Gamaches, ville et bourgs situés de trois et quatre lieues de la commune, à Airaines autre bourg de l'arrondissement d'Amiens situé à une distance de six quarts de lieue d'Hallencourt, où il ne se trouve aucun fil de lin convenable pour l'industrie, pour arriver à ce dernier endroit faut-il traverser une vallée dont le chemin est extrêmement difficile pour la circulation des voitures ; il est évident que dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, il importe essentiellement qu'il y ait un marché à Hallencourt. Cette commune avec les communes voisines y trouverait un grand avantage, la première achèterait des fils sans déplacement et les dernières, étant plus rapprochées de Hallencourt que des bourgs et des villes sus indiquées, le marché leur serait aussi avantageux. Considérant que la proximité des marchés voisins et le mauvais état des chemins qui conduisent à Hallencourt ne doivent faire aucun obstacle au rétablissement du marché dont s'agit, le point essentiel à considérer est la consommation du pays, ses productions, son industrie, la quantité et l'importance des affaires que l'on y fait. Les chemins ne sont pas tellement en mauvais état qu'on

ne puisse les pratiquer, au surplus la commune est disposée à prendre l'engagement de rendre, les chemins qui exigent des réparations, en bon état de viabilité. Comme de garantir par l'active surveillance de la police, la sûreté des marchandises qui y seraient apportées, et de donner aux étrangers, les secours et la protection que réclame la bienveillance et le bon ordre. Considérant enfin, qu'il y a dans la commune des places spacieuses ou on pourrait établir les marchés aux grains, et aux animaux domestiques tels que vaches, moutons, porcs et volailles, il y en a une qui pourrait être spécialement consacrée pour le marché au fil de lin, qui est fort en usage pour la fabrication de toiles à matelas et de serviettes. D'après ces motifs et considérations, a délibéré et arrêté de proposer à son excellence le ministre des travaux publics et du commerce, de vouloir bien réintégrer la commune d'Hallencourt, dans un droit qui lui a été précédemment concédé, et qui lui est aujourd'hui si légitimement dû, et si impérieusement nécessaire, en ordonnant le rétablissement d'un marché hebdomadaire qui a cessé d'exister il y a environ quarante ans et qui était composé 1) du marché aux grains, 2) du marché aux bestiaux 3 et du marché au fil, de vouloir bien fixer le jour du marché au lundi de chaque semaine, d'ordonner enfin la création d'un marché franc le deuxième lundi de chaque mois.»

Par ordonnance du neuf janvier 1835, le ministre du commerce autorise l'établissement d'un marché à Hallencourt dont la tenue est fixée au lundi de chaque semaine. Le 1^{er} février 1835, les membres du conseil décident que la halle aux grains serait établie sur la place dite de la Ville (ancienne place du marché) et que le marché au fil serait fixé sur la place dite de la maison de Pierre Quint encore nommée place du Parloir (située certainement non loin de l'extrémité de l'actuelle rue Pasteur). (6 conseillers sur 16 refusent ces emplacements et ne signent pas la délibération). Plus tard dans l'année 1835, les membres du conseil s'accordent sur les lieux du marché : *« le marché des grains de toute espèce se tiendra sur la place dite de la Ville ; les œufs, beurres et volailles se vendront sur la dite place de la Ville immédiatement avant l'ouverture de la halle aux grains ; la vente des fils aura lieu en face des magasins de Jean-Baptiste Lefèvre dit Blanc et Jean-Baptiste Vacavant dit Vaquette, tous deux cabaretières au centre de la commune, en cas d'affluence, le marché s'étendra dans le quartier vers l'église ; le marché des étalagistes, vendeurs de rouenneries, fabriques du pays et généralement tout ce qui sera apporté et mis en vente se tiendra sur la place dite du Parloir ; le marché aux fruits et légumes se tiendra sur la place de l'église, en face de l'école communale »*

Pour le règlement du marché (octobre 1835), la commune se réserve des droits pour l'étalage des denrées (œufs, volaille, marchands forains, marchands de poissons frais, légumes), pour le pesage (balles de fil, cotons, laines, lins, chanvres), pour mesurage (sacs de grains), pour aunage (pièces ou coupons de marchandises), pour jaugeage.

Le marché au fil débutera une heure après le lever du soleil, le marché aux grains commencera à une heure de relevée. Ces heures seront annoncées au son de trompe ou de tambour. Les marchands de grains et blatiers patentés ne seront autorisés à acheter qu'une demie heure après l'ouverture. Remarque savoureuse : *« deffenses sont faites aux marchands d'œufs, de beurre, de volaille et de poissons et autres comestibles d'exposer en vente œufs pourris, beurre gâté, volaille étouffée ou morte d'elle-même, poissons corrompus ou altérés »*

En juin 1835, la commune a l'intention d'organiser un marché aux bestiaux mensuel et d'établir deux foires annuelles. Les membres du conseil décident qu' *« il sera procédé par la voie de la corvée (les habitants le désirant ainsi) à la réparation des places dites de la Ville et du Parloir, destinées à la tenue des marchés, afin de mettre ces places en bon état et propres à leur destination. »*

1^{er} mai 1839 : on va construire une halle

« Il est de la plus grande urgence d'ériger une halle pour la réception des grains de toute espèce que l'on apporte et qui garnissent le marché. En effet l'établissement de la halle mettrait les personnes à l'abri des rigueurs des saisons, pluies et autres inconvénients » M. Pierru sera chargé d'effectuer un devis de la halle projetée. Pour faire face à la dépense, on vendra les arbres devenus à maturité autour de la mare des Fosses et ceux situés vers Hocquincourt qui gênent la circulation.

En 1842, la halle n'a pas encore vu le jour. Les explications sont données par une délibération du conseil qui stipule que pour éviter les problèmes qui ont divisé la population lors de la répartition des marchés sur les différentes places, ce n'est pas une halle qu'il faut construire mais deux en même temps : *« l'établissement d'une seule ferait renaître indubitablement les perturbations et les divisions qui ont malheureusement harcelé et opprimé les autorités et presque tous les habitants. ... les deux mares seront de la même dimension, de la même construction, l'une pas plus spacieuse que l'autre »*.

Le 14 mai 1842, M. Pierru, architecte à Fontaine adresse un devis estimatif s'élevant à 4203,50F pour la construction des deux halles. La commune vote une imposition extraordinaire de 3600 F répartie sur trois ans, le surplus éventuel sera prélevé sur les fonds libres.

Le 20 août 1842, par ordonnance royale de Louis Philippe, il est établi dans la commune deux foires annuelles qui se tiendront le 15 mars et le 9 novembre.

Le 3 mars 1845 :

On est pris de cours à la mairie, il faut à tous prix une nouvelle école pour les filles. On prend alors la décision de placer cette école dans les bâtiments de la mairie jouxtant l'école de garçons, de réunir les deux bâtiments des halles en un seul situé en face de la rue Saint Denis et de réserver, dans ce nouveau bâtiment toujours destiné au même usage, un emplacement pour servir de salle de mairie et d'audience. Ce projet n'aboutira pas..

Le 13 mai 1845 :

Les projets précédents demeurent, mais on ne parle plus de réunir les deux halles en une seule. On désire pratiquer dans la halle sur la place du Parloir, où se font les francs marchés, une maison commune. Nonobstant la suppression de la halle, les foires et francs marchés n'en continueront pas moins d'avoir lieu sur la place du Parloir.

Le 28 janvier 1847 :

Il s'est formé, lors du dernier marché, une réunion de boulangers ayant pour but d'acheter les grains à un prix inférieur à celui du cours, l'absence de plusieurs d'entre eux sous la halle a provoqué de la part des vendeurs, la fermeture d'une certaine quantité de sacs de blé. Considérant que cette conduite est préjudiciable aux vendeurs, et que ceux-ci ne peuvent refuser de délier leurs sacs aussitôt l'ouverture du marché, le conseil rappelle que toute coalition, ayant pour but de faire augmenter ou diminuer le prix des denrées est répréhensible par la loi. Ceux qui ne respecteront ces mesures seront poursuivis devant le tribunal de simple police.

29 février 1856 : les marchés dépérissent

Le marché, vu la rareté des grains, dépérit. Il est à craindre que le marché ne reprenne pas avant le mois d'octobre prochain.

6 octobre 1860 : on démonte la halle du Parloir

« Considérant que les deux halles sont construites à Hallencourt, pour tenir les marchés, l'une sur la place du Parloir destinée aux francs marchés, et l'autre sur la place de la Ville, pour les marchés ordinaires ; que la division des places, pour la tenue des marchés, nuit essentiellement à leur importance ; qu'ainsi, les francs marchés, au lieu d'être mieux approvisionnés en denrées, sont moins fournis que les marchés ordinaires, qu'il importe donc de réunir, comme de procéder à la vente de l'une des halles qui deviendra alors inutile. », il est ainsi décidé de vendre la halle du Parloir.

24 décembre 1862 :

La charpente de la halle de la place du Parloir est évaluée à 1845F, valeur de laquelle il faut déduire pour la casse et les non values de la démolition les 2/3 du produit. Elle sera donc proposée à la vente pour 615F.

13 février 1864 :

L'autorisation de vendre la halle a été accordée par l'autorité supérieure. A l'avenir, les francs marchés et foires se tiendront comme les marchés ordinaires sur la place dite de la Ville, le long de la route dite rue de Wanel. Nul ne pourra plus exposer en vente de denrées ni marchandises sur la place du Parloir, située le long de la Grande Rue.

12 mai 1868

Casimir Lefèvre, peintre à Hallencourt expose qu'il est adjudicataire des droits à percevoir sur le marché d'Hallencourt pendant 6 années qui ont commencé à courir le 1^{er} juin 1864, moyennant une redevance annuelle de 190F. Il écrit au conseil : *« À l'époque à laquelle cette location a eu lieu, le marché d'Hallencourt sans être très fréquenté, l'était cependant suffisamment pour que l'adjudicataire des droits de place put espérer sinon des bénéfices mais au moins le recouvrement de sa redevance. Depuis plusieurs années déjà producteurs et marchands ont délaissé le marché d'Hallencourt et l'on peut dire sans crainte de démenti qu'il n'existe plus que de nom. »* Aussi demande-t-il une réduction de moitié sur sa redevance annuelle.

21 décembre 1868 : on relance les marchés

22 personnes, avec à leur tête le maire François Cauchy et l'adjoint Constant Courtillier, forment une société pour la réorganisation des marchés d'Hallencourt. Ils se sont associés pour l'achat et la vente à profit où perte, dans la proportion de leur mise à l'association des blés, avoines, pamelles et autres grains de toutes natures qui se vendent et se vendront tous les lundis et les jours de foires. Pendant trois ans, chaque 31 décembre ils se répartiront les bénéfices et intérêts produits par les capitaux. Les ventes et les achats de grains seront faits par Salve Dumeige d'Hallencourt, qui touchera la somme de deux francs chaque jour de marché.

15 février 1869 :

Jusqu'à présent, aucun règlement ne régit dans la commune la police des marchés. Cette lacune amène des inconvénients qu'il importe d'éviter. En conséquence, les marchés et francs marchés établis à Hallencourt se

tiendront : le marché ordinaire sur la place dite de la Ville et les foires ou francs marchés sur la place du Parloir. Aux jours de marché ordinaire, la vente des denrées alimentaires autres que les grains, commencera à 11 heures précises du matin, de même que celle des comestibles de toute espèce qui pourront y être apportés. De son côté, le marché aux grains quels qu'ils soient ne pourra être ouvert avant une heure de relevée. Sous aucun prétexte, la vente des denrées alimentaires, y compris les grains, ne pourra se faire ailleurs que sur la place de la Ville, même aux jours de foire et de franc marché. Les foires et francs marchés étant institués pour des bestiaux, les éleveurs, les nourrisseurs et les marchands sont autorisés à présenter les animaux qu'ils y amèneront sur la place du Parloir, savoir du 1^{er} avril au 30 septembre dès huit heures du matin et du 1^{er} octobre au 31 mars dès neuf heures du matin. Aux marchés ordinaires comme aux francs marchés les étalagistes et marchands forains pourront s'établir sur la place où chacun de ces marchés et francs marchés se tiendra. Nul, qu'il soit approvisionneur ou marchand forain ne pourra occuper sur le marché d'autre place que celle qui lui sera indiquée par l'autorité locale. En cas de contravention au présent arrêté, il sera dressé à la charge des contrevenants des procès-verbaux qui seront transmis à l'autorité compétente pour y être donné telle suite qu'il appartiendra. M. l'adjoint et le garde-champêtre sont chargés d'assurer l'exécution du présent règlement.

16 février 1869 :

Depuis le commencement de l'année, le marché qui se tient tous les lundis paraît reprendre de la vigueur. Il y a lieu de s'en occuper tout particulièrement afin d'attirer sur la place du marché les vendeurs et acheteurs des environs.. À l'occasion de la foire du 15 mars prochain, les vendeurs et acheteurs seront encouragés au moyen de primes, d'un montant total de 100F.

Août 1879 : les marchés dépérissent à nouveau

« Depuis quelques temps, le marché n'est plus approvisionné en céréales, mais seulement fréquenté par les ménagères et les femmes des cultivateurs des environs qui y viennent vendre leur beurre »

28 août 1884 : on rétablit à nouveau les marchés

Par voie d'affiche, le maire d'Hallencourt porte à la connaissance du public que les marchés, francs marchés et foires sont rétablis à partir du deuxième lundi de novembre, les francs marchés se dérouleront le troisième lundi de chaque mois, les marchés ordinaires tous les lundis, les foires le 9 novembre et le 15 mars de chaque année.

10 novembre 1884 : compte-rendu de la foire d'automne

« La municipalité d'Hallencourt avait fixé au lundi 10 novembre la réouverture de ses marchés, malheureusement interrompus depuis la néfaste guerre de 1870. Elle avait décidé que cette réouverture coïnciderait avec la foire d'automne qui, se tenant annuellement le 9 novembre et tombant cette année un dimanche, se trouvait naturellement reportée au lendemain lundi 10. Désireuse de contribuer à la réussite du projet de la municipalité, les habitants d'Hallencourt avaient voulu que leur bourg prit ce jour là un air de fête. Aussi toutes les maisons étaient elles pavoisées, et des mâts, ornés drapeaux et d'oriflammes garnissaient les abords de la halle.

À dix heures du matin, débouchent déjà de chaque rue de nombreuses voitures : c'était le commencement de la foire. Vaches, chevaux, moutons, chèvres et porcs arrivent et sont conduits sur la place du Parloir, où des cartons apposés aux murs, indiquent les emplacements respectifs de chaque espèce de bétail. On remarque surtout la grande quantité de porcs gras, évaluée à plus de 100. Malgré la baisse de cette marchandise, et évidemment la crainte de s'approvisionner, plus de la moitié des porcs gras étaient enlevés en peu de temps. Nous recommandons instamment aux cultivateurs de fréquenter assidûment nos francs marchés. Les douze charcutiers d'Hallencourt débitent en moyenne 3 porcs gras par semaine : ce qui donne une moyenne mensuelle de 140 porcs ; les cultivateurs sont donc sûrs de pouvoir vendre à Hallencourt.

Il est près de midi : c'est le moment de la vente du beurre, de la volaille et des œufs, vente qui se fait en un clin d'œil. Dans l'intervalle de neuf heures à midi, les boutiquiers, les étalagistes, les bimbolotiers, les charcutiers remplissent les deux côtés de la rue allant de la halle à la mare. On entend les boniments du désopilant Debuigny appelant à visiter l'étal de l'homme sans tête de Wanel.

Deux heures sonnent : la clochette du sergent de ville annonce l'ouverture du marché aux grains, la halle regorge de sacs. Il y avait longtemps qu'elle n'avait vu pareille animation. M.M. Renouard de Longpré, Vacossain de Gamaches, Masse et Olivier d'Airaines, Coquelin de Citernes, Lesueur et autres d'Hallencourt achètent à qui mieux mieux : aussi les vendeurs jubilent. Ne doit-il pas en être toujours ainsi ? Hallencourt, au centre d'un magnifique plateau de bonnes terres fournit en abondance les meilleurs grains.

Pendant la vente des grains a lieu le concours de tamis. Il y a à gagner de beaux foulards et de magnifiques masques. Se présentent pour la lutte les parties d'Hocquincourt, de Mérélessart et d'Hallencourt.

Il est cinq heures du soir. L'affluence est très grande ; la circulation devient presque impossible. Les curieux se massent sur la place. Que se passe-t-il ? C'est qu'une magnifique montgolfière, construite par M. Josué, s'enlève en prenant la direction de l'ouest.

Le soir arrive. De tous côtés paraissent des illuminations. On se croirait à la fête nationale. Chacun rivalise de zèle et de dévouement. Si la journée a été consacrée aux transactions, la soirée revient maintenant à la jeunesse, heureuse de s'ébaudir. Des danses publiques commencent sur la place au-dessous de deux beaux lustres suspendus entre la maison de M. le maire et la fabrique. Elles se continuent ensuite sous la halle jusqu'à une heure avancée de la nuit.

La journée a été bonne pour Hallencourt et pour tous. Tout fait prévoir que les marchés des lundis de chaque semaine confirmeront comme par le passé à être très fréquentés et rendez-vous est donné aux éleveurs pour le franc marché de décembre qui se tiendra le lundi. (document manuscrit anonyme)

16 mars 1885 : compte-rendu de la foire de printemps dite aussi de la Saint Zacharie

« Lundi dernier, 16 mars, avait lieu dans notre bourg la foire de printemps. Vers 10 heures du matin, la journée fut ouverte par plusieurs coups de canon, répétés d'ailleurs plusieurs fois. Profitant d'un temps magnifique, les marchands et cultivateurs des communes environnantes se sont empressés de répondre à l'appel de la municipalité. Chacun avait eu déjà l'avantage de constater que le franc marché de chaque mois était bien approvisionné en bestiaux gras. On s'attendait à en voir un bien plus grand nombre le jour de la foire ; nous nous contenterons de dire que cette espérance n'a pas été déçue. Il y a tout lieu de croire que le marché aux bestiaux gras ne peut que prendre de plus en plus d'importance, les charcutiers de notre bourg débitant au moins vingt porcs gras par semaine.

Le marché aux grains surtout avait attiré beaucoup de monde, les halles étaient trop petites pour contenir les nombreux sacs de céréales amenés par les cultivateurs du canton.

Près des halles se pressaient les marchands de denrées alimentaires, notamment les charcutiers, les coquetiers, les marchands de beurre, à la suite étaient établies des boutiques de marchands de nouveautés, de bimbeloterie, d'ustensiles de cuisine. Nous citerons aussi M.M. Michaut frères, fleuristes horticulteurs à Wanel, qui se sont rendus à la foire avec un grand assortiment de fleurs et de graines potagères de toutes espèces. Toute la grande rue était littéralement remplie de boutiques, et à partir de midi, la foule s'y portait en si grand nombre qu'il était presque impossible de circuler.

Vers quatre heures, des primes ont été décernées aux marchands qui ont fait le plus d'affaires sur notre place depuis l'établissement du marché.

Une partie de l'après-midi et toute la soirée ont été accordées aux divertissements : jeux de tamis, auxquels ont pris part cinq sociétés, enlèvement d'un ballon, illuminations, bal gratis, etc. Les enfants se pressaient autour d'un beau manège de chevaux de bois.

Les habitants d'Hallencourt ne sauraient trop remercier M. le maire et MM. Les conseillers municipaux du soin qu'ils ont apporté à l'établissement du marché, et l'honneur de la journée leur appartient. Ils peuvent également remercier les habitants des communes voisines, qui se sont plu à venir en si grand nombre rehausser par leur présence l'éclat de cette belle fête. Nous sommes convaincus qu'ils continueront à venir faire la vente de leurs productions à Hallencourt. Nous croyons savoir que le conseil municipal a l'intention d'établir une foire d'été ; nous ne pouvons qu'applaudir à cette bonne idée et l'en remercier à l'avance. » (document manuscrit anonyme)

23 mars 1885 : M. Jules Deneux, maire, expose devant le conseil que depuis leur établissement, les marchés d'Hallencourt sont bien fréquentés ; que les deux foires d'automne et de printemps ont parfaitement réussi et ont amené dans le bourg une affluence considérable de vendeurs et d'acheteurs. En conséquence, et en raison du peu de ressources de la commune, afin d'étendre le plus possible le commerce local et d'accroître davantage les relations commerciales du chef-lieu de canton avec les localités avoisinantes, la maire propose la création d'une troisième foire dite d'été qui se tiendrait le dernier lundi de juin.

Une enquête sera ouverte dans 168 communes environnantes seules 8 ont émis un avis indifférent et 4 un avis défavorable. En conséquence, le 28 septembre 1885, le conseil d'arrondissement donne un avis très favorable à l'établissement d'un marché à Hallencourt le dernier lundi de juin.

Parmi les opposants, Abbeville signale que cela nuirait à ses marchés, Cerisy Buleux que cela pourrait ruiner les marchés d'Oisemont et de Gamaches, Oisemont que les marchés d'Hallencourt sont suffisants pour le peu de commerce qui s'y fait et enfin Frettecuisse, que cela pourrait retirer de la fête une partie des promeneurs qui ont l'habitude d'y venir.

26 mai 1907 :

Règlement pour la location des halles :

L'adjudicataire percevra un droit de place pour les denrées contenues dans un panier, l'installation des étalagistes et marchands forains, l'organisation d'un bal. La commune se réserve le droit de disposer des halles au plus cinq fois dans l'année.

Mai 1908 : il n'y a plus de marché

Les opposants au maire M. Paillarés écrivent : « Vous n'ignorez pas combien notre chef-lieu de canton a été délaissé jusqu'à ce jour. Lorsque nos voisins viennent nous rendre visite, ils sont profondément étonnés de se

trouver dans une ville morte. Nous n'avons pas de marchés, nous n'avons pas de foires, nous n'avons pas de fêtes qui attirent les habitants de la région. Notre commune languit »

18 mai 1938 : on s'occupe de la seconde halle

« Les halles sont actuellement encombrées par une quantité de matériel agricole, des enfants jouent constamment autour de ce matériel, des accidents peuvent ainsi se produire engageant la responsabilité de la commune, le conseil est d'avis d'étudier la démolition des halles lors de la prochaine session »

2 mars 1943 :

« L'immeuble, désigné les Halles, est dans un mauvais état, il faudrait dépenser beaucoup pour le réparer, au surplus il ne sert plus à rien aucun marché n'existant plus dans la commune, il y a donc lieu de procéder à la vente. Les acquéreurs seront tenus de procéder à la démolition dans un délai de trois mois et devront niveler le terrain »

25 août 1950 :

Les halles ont été démontées et transférées dans une propriété de Sorel pour en faire un hangar.. Le terrain n'est toujours pas nivelé le 20 août 1953.



CÉLÉBRATIONS – COMMÉMORATIONS :

Le 30 pluviôse de l'an 4 : L'administration municipale reçoit cette lettre du commissaire du directoire exécutif de l'administration départementale de la Somme : *« ... vous deviez me faire parvenir le procès verbal de la cérémonie du 1er de ce mois. Le procès verbal ne m'étant pas encore parvenu quoi que je n'en connaisse aucun empêchement légitime, je vous prie de me le faire parvenir sans autre délai, si vous ne voulez être compris dans l'état des administrateurs en retard, que je dois envoyer incessamment au ministère de l'Intérieur »*

Ce courrier parvient le 29 floréal de l'an 5 pour la célébration des fêtes nationales : *« ... je me bornerai, citoyen, à vous recommander de veiller à ce qu'aux époques déterminées, les différentes fêtes consacrées par la loi, soient célébrées dans votre arrondissement avec toute la solennité dont elles sont susceptibles ... »*

Le 6 frimaire de l'an 6, toujours des rappels des procès verbaux pour les fêtes de l'an 5 et de l'an 6 et de la cérémonie funèbre en mémoire du général Hoche qui a du être célébrée le 30 vendémiaire. Le commissaire ajoute : *« votre négligence à m'envoyer régulièrement les procès verbaux me convainc du peu d'intérêt que prend votre administration à ces cérémonies. »*

Le 10 novembre 1839 : un membre du conseil municipal observe que *« lors de l'anniversaire des trois journées de juillet de la présente année, l'allégresse avait été complète. Les jeux, les danses s'étaient manifestés et les pompiers réunis en corps avaient assisté à l'office divin avec la majeure partie des habitants. »* Il s'agit de la commémoration des Trois Glorieuses des 27,28 et 29 juillet 1830 qui voient l'avènement de Louis Philippe ; roi des Français.

Le 8 mai 1852 : 100F sont votés pour fourniture de comestibles consommés à l'occasion des opérations électorales et de la proclamation du président de la République, un petit banquet ayant été offert tant aux employés de l'ordre administratif et judiciaires qu'aux gardes nationaux.

Le 9 août 1853 : Le conseil considère qu'il convient, outre la cérémonie religieuse, de célébrer par des jeux et divertissements publics, la prochaine fête de sa majesté l'Empereur du 15 août courant, avec toute la solennité et l'éclat possibles. Il regrette, vu le manque de ressources, de ne pouvoir venir en aide aux indigents à cette occasion.

Le 13 août 1854 : La commune n'a aucune ressource pour faire des dépenses en jeux et divertissements, il convient cependant d'employer une petite somme en actes de bienfaisance. Du pain et de la viande seront distribués le jour de la fête aux indigents de la commune.

Le 8 août 1855 : 50F seront employés par moitié pour distribution de secours en argent aux indigents et pour l'autre moitié en primes de jeux et réjouissances publiques lors de la fête du 15 août de sa majesté l'empereur des français.

La fête du 15 août 1856 : Le maire, voulant que la fête de l'Empereur et la cérémonie du baptême de l'enfant du sieur Vilpoix, né en même temps que S. A. le Prince Impérial aient tout l'éclat que les ressources de la commune pourront permettre arrête ce qui suit : Article premier : les pompiers se réuniront à 9 heures du matin pour prendre les autorités et les conduire au Te Deum qui aura lieu après la messe. Article deux : Aussitôt après le Te Deum, les pompiers, avec les autorités, iront chercher l'enfant du sieur Vilpoix, assisteront à la cérémonie du baptême, et de là, conduiront les autorités aux lieux qui leur seront indiqués. Article trois : Aussitôt les vêpres et la procession terminés, il y aura jeux de tamis à l'endroit accoutumé

Le 10 août 1864 : La somme de 100F, destinée aux fêtes publiques pour l'année 1864, ne peut être mieux employée qu'à solenniser la fête de l'Empereur du 15 août. Considérant qu'en ce moment de moisson, les pauvres trouvent facilement leur subsistance et qu'aucun d'eux n'a besoin de secours, considérant qu'il est bon de donner aux élèves le plus d'émulation possible et que plus la distribution des prix aura de solennité plus elle excitera leur zèle, le conseil décide que 30F seront remis à la musique des pompiers pour contribuer à l'éclat de la fête de l'Empereur et à la distribution des prix ; 40F à M. Quénu pour les décorations de la fête et 30F pour une partie de tamis.

Le 21 septembre 1892 : Coupure de presse : *« C'était fête hier à Hallencourt et certes nulle part ailleurs l'anniversaire de la proclamation de la République n'a été célébré avec plus d'entrain et de gaieté. Chacun y avait mis du sien. Mercredi soir, dès neuf heures, les cloches sonnaient à toutes volées annonçant une retraite aux flambeaux des plus réussies à laquelle prenait part les tambours et clairons de la compagnie des pompiers, tandis que dans le lointain se faisait entendre la voix du canon, moins sombre que celle de Valmy et apportant avec elle non les deuils des champs de bataille mais les réjouissances de la paix calme et forte. Dès l'aube, carillons joyeux maintes fois repris et coups de canon multiples. Dans la journée, défilé et revue de la compagnie des pompiers, dont la tenue était irréprochable et dont les sapeurs et le tambour-major avec leurs gigantesques bonnets à poils n'étaient pas le moins bel ornement ; puis concert sur la place par l'excellente musique de la maison Deneux frères, les intelligents manufacturiers de l'endroit. Mais la soirée était grosse de surprises et, si les drapeaux flottaient nombreux, certaines maisons en avaient plus de vingt aux couleurs de la France et de la Russie, plus de trois mille lanternes vénitienes jetaient leurs feux en longs cordons, sans compter celles suspendues aux fenêtres ou disséminées dans les jardins des habitants désireux de montrer ainsi tous, leur attachement à la République. Sur la place de la mairie s'élevait même, j'allais dire une statue, car au sommet d'un piédestal, décoré de verres multicolores, se dessinait un transparent représentant d'un côté la Liberté brisant les chaînes, de l'autre Rouges de l'Isle chantant son immortelle Marseillaise. Un bal public réunissait la jeunesse sous le toit des halles également illuminées et ce n'est que fort avant dans la nuit que l'on s'est séparé après avoir longuement acclamé et dignement fêté le souvenir de Valmy et le centenaire de la République. Les pauvres n'avaient pas été oubliés et dès le matin des secours avaient été distribués aux indigents. En somme, excellente journée pour tous et qui laissera dans Hallencourt un souvenir impérissable. »*

11 novembre 1920 : fête du 11 novembre et cinquantenaire de la République. Programme : retraite aux flambeaux la veille, ce jour là défilé dans les rues principales, dépôt au monument érigé place de l'Hôtel de Ville, illumination des édifices publics, salves d'artillerie, bal public et gratuit.

FÊTE NATIONALE :

En 1880 : 200F sont votés et seront consacrés à des jeux, des divertissements destinés à inaugurer la fête nationale du 14 juillet : secours aux indigents 50F ; musique, divertissement 20F ; retraite aux flambeaux 30F ; salves d'artillerie 15F ; partie de pelote 15F ; course à baudets 15F ; course à sacs 15F ; jeu d'anguille 10F ; illumination 10F ; imprévu 25F.

En 1889 : Le 13 juillet : les cloches annonceront à 7 heures la fête du lendemain, à 8H30 retraite par les tambours et clairons, à 9H salve de cinq coups de canon

Le 14 juillet : 6H du matin, fête annoncée au son des cloches ; 3H du soir salve de cinq coups de canon ; 4H distribution à l'Hôtel de Ville des récompenses accordées aux élèves qui ont obtenu leurs certificats d'études aux

derniers examens ; 5H revue des sapeurs-pompiers sur la place d'Armes ; 5H1/2 concert par la musique de M.M. Deneux ; 6H1/2 rafraîchissement offert aux musiciens et pompiers ; 8H divertissement gratuit sur la place ordinaire ; 9H parties de pelotes au nombre de 4 dans les endroits qui seront indiquées.

En 1892 : 5H du matin, la fête sera annoncée au son des cloches et par des salves d'artillerie. 2H du soir, réunion à l'Hôtel de Ville des autorités et des fonctionnaires, distribution de récompenses aux lauréats du certificat d'études. 2H1/2 revue sur la Place d'Armes. Concert par la fanfare. 3H1/2 mât de cocagne en face de la fabrique. 4H jeu d'anguilles à la mare Quénu Sellier. 4H1/2 course à ânes, de la mare Simon aux halles. 5H1/2 courses à pied, rue Saint Denis et Petite Rue. 6H course avec brouettes, Grande Rue et rue à Chèches. 6H1/2 jeux de tartines aux grandes mares. 9H illuminations, Grande Rue et place de l'Hôtel de Ville. 10H feu d'artifice avec salves d'artillerie. Le soir danses gratuites sur la place d'Armes. La veille, 13 juillet, retraite aux flambeaux par la musique et par les tambours et clairons de la compagnie de sapeurs-pompiers.

Le 6 juillet 1956 : Pour la fête du 14 juillet à venir, le conseil municipal, considérant que les événements d'Afrique du Nord endeuillent de nombreuses familles, décide d'organiser un repas pour les personnes âgées de plus de 65 ans, de maintenir le cortège au monument aux morts, la cérémonie et la remise des récompenses et un concert par la fanfare, mais de supprimer toutes autres réjouissances.

Le 14 juillet 1972 : La Fête Nationale connaît à Hallencourt, un très grand succès. La retraite aux flambeaux était animée par la Fanfare Municipale et la Compagnie des Sapeurs Pompiers ; elle fut suivie par au moins 500 personnes. Les cabotins, fort nombreux et tous plus recherchés les uns que les autres furent enflammés dans la joie, et contribuèrent en grande partie à l'enthousiasme de la foule. (Les cabotins : ce sont des sujets réalisés en paille où sont mélangés pétards et fusées. Lors de la retraite aux flambeaux, à l'arrivée du cortège, on y met le feu et la musique joue pendant que le sujet brûle.) Vendredi matin, un concours de tir à la carabine connut un vif succès. Puis après le défilé et une remise de décorations, qui précédèrent le repas des Anciens, la fanfare donna un concert très apprécié du public. Des jeux divers furent suivis par la même foule, avec en apothéose, le fameux jeu d'anguilles qui vit bien des participants passer à la douche. Vers 23 heures, un feu d'artifice, très aimablement et adroitement tiré par M. Rémi Deneux, aidé du personnel communal, connut lui aussi un franc succès. Enfin ce fut le regroupement de toute cette foule, à la salle des Fêtes, pour le bal populaire. (Le Courrier Picard)

Le 14 juillet 2002 : Pour relater la fête nationale en ce début de siècle, il faut d'abord évoquer le 13 juillet au soir, quand se déroule la retraite au flambeau : vers 21H30, les villageois, estimés à 200 personnes, se disposent en cortège devant la place de la mairie. À l'avant, le garde-champêtre conduit le tracteur municipal, emmenant sur une remorque le cabotin réalisé dans la quinzaine précédente par les enfants fréquentant le centre de loisirs : un clown géant d'une hauteur avoisinant les 2,50m. Suivent, dans le cortège, ces mêmes enfants accompagnés de leurs moniteurs et monitrices maquillés et déguisés en clown, chantant des ritournelles répétées auparavant. Vient ensuite la fanfare municipale dont les airs joyeux font marcher au pas les sapeurs-pompiers munis de torches incandescentes. Tout ce beau monde précède la population dont quelques rares éléments ont allumé des lampions. L'objectif de la soirée est d'aller visiter les huit cabotins, réalisés par les particuliers et les associations, placés aux extrémités du parcours, de les embraser, de les regarder se consumer au son de la musique et au rythme des différents pétards dont ils ont été bourrés auparavant. Cette ballade nocturne fit halte à trois reprises, des particuliers offrant le verre de l'amitié devant chez eux au passage du cortège. À chaque station, le cabotin bourré de paille est mis à feu par son créateur aidé par un pompier, sous les chants joyeux des jeunes du centre de loisirs. La fin de l'embrasement du cabotin est saluée par la fanfare qui entonne l'un de ses airs favoris, synonyme de reprise de la marche vers le cabotin suivant. Les 12 coups de minuit résonnent à l'église quand le cortège se disloque de retour à la place de la mairie. Les moniteurs du centre de loisirs, les musiciens et les pompiers se retrouvent chacun de leurs côtés pour terminer la soirée. La population se disperse. Chaque créateur recevra dans quelques jours les trente euros promis par la municipalité.

Le lendemain après-midi, avant les réjouissances, le cortège, avec à sa tête des élus et de différentes autorités, visite les deux monuments aux morts de la place de la mairie et du cimetière. Dépôt d'une gerbe et minute de silence ponctuent ces deux déplacements. De retour à la place de la mairie, une enveloppe avec 40€ est remise aux présidents d'association. Vient ensuite, la remise des prix des concours à la carabine qui s'est déroulé dans la matinée et la remise d'une encyclopédie aux futurs élèves de sixième. Après un concert donné par la fanfare municipale, face au café du Canon d'Or, débutent les habituels jeux rythmés par le son du tambour. Courses à pied, courses de lenteur à vélo, mât de cocagne, courses en sac, ramassage de pommes de terre en vélo et le tant attendu jeu de l'anguille divertissent jeunes et moins jeunes. Il est 19h30. Les animations sont finies. Chacun regagne son domicile en attendant 23 heures, heure à laquelle un feu d'artifice est tiré au stade. Un bal gratuit, dans la salle du bas de l'espace culturel, conclut la journée.

*Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 6 février 2004 – salle des fêtes de Frucourt*

Le jeu de ramassage de patates : assis sur son vélo, muni d'une pique, le candidat doit récupérer, dans un panier, le plus possible de pommes de terre disséminées par terre dans un rayon d'une dizaine de mètres. Bien sûr pas question de mettre pied à terre, sinon c'est l'élimination, et il faut être rapide car le temps imparti est limité.

Le jeu de l'anguille : ce jeu se déroule sur la place en face du bureau de poste. Principe du jeu : arroser son coéquipier qui vous dirige en tirant un chariot (ch'bégneu). Pour cela, à l'aide d'un bâton qu'il faut faire passer dans un trou situé dans un baquet rempli d'eau, on parvient à le faire pivoter. Si les gestes ne sont pas bien coordonnés ce sera l'arroseur qui aura toutes les chances d'être arrosé.



*Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 6 février 2004 – salle des fêtes de Frucourt*



TAXE SUR LES SPECTACLES :

13 janvier 1921 : annulation de la taxe sur les spectacles, cette taxe était destinée à remédier à la mauvaise situation financière. 10% des recettes étaient réparties pour les 2/3 à la commune et 1/3 au bureau de bienfaisance.

LE KIOSQUE :

18 mai 1938 : le kiosque, construit au terrain de sports, se trouve dans un état lamentable, des accidents peuvent se produire, il y a lieu de procéder à son démontage. Des concerts y furent certainement donnés.

FÊTE PATRONALE :

11 octobre 1864 : Pour la fête patronale, les cafés ont des heures d'ouverture modifiées. Ainsi en 1864, les cabarets devront fermer depuis une heure du matin jusqu'à cinq heures et demi du matin pendant les nuits du 16 au 17, du 17 au 18 et du 18 au 19 octobre, ainsi que pour la nuit du 23 au 24, jour du rebond de la fête.

octobre 1875 : Les cafés sont autorisés à rester ouvert jusqu'à minuit les 10, 11 et 12 octobre ; ils sont invités à éclairer au moyen d'une lanterne la devanture de leur établissement afin d'éviter des accidents qui pourraient se produire par l'effet d'une trop grande circulation, comme par celui du stationnement des voitures.. Le maire invite les habitants à user des plus grandes précautions dans le chauffage des fours afin d'éviter les incendies. Il les prie de faire en sorte que la voie publique, au devant de leur habitation, soit balayée et nettoyée pour 10 heures du matin, et il leur rappelle qu'ils n'y doivent jeter, ni déposer aucun objet insalubre.

1^{er} octobre 1884 : Les débitants de boissons, aubergistes, logeurs tiendront leurs établissements ouverts pendant les nuits des 12, 13, 14 et 19 octobre, jusqu'à 2 heures du matin au plus tard. Les marchands de menuiserie, mercerie, de jouets d'enfants, de gâteaux, de sucre, les joueurs de tourniquet, les saltimbanques et individus de profession analogue devront avant de s'établir, se munir d'une autorisation spéciale du maire, ils seront tenus d'acquiescer pour la durée de la fête au profit du bureau de bienfaisance un droit variant de 0,25F à 0,50F par mètre carré suivant l'importance de la place qu'ils occuperont. Défenses sont faites d'établir des jeux de hasard. En cas de querelles, rixes ou tout autre tumulte, les auteurs du trouble seront arrêtés à leur égard ce qu'il appartiendra.

8 novembre 1886 : « *La fête arrivant vers la mi-octobre tombe toujours dans la saison des pluies. Le but des fêtes locales est de provoquer des réunions de familles et d'amis. Ce but ne peut être atteint dans les jours de pluie et de froidure qui éloignent les visiteurs au lieu de les attirer. En conséquence, à partir de 1887, la fête sera fixée au deuxième dimanche du mois de septembre et aura lieu les dimanche, lundi et mardi.* »

1887 : « *Considérant qu'il est du devoir de la municipalité d'aviser à l'occasion de la fête qui va avoir lieu dans ce bourg, pendant les journées des 11, 12 et 13 septembre courant aux mesures de police propres au maintien du bon ordre ; considérant que procéder par voie de règlement, ce serait méconnaître l'esprit de la population qui n'a jamais cessé d'observer scrupuleusement les recommandations de l'administration ; le maire informe que les cafés et autres débits de boissons pourront demeurer ouverts les 11, 12 et 13 septembre jusqu'à (l'heure n'est pas précisée). Il invite les débitants, aubergistes et logeurs 1° à se conformer aux prescriptions de la loi en ce qui concerne le logement des étrangers, 2° à éclairer au moyen d'une lanterne, placée à l'extérieur, la devanture de leurs établissements afin d'éviter les accidents qui pourraient se produire par l'effet d'une trop grande circulation comme par celui du stationnement des voitures 3... Le maire compte sur la bonne volonté de tous ses administrés pour lui faciliter l'accomplissement de sa tâche. Il espère que les habitants n'oublieront point que division ne peut être que contraire aux intérêts du bourg et qu'alors tous doivent s'unir pour fêter de cœur, avec le plus grand entrain, les 11, 12 et 13 septembre.* »

8 septembre 1912 : Voici l'état des sommes encaissées pour droit de place à la fête :

1	Dumège	balançoires	3 jours	140m ²	21
2	Lejeune	tir	2 jours	24m ²	2,40
3	Denis	jeu de cerceaux	3 jours	20m ²	
4	Person	cinématographe	forfait		30
5	Brailly	tir	3 jours	24m ²	3,60
6	Travet	confiserie	4 jours	8m ²	1,60
7	Daussy	chevaux de bois	3 jours	100m ²	15
8	Alters	jeu de massacre	3 jours	12m ²	1,80

Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 6 février 2004 – salle des fêtes de Frucourt

9	Delaage	tourniquet	3 jours	10m ²	1,50
10	Coffin	tir	2 jours	20m ²	2
11	Delaage	tourniquet	3 jours	4m ²	0,60
12	Niquet	tir	4 jours	8m ²	1,60

Soit un total de 84,10F

D'autre part eut lieu un spectacle dit spectacle Tolman (certainement le nom de l'organisateur). Voici le détail des recettes :

réservées	premières	secondes	troisièmes	troisièmes	½ premières	½ secondes	½ troisièmes	½ troisièmes
9	50	94	195	60	2	4	35	3
13,50	50	70,50	97,50	24	1	1,60	8,75	0,60

Le spectacle, auquel assistèrent donc 452 personnes, rapporta ainsi 267,45F, sur cette somme était perçu le droit des pauvres dont le montant s'élevait à 10% de la recette soit 26,75F

14 septembre 1913 : Programme de la fête :

- revue des sapeurs-pompiers du canton d'Hallencourt passée par M. le Chef du bataillon, inspecteur départemental du service des incendies,
- vin d'honneur offert par la municipalité à MM. les officiers, sous officiers, caporaux et sapeurs du canton,
- concert par la fanfare municipale,
- défilé des compagnies de sapeurs pompiers,
- départs de ballons montgolfières,
- nombreuses réjouissances : bals publics, manèges, balançoires, cinématographe, etc...
- le soir : illumination des monuments publics.
- à 10 heures, grand feu d'artifice sur les mares.

Les noms de manèges, venus à Hallencourt entre 1929 et 1938, rappelleront des souvenirs aux plus âgés : the rulling (tapis roulant, cake wall, toboggan, rouleau, 20m sur 9m), the football (15m de diamètre), Bob le joyeux tapis roulant (34m de long, 4m de large et 10,4m de hauteur), snake le serpent gigantesque (manège affectant la forme d'un grand 8 de 23m sur 10m) ces deux derniers manèges venaient de Nice en 1935, autodrome skooter, exhibition ayant pour titre : la fillette Pieuvre, spectacle de famille vivant et de bon goût, attraction cinéma de Gauchy, gouffres de la mort (acrobates en motos et bicyclettes sur parois verticales). Les forains, avant de se déplacer à Hallencourt, venaient souvent de Saint Ouen ou de Longpré. Étaient également proposées de nombreuses boutiques de tir, de jeu d'adresse, de balançoires, de loterie, de pousse-pousse.

7 septembre 1932 : considérant que l'heure d'ouverture trop avancée des salles de spectacles et bals publics, porte préjudice au commerce local, aux forains et déprécie notablement la fête locale, un arrêté du maire stipule que les salles de spectacle et bals n'ouvriront leurs portes au public pendant la fête locale qu'aux heures ci-après : 1° le dimanche 11 septembre à 22H, le lundi 12 septembre à 22H30, le mardi 13 septembre à 22H.

La fête après la seconde guerre mondiale, par Edmond Caumont :

Mes souvenirs de la fête commencent en 45/46 après la seconde guerre mondiale ; sous l'occupation allemande, il n'y eu pas de festivités. À cette époque, il y avait un manège pour les petits, un carrousel 'Chés kvos d'bos' comme disaient les vieux et aussi un manège impressionnant : 'le casse-gueule' : les sièges étaient accrochés au toit par quatre chaînes, et sous l'effet de la force centrifuge on se retrouvait incliné à 120°, tous les passagers criaient de peur ; en descendant on avait la tête qui tournait et bien souvent on vomissait. Il y avait aussi de grosses balançoires en forme de bateau ; à deux par bateau, on s'élançait de toutes nos forces pour monter le plus haut possible, mais le patron du manège actionnait un levier qui freinait nos ardeurs. Il y avait des camelots, bonbons, loteries, la plus célèbre était celle de Nénesse : 'à tous les coups on gagne !'

Puis vers les années 50 sont arrivées les auto-tamponnantes, qui ont tout de suite eu un succès fou. Mais les parties étaient chères et l'après-midi elles ne duraient pas longtemps. Le soir, on y invitait les filles, ainsi on parvenait à 'se placer' pour le grand bal à la salle des fêtes qui durait jusqu'à quatre heures du matin. Le lundi était férié, il y avait bal l'après-midi et le soir (il fallait laisser aux gens le temps de s'occuper des bêtes à la ferme). Le mardi matin, on reprenait le travail, mais le soir, se déroulait une séance de cinéma chez Zoé, place de l'église. Le dimanche suivant, c'était le rebond avec uniquement bal à la salle des fêtes.

Côté adultes et aînés, la fête prenait une autre dimension. À partir du samedi précédent, on commençait à nettoyer les habitations, 'housser' les araignées, faire les carreaux, nettoyer les cours, les trottoirs, les caniveaux : il fallait que tout soit nickel. Pour aller à la grand messe, tous les anciens portaient la chemise blanche avec le col en celluloïd, le costume noir et le chapeau. Toutes les femmes n'allaient pas à la messe, elles étaient occupées

aux fourneaux avec la réalisation des gâteaux battus, des tartes ‘emplumées’ au lait bouli, aux prunes. Le dimanche midi, on faisait sauter les bouchons des bouteilles de ... cidre.

Pour le jour de la fête, la moisson devait absolument être achevée, tous les grains rentrés, les meules faites, il ne devait rester que les étendues d’étéules. Les retardataires rentraient le dernier charroi le dimanche midi. Tout le monde était content. Les vieux ne disaient ‘ché no fête’ La fête attirait les populations des communes voisines, la grande rue (rue de la république) était noir de monde, un peu comme actuellement le jour de la brocante de l’Ascension.

La fête analysée en 2004 par Roland Dumont :

La fête d’Hallencourt est toujours un moment important dans la vie de la population. C’est un jour de rencontre, de convivialité où les invitations se font régulièrement entre locaux et gens des villages voisins. C’est aussi l’occasion d’un copieux repas, lequel se termine toujours par l’incontournable gâteau battu et un tour sur la place du village. À présent, dès le samedi, alors que le matériel forain est installé et occupe toute la Place d’Armes, la municipalité et les forains ‘ouvrent’ la fête dans la soirée. La fanfare municipale participe avec une partie de la population. Il y a le vin d’honneur, et en soirée un feu d’artifice est tiré. Celui-ci est offert par la municipalité et les industriels forains. Généralement une messe est célébrée avant l’ouverture de la fête. Les manèges tournent alors, et la population participe à la fête. Le dimanche, après le repas, généralement se joue une rencontre de football au stade municipal. Puis la fanfare, dans sa belle tenue, qui a préparé un concert depuis de longues semaines, se produit à une extrémité de la place, pendant une heure au moins. Auparavant, elle a défilé sur l’axe principal du bourg. Et la fête continue jusqu’à une heure avancée de la soirée. La journée de vacances aux enfants des écoles (appelée aussi journée du maire, car accordée par ce dernier) étant supprimée, les enfants se couchent plus tôt, car il y a classe le lundi. Le lundi donc, dès le début de la soirée, la fête recommence pour se terminer vers les 23 heures. Puis le mardi, on remet ça dans les mêmes conditions. Le mercredi, les enfants bénéficient du demi-tarif et de tickets offerts par la municipalité : les manèges sont encore pris d’assaut. Enfin le jeudi, les forains démontent leurs installations, et c’est le cœur gros que les enfants voient partir roulottes et tracteurs.

Les attractions foraines ont beaucoup évolué et ne se limitent plus aux chevaux de bois. Les loteries sont devenues plus attractives. Les lumières, la musique, les auto-tamponneuses attirent. La musique nasillarde d’antan a été remplacée par une musique plus électrique mais aussi plus puissante en volume. Les industriels forains participent beaucoup plus à la fête mais essentiellement avec l’objectif de rentabiliser davantage leur présence.

Mais cependant, il y a plusieurs décennies, la fête était plus largement suivie. Une foule considérable se rendait sur la place, les nombreux cafés étaient remplis. Le lundi avait lieu un service religieux pour les défunts et l’église était largement remplie. Actuellement les familles sont attirées par les nombreuses et nouvelles distractions de toutes sortes, et notamment la télévision. Le prix des tournées de manège et autres loteries rebute aussi les éventuels participants. Les facilités de déplacement attirent les personnes vers d’autres lieux. Une vie autrement trépidante ne fait plus de ce jour le point d’orgue de l’année.

NOËL DES ÉCOLES :

Arbre de Noël 1934 : la fête est organisée par la caisse des écoles avec le concours de la ‘Cigale’ et la ‘Fraternelle’, au profit des enfants des écoles publiques de la commune, sous les auspices de la commune et en présence du maire. Voici le programme pour l’après-midi de Noël dès 15h30 : Chants par les enfants des écoles, puis cinéma avec cinq films et enfin distribution de jouets et de friandises. Un droit d’entrée de 1F est demandé, ainsi 268F sont collectés, des dons de la fraternelle de la Cigale et de la Caisse des écoles porteront la somme à 765F, somme avec laquelle on paye les jouets (468,20F), les sucres de pomme, les oranges et les frais d’organisation. Dès 1938, en raison de la crise et pour ne pas priver les enfants du plaisir de l’Arbre de Noël, on fait appel à la générosité des personnes charitables pour boucler le budget.

Paru dans le CP du 28 décembre 1979 : « *Comme de tradition, le bureau d’aide sociale et la municipalité recevaient dernièrement les enfants des écoles de Hallencourt, Hocquincourt et Wanel en la salle des fêtes, pour marquer la fin de l’année, en offrant aux quelques 200 gosses, chocolats, bonbons et friandises, à l’issue de la projection d’un film : le Capitaine Fracasse, qui devait tenir en haleine une importante colonie, bien encadrée par M. et Mme Esperce, directeur et directrice d’école. (...) Puis c’était la très attendue apparition du Père Noël, qui gâtait les enfants. Tout se passait dans la meilleure ambiance possible, pour le bonheur des gosses, heureux en cette veille de vacances.* »

CHAMPIONNATS DE LABOURS

lu dans le courrier picard du 4 septembre 1975 : « *Hallencourt avait été choisi pour l’organisation des éliminatoires du championnat départemental de labour. Ce sont plus de 2000 personnes qui assistèrent au travail d’artiste des concurrents venus des 4 coins du département. Le cercle cantonal des jeunes agriculteurs*

d'Hallencourt avait bien fait les choses sous l'impulsion de son président Gaston Rigolle. Sous la traction de puissants engins, une vingtaine de laboureurs fignolaient chacun leur parcelle dans un champ d'une dizaine d'hectares. Le jury, formé d'experts en la matière, surveillait d'un œil connaisseur les profonds sillons des bisocs et trisocs. Il faut dire que les deux premiers de chaque série devaient être retenus pour les éliminatoires régionaux qui auront lieu le dimanche prochain à Meaux. »

SOIRÉE PICARDISANTE :

Lu dans le courrier picard du 30 mai 1975 : *« ce fut réellement une bonne soirée que passèrent la centaine de personnes venues écouter les picardisants du Vimeu et du Ponthieu, samedi soir à la salle des Fêtes. Tantôt drôles, tantôt émouvants, ils étaient une bonne douzaine à tenir en haleine des spectateurs qui ne leur ménagèrent point leurs applaudissements. »*

Lu dans le bulletin communal : *« le 8 décembre 1989, en présence des enfants des écoles encadrés par leurs maîtres, tous costumés pour la circonstance, les troupes Théâtre 80 et le Carquois sont venus nous interpréter Citoyen Lafleur, devant un public nombreux et enthousiaste. »*

FÊTE D'AVIATION :

Une grande fête d'aviation a eu lieu à Hallencourt, organisée par notre association le CIS dans l'herbage de M. Rigolle, en sortant du bourg vers Allery, à droite, pour la partie 'attractions' avec des jeux divers (boîte, tir à la carabine, jeux d'adresse). La piste était tracée de droite à gauche, perpendiculairement à la route d'Allery, dans les champs spécialement aménagés. Anecdote : un terrible orage a empêché le déroulement de la fête. Les petits avions n'ont pu décoller et ont été gardés par des sapeurs-pompiers pendant la nuit pour ne repartir que le lendemain après-midi. Les organisateurs ont reporté cette même fête à huitaine. Elle a alors connu un très vif succès populaire avec une estimation à plus de mille visiteurs. c'était dans les années 1960-1965.

LES CIRQUES :

Sur la place du village s'installent assez régulièrement de petits cirques. Un chapiteau assez important, une dizaine de roulottes, des cages avec des animaux divers, et un spectacle avec l'immanquable clown. Les animaux sont en présentation : lama, dromadaire, singe, chèvre, voir quelque félin fatigué. C'est un spectacle qui rassemble surtout les enfants avec quelques parents.

LES PERSONNALITÉS :

Alain Poher, alors président du Sénat, est venu en visite à Hallencourt en 1975, un grand banquet a été servi à la salle des fêtes. Il s'était déplacé dans le cadre de la commémoration des batailles de la Somme. Dominique Perben, actuel ministre de la justice est venu à Hallencourt pour différentes inaugurations (école, perception, etc...).

LES POMPIERS DE PARIS :

La présence de Michel Delacourt, officier aux Pompiers de Paris, a facilité la venue de ce régiment à Hallencourt, en plusieurs occasions. De même une grande cérémonie militaire, avec remise de décorations, remise de fourragère aux jeunes recrues et exposition de matériel s'est déroulée en 1977 ; là encore, beaucoup de monde s'était déplacé au chef-lieu de canton.

L'CANCHON D'HALLENCOURT

Lors de ces manifestations à Hallencourt, la chanson du village 'À min poéyis' est souvent entonnait. En voici, la petite histoire écrite par Roland Dumont alors journaliste : *« Il y a quelques temps, des musiciens d'Hallencourt décidaient de relancer la vieille chanson picarde en la faisant réorchestrer par Michel Get, professeur de musique et directeur de l'école de musique du Vimeu. Les talents de Michel Get permirent alors de jouer en fanfare cet air populaire dont la paternité est due à Edgard Droyère de Saint-Ouen (Somme) qui composa cette chanson en 1920. Il avait alors 20 ans set était étudiant à Amiens. Vers 1927, M. Vilpoix, directeur d'école à Saint Ouen est muté à Hallencourt et devient automatiquement président de l'association des anciens élèves d'Hallencourt : la Fraternelle. Lors d'une préparation pour une soirée théâtrale, il demande à M. Hytier, dessinateur aux Ets Deneux-Frères, d'écrire les paroles de cette chanson, pour le bourg d'Hallencourt. La musique est alors reprise par MM. Deneux et Deprez. Cette chanson populaire obtient un très grand succès, et est à cette époque interprétée par M. André Guilbert, dit 'Tchot Bouénet'. Après le décès de M. Guilbert, et jusqu'à nos jours, c'est M. Roger Michaut qui interprète la chanson qui connaît toujours le même succès lors des réunions, aussi bien familiales que de sociétés. On peut dire que depuis 1927, cette chanson a été constamment entretenue et est connue de tous les hallencourtois. Cette chanson a été présentée à la société d'émulation d'Abbeville, réunie sous la présidence de M. Delattre. En voici les paroles*

:

« Em z'amis, erbéyez mé bien
Ej' su né natif d'Hallencourt
Boins pieds, boins zius, inflique, intasse
Én t'otchup'poas d'échti qui passe
Oz est presqué tortous rintiers
O s'el coul'douce sans travailler
Oz o ch'pain, él'goutte pour érien
Ch'est un poéyis comme i gn'a point

Erfrain

À min poéyis, ém z'amis
O n'sin foait point ch'est certain
O prind éch temps comme i vient
À min poéyis, À min poéyis.

Quand éch' premier corn' tous les jours
J'infil' min patalon dé v'lours
J'boés ein bistouill, j'prinds ein' tchote chique
Pi j'vos foère un tour à l'fabrique
Au lieu d'métchigner su ch'boulot
J'aim'roais miu rouler in auto
Hélas, éj n'ai mêm poas l'moéyin
D'ém poéyer ein' carette à tchien.

J'ai boin appétit, boéne guergatte
J'bouff' des fayots, pi des patates
du saindoux et pi du paté
D'ol ratatouille, d'ol fricassée
Malgré o, j'én'su point naxieux
J'minj'roais coèr bien ein tranche éd vieu

Un poulet, ein poaire éd pigeons
In plache ed'lard et pis d'coéchon.

L'sam'di au soèr, quand j'su d'erpos
J'ertape des cleus à mes croc'nots
J'vos bricoler din min jardin
Pi tcheuiller d'l'herb' pour mes lapins
Avec ém'pip, feut m'vir l'été
Visiter mes propriétés
Quand j'sus téné, j'sus au rados
J'erbée pousser mes canados.

Diminche aveu m'femm' pis m'n'éfant
J'vos au ciné pour passer l'temps
Quand éch' drame il est émouvant
D'moutcher sin nez o foait semblant
Mais quant' o voait ch'totché d'Charlot
Bieu citron aveu sin négro
Em femme al pich' dins ses cotrons
Pis mi j'ris comme un tirbouchon.

Quand ed mourir y vero l'jour
Tout au bou, au bout d'Hallencourt
O m'maro comme un pèr tranchille
Peurrir edsous ein' toffe d'ortilles
N'ayant rien foait d'mau d'ém vie
J'irais pététe au paradis
Espérons qu'ché ns'ra point édmain
Pi cantons coèr un queu chu r'frain

FAIRE SÉRIE DANS NOS VILLAGES :

La journée terminée, après un frugal repas, et bien que souvent fatigués par une dure journée d'un travail physique aux champs ou à la ferme, nous partions, mes parents mon frère et moi, 'faire série' chez des voisins, ou des amis qui demeuraient à quelques centaines de mètres de chez nous. J'étais petit, je devais avoir sept ou huit ans, et mon petit frère en avait quatre ou cinq. En période hivernale, maman avait pris bien soin de nous vêtir chaudement. Nous nous retrouvions une bonne dizaine de personnes. Le feu brûlait dans la vieille cheminée de la vieille ferme, la pièce était éclairée d'une faible lampe. Nous, les petits, nous étions assis sur un petit banc, alors que les grandes personnes disposaient de chaises. Le maître de maison avait 'son cados' près du feu.

Là commençait 'Al série'. Les hommes parlaient de la guerre, de politique, mais aussi et bien souvent du temps, des récoltes et des bêtes. Nous, nous écoutions distraitement. Les femmes parlaient de cuisine, des nouvelles du pays, et aussi de nous, les enfants. Généralement, ces soirées commençaient assez tôt l'hiver. Après une boisson chaude, et parfois une part de gâteau, on rentrait chez soit vers 22h30. Il fallait travailler le lendemain.

L'été, c'était autre chose. On se rassemblait souvent en face de chez nous, sur la petite rue, au bord de la mare du village. Le rassemblement était beaucoup plus important, et nombreux étaient ceux qui arrivaient avec leur chaise. D'autres s'asseyaient à même le gazon du bord de la mare ou encore sur le seuil de la maison. Nous, les petits, nous avions de la place pour jouer et nous ne nous en privions pas. Les conversations des grands portaient encore sur la guerre principalement, mais aussi sur les récoltes et les diverses nouvelles du pays. Je me souviens en particulier d'Armand, un brave vieil aveugle de la guerre 14-18, racontant d'une voix sourde, des faits de guerre qui faisaient frémir. Dans la douceur des soirées d'été, ces rassemblements étaient bien agréables. Souvenir aussi de ces milliers d'hannetons qui volaient dans le soir, et que nous attrapions pour jouer ou faire peur aux petites filles de notre âge. Vers 23 heures, c'était l'instant de la séparation. Chacun repartait vers sa demeure, pour aller dormir. et le lendemain : c'était la même chose, jusqu'aux jours plus courts et plus frais qui ne permettaient plus ces merveilleux rassemblements. Des souvenirs d'enfance inoubliables, enrichissants, conviviaux qui permettaient de se mieux connaître et de s'apprécier.

D'après Roland Dumont en janvier 2004, les faits relatés sont à situer à la fin des années 30.

Roland Dumont est allé interroger Roger Deneux, actuellement doyen d'Hallencourt, qui se plaît à collaborer avec la section patrimoine et faire appel à sa mémoire pour nous parler des occasions de rassemblement, il y a plus de 80 ans.

« Cinéma : il y avait séance de cinéma très souvent dans la salle du Café de l'Hôtel de Ville. Chaque semaine en hiver et un peu moins souvent en été. C'était là, l'occasion de rassembler beaucoup de monde dans la salle presque toujours pleine.

Bals : Toujours dans la même salle, au moins deux fois par mois, il y avait un bal populaire, animé par Roland Deneux. On n'y jouait que du musette, et de très nombreux jeunes participaient, tant d'Hallencourt que des villages voisins. Il y avait aussi, de temps à autre, bal à la salle des fêtes, mais il s'agissait de bals moins populaires, où la haute société se donnait rendez-vous.

Animations : il régnait une certaine rivalité entre l'école et l'église. Pour ce qui concerne l'église, des rencontres se déroulaient au patronage où se retrouvaient beaucoup de jeunes gens qui préparaient des fêtes religieuses (messes, processions) Pour ce qui concerne l'école laïque, on préparait surtout un spectacle annuel, et les répétitions avaient lieu chez M. Gaston Deneux ou chez M. Armand Lefèvre. Là encore, beaucoup de jeunes gens passaient leur temps à apprendre leur rôle, pour un spectacle donné au printemps à la salle des fêtes ; on refusait du monde à l'occasion. Les 'artistes' étaient même sollicités pour donner des représentations hors Hallencourt.

Communions : jours de très grand rassemblement préparé de longue date par les enfants (10-11-12 ans), le prêtre et les animateurs paroissiaux. Ce jour-là, une foule importante se réunissait à Hallencourt pour une messe, un repas, des vêpres, un autre repas le soir, une messe à nouveau le lundi, puis un pèlerinage à Monflières en famille. La confirmation attirait elle aussi la foule, dans les familles avec la présence de Monseigneur l'Évêque ... et la belle photo souvenir des communicants et communicantes, mais aussi des renouvelants avec les personnalités religieuses. »

HUPPY

D'après un travail de recherche et de rédaction effectué par Claude Piette :

LES COMMÉMORATIONS :

Le 17 frimaire de l'an XIV, le maire a convoqué par publication et affiche, une assemblée générale des citoyens pour célébrer dignement le jour anniversaire du couronnement de sa majesté l'empereur Napoléon ; le maire, l'adjoint, les conseillers municipaux, le juge de paix, le percepteur à vie ont pris leur place à l'église où « tait rassemblée une affluence de monde considérable. Monsieur le desservant a chanté les vêpres solennellement, à la suite desquels le maire a fait lecture publique des 22, 23, 24 et 25^{ème} bulletins de la grande armée, qui ont fait la plus grande sensation, et répandu la plus grande joie dans tous les cœurs ; un te deum a ensuite été chanté en l'honneur du Dieu des armées, en reconnaissance de la main protectrice que jusqu'alors il a daigné accorder à notre digne empereur ; le priant instamment de vouloir bien lui continuer la sagesse et la force.

Le 20 mai 1811, les membres du conseil délibèrent sur les moyens de manifester le plus dignement possible la vive satisfaction qu'ils ont éprouvée à la naissance de sa Majesté le Roi de Rome, satisfaction qui a été partagée avec le même enthousiasme par tous les habitants de la commune. M. De Grouches Saint Florentin, maire a pris la parole et a dit que la modicité des fonds communaux ne permettait pas de donner à la fête qui devait célébrer un aussi heureux événement, toute la solennité digne de son objet, ni l'éclat qui répondit à la joie et à l'allégresse qu'il avait inspiré à tous les habitants de la commune, il se faisait un devoir autant qu'un honneur d'y suppléer, en offrant de sa bourse une somme de douze cents francs, pour être employée aux réjouissances publiques qui doivent avoir lieu le 9 juin prochain . Sur quoi le conseil a accepté avec reconnaissance l'offre faite par M. le maire, il a ensuite arrêté que ledit sieur De Grouches serait chargé et prié d'ordonner et de diriger lesdites réjouissances publiques.

Procès verbal de la fête : « le son de cloche a annoncé à 5 heures du matin le commencement de la fête ; au même instant le garde-champêtre en a publié le programme sur la place et dans toutes les rues de la commune. À 10 heures, un détachement de la garde nationale, commandé par un adjudant s'est rendu à la mairie pour servir d'escorte au conseil municipal qui y était assemblé avec tous les fonctionnaires publics résidant dans la commune, tels qu MM. le juge de paix, le receveur du droit d'enregistrement et le percepteur à vie des contributions. Bientôt après le cortège est parti en bon ordre, pour se rendre à l'église et y assister à une grande messe solennelle, après laquelle il a été chanté un Te Deum. Il est retourné ensuite dans le même ordre et avec la même escorte à la mairie. {A une heure tous les membres du conseil municipal sont retournés à la mairie et y ont pris part à un banquet préparé par les ordres de M. le maire, et dans lequel, les santés de L.M. l'Empereur et l'Impératrice et le roi de Rome ont été plusieurs fois portées avec cet enthousiasme de l'amour, de l'attachement et du respect que tous les cœurs français éprouvent pour leurs personnes sacrées. Dans le même moment huit autres tables ont été dressées sur la place publique, l'abondance avec laquelle elles ont été servies, a permis d'y admettre toutes les personnes qui se sont présentées. Des secours à domicile ont été portés chez toutes les personnes nécessiteuses et malades de la commune, qui ne pouvaient venir prendre part à la fête. Plusieurs familles des communes environnantes, réduites à l'indigence par les flammes qui venaient tout récemment de dévorer leurs propriétés, ont reçu de M. le maire, des secours en argent proportionnés à l'importance de leur perte.. A trois heures de relevée, un orchestre a été établi sur la place publique ; il s'y est

sur le champ formé des danses qui n'ont cessé qu'à la nuit, et pendant lesquelles des rafraîchissements de toute espèce ont été distribués, tant aux danseurs qu'aux spectateurs. À quelque distance de là, était une partie de paume, une montre en argent, prix décerné aux vainqueurs, leur fut remise par M. le maire, plus loin, un jeu de boule occupait aussi un grand nombre de personnes, une belle paire de boucles d'argent fut remise aux gagnants ; enfin un oiseau fut exposé pour point de mire, à l'adresse des tireurs du canton, un garde national du détachement eut le bonheur de l'atteindre, et gagna un beau coupon d'étoffe.. Vers les dix heures du soir, un feu d'artifice favorisé par la plus belle soirée, termina la fête et couronna cette heureuse journée, pendant tout le cours de laquelle, non seulement tous les habitants de la commune mais encore un très grand nombre de personnes des cantons voisins, attirées par le plaisir de partager les plaisirs des habitants de Huppy, ne cessèrent de se livrer à la gaîté la plus vive et la plus franche. M. le maire, par son active prévoyance, vint à bout d'empêcher qu'aucun désordre ne troublât les jeux et les réjouissances. »

LA FÊTE LOCALE DANS LES ANNÉES 1950/60 :

La fête patronale de Huppy (Saint Sulpice) se déroule le dimanche qui suit le 27 août (jamais le 27 août car « on ne mange pas le saint »). Dans les années 60, la fête de Huppy était renommée pour être l'une des plus belles et des plus fournies en attractions de tout le secteur, pour les communes de même importance. Une grande effervescence régnait déjà la semaine précédente, avec l'arrivée des forains (presque de essentiellement et de façon ancestrale les familles Trabouillet et Got). tous les enfants suivaient les préparatifs sur la place et le soir, les forains allaient boire un coup chez Thutur (Arthur Dufossé), le café étant encore tenu par sa mère Louise (Man Louise) et Renée, son épouse. Les querelles entre forains n'étaient pas rares au sujet des places les meilleurs, le point d'eau ou l'alimentation en électricité.. Sur la petite place, ils installaient leurs nombreux stands : les auto tamponneuses du père Trabouillet, un homme à poigne qui faisait marcher son personnel (sa famille !) de main de maître ; les manèges, un grand et un petit, ce dernier était tenu par la suite par une fille née dans une roulotte au pied du château ; les tirs à la carabine ; les loteries ; les stands de vente de peluches ; la pêche aux canards pour les petits ; les balançoires qui s'installaient sur le talus, au sud de l'église (un matériel bariolé de peinture de toutes les couleurs pour masquer un tant soit peu les bois rafistolés) et tenues par des pieux enfoncés dans le sol qu'il fallait assez souvent renfoncer à cause des vibrations inquiétantes qui les sortaient de terre. Ces balançoires et autres stands étaient tenus par la famille Got.

Les associations du village, c'est à dire les pompiers ou le football, organisaient le bal ; ainsi, on montait un bal américain, quelquefois deux bout à bout. Le loueur s'appelait Lannel, il était de Bernaville. On dansait le samedi soir, le dimanche après-midi et le dimanche soir avec des orchestres comme Les frères Layenne, l'accordéoniste Pruvost père et son chanteur Robert Paris. Le lundi, le bal était gratuit et réservé aux habitants. On passait de vieilles chansons avec une sono pour les anciens. Malgré les prix élevés de location de chapiteau, orchestre et frais de Sacem (société des auteurs compositeurs), d'assurance, la recette était assurée par le bal du samedi plutôt destiné à un jeune public. Un buvette, très, très fréquentée se tenait à l'intérieur du bal, tenue par l'association organisatrice. Les gendarmes qui venaient faire des rondes ne faisaient pas alors souffler dans le ballon : nous étions cyclistes ou piétons pour la plupart. L'après-midi, un match de football opposé deux équipes sur le terrain de la Justice (route d'Abbeville, vers les Croisettes) ; après la rencontre, l'ensemble des joueurs, munis de bons de boissons, partageaient le pot de l'amitié chez Thutur (au café de la Poste). Ce jour-là, l'arrière-salle de ce café était bondée ; des tables étaient installées sur le trottoir du côté de la place dite du jeu de tamis ; le personnel était renforcé. Léon Vandewalle (figure locale de l'époque), dit ChPouce, officiait et on se bousculait pour être servi. Les dimanche et lundi, la musique se mettait à jouer vers 15 heures. Seuls les enfants étaient déjà sur la place. Mais au son de cette musique et des coups de klaxon des auto-tamponneuses, les habitants arrivaient par grappes, des familles entières de 15 à 20 personnes. De village en village, les gens d'une même famille se rendaient l'invitation le jour de leur fête locale. Pour cela, on avait mis les petits plats dans les grands et souvent, on avait allumé le four à bois pour faire le gâteau battu, les tartes et cuire le codin (le dindon en picard).

Les attractions battaient leur plein. Les jeunes gens avaient économisé toute l'année pour ce jour-là. Sur la place, chés piots n'étaient pas avares de bisous aux oncles, tantes, pépés, mémés, cousins, cousines et autres voisins, c'était ainsi l'opportunité de se faire payer des tours de manège ! (photo ci-contre de 1953) Ce jour permettait aussi de revoir les gens que l'on ne voyait pas dans l'année. Beaucoup d'enfants du village étaient partis travailler au loin. La fête était l'occasion de se replonger dans son enfance, de renouer avec ses racines.



La fête se terminait le samedi et le dimanche très

tard dans la nuit, les esprits étaient souvent échauffés à ces heures tardives. J'ai le souvenir, à ce sujet, d'un personnage qui tenait un jeu de boîtes. On faisait, à l'aide de boules de tissu remplies de sciures, tomber une pyramide de boîtes de conserve. Pour le forain, pas d'investissement, mais aussi peu de rentabilité (on gagnait un litre de méchant vin blanc). Alors, vers minuit, une heure du matin, si la soirée n'avait pas été bonne et surtout s'il avait bien consommé, il amusait les jeunes en se mettant tout simplement comme cible et recevait pendant une heure, les boules en pleine figure. ce n'était pas très humain. J'ai encore devant les yeux le spectacle du sang qui coulait de ses lèvres endolories. Aujourd'hui, je regrette d'avoir participé à ce spectacle inconvenant.

Un autre personnage, habitant une roulotte dans une ruelle près de la gare d'Abbeville, ne manquait jamais la fête d'Huppy. Il se déplaçait toute l'année en vélo et sillonnait les routes de campagne en allant de village en village pour vendre ses bonbons à la sève de pin : les bonbons du Père Antonio, qui guérissaient de tout ! Il tenait à la fête un stand, sur une petite table haute, une quille de bois d'une dizaine de centimètres de haut et au-dessus, un fil au bout duquel était pendu une boule de la grosseur d'une bille, un calot de verre. Le jeu consistait à lancer la boule au bout du fil en la faisant passer près de la quille et de culbuter celle-ci au retour : tout simple, direz-vous ! Sauf qu'il n'y avait que lui qui réussissait ce coup ! En attendant, il empochait les pièces des perdants et à chaque fois il montrait que c'était facile puisqu'il réussissait. Il y avait quelquefois un gagnant chanceux ! Alors, il lui remettait pompeusement un paquet de bonbons du Père Antonio qui guérissait de tout bien sûr !

Je me souviens aussi des tours de manèges payés le lundi aux enfants du village par le maire, M. Jacques Buiet. Aujourd'hui la tradition est maintenue.

La messe du lundi de la fête, la messe des Morts, était une des plus suivies avec Pâques, les Rameaux et Noël. Après cette messe, beaucoup allaient se recueillir sur les tombes des parents au cimetière avant de repartir manger les restes. Aujourd'hui, il n'y plus de messe des Morts. La quête, qui y était faite pour les sonneurs, est reportée à Pâques.

Le mardi, il ne restait que les autos de Trabouillet, Elles tournaient le soir jusque vers minuit avec la buvette dans le bal américain encore sur place. À partir du moment où les autos ont été reprises par Martial, le fils Trabouillet, il s'est institué une coutume peu flatteuse : les jeunes du village, en mal de sensation, passaient leurs mains sur le sol de la piste d'autos, bien noirci, et au fur et à mesure des tamponnages, passaient leurs mains sales sur le visage des passagers des autres autos. Beaucoup n'ont pas aimé la plaisanterie et ont délaissé les animations du mardi. D'autant plus que les jeunes ont, une autre fois, innové : plus de noir mais des bombes de mousse à raser. Martial n'a pas apprécié : qu'on lui enlève le cambouis de sa piste, d'accord ! Mais qu'il soit obligé de nettoyer toutes ses voitures, alors là pas question ! Ainsi, la fête n'a plus tourné le mardi.

Le dimanche suivant, tous les forains n'étaient pas repartis, ceux, qui n'avaient pas d'autres fêtes à honorer, restaient : c'était le rebond. Une fête de moindre importance, mais une fête quand même, avec quelquefois un bal le dimanche chez Cléry. Ce jour-là, étaient invités chez les habitants, les parents un peu plus éloignés, qui n'étaient pas (faute de place) invités la semaine d'avant.

LA FÊTE DE TRINQUIES :

Trinquies, le hameau de Huppy avait aussi sa fête. Je ne sais plus comment la date était fixée, mais je sais qu'elle coïncidait souvent avec l'ouverture de la chasse. Elle se tenait au carrefour vers Huppy. Un manège enfantin, un tir, une loterie ... et on faisait la fête ! Madame Cléry, qui tenait le café du Bel Air sur la route nationale installait une buvette dans l'atelier de menuiserie Martin, juste au carrefour en arrivant : des tréteaux, des bancs et c'était tout. Ça sentait la sciure de bois dans laquelle on marchait. Un drap, en guise de tenture, était tendu sur le mur où étaient accrochés les outils et les gabarits, on avait sorti les planches qui gênaient.

Le soir, on dansait sur la route, je ne me rappelle pas y avoir vu des orchestres mais j'y ai vu une fois un bal américain. L'après-midi, c'était les allées et venues des chasseurs. Les anecdotes ne manquaient pas. Les gens étaient heureux, ou semblaient l'être, avec peu de choses ou plutôt avec des choses simples.

LES FÊTES DE QUARTIER :

J'ai aussi le souvenir de fêtes de quartiers ; je ne sais pas si cela s'est fait souvent et si c'était une tradition, mais je me souviens de deux fêtes :

- la première : chez Ruffin (le café-charcuterie) au centre du village organisée par Germaine et Serge. Là encore : un jeu de boîtes, un tir et l'on passait l'après-midi comme cela.

- la seconde : Au café du Bel Air, chez Cléry, sur la nationale. On y retrouvait les mêmes animations sauf qu'il y avait bal le soir dans la salle derrière le café (actuellement discothèque)

Ces deux fêtes avaient un nom chacune : la tambouille ou l'andouille et la ratatouille ou la bistouille, je ne me souviens plus très bien.

LA FÊTE AUJOURD'HUI :

Si la fête du village a perdu au cours de ces dernières décennies de son faste et de son ampleur, elle reste néanmoins l'une des plus belles et des plus animées du secteur. Aujourd'hui, encore, beaucoup de forains s'installent pour deux jours sur la place du village. Les auto-tamponneuses de Martial Tribouillet, qui a repris l'affaire de ses parents, le manège enfantin de son frère Lucien, des jeux de hasard (faire tomber des pièces), des loteries, un tir à la carabine, tout cela tenu par la famille Got, animent le village.

Pour étoffer la fête, la municipalité fait intervenir des animations le dimanche après-midi : saltimbanques modernes, jongleurs, majorettes. Le café disparu (le petit Belloy ne fait que restaurant), une buvette est tenue par l'association sportive d'Huppy avec le comité des fêtes. Le soir, plus de bal évidemment. Il n'y avait plus personne ou plutôt, il y avait trop de perturbateurs, ils ont chassé tout le monde ! Les manèges ne tournent plus le samedi soir. La fête commence le dimanche à la sortie de la messe dominicale. Les gens vont manger. Ensuite certains vont au match de foot. Il n'y a plus, ou très peu, de grand repas de famille : on n'invite plus pour la fête. La fête commence réellement vers 16H. Les manèges travaillent bien malgré leurs dires. Les gens quittent la place vers 20H pour revenir le soir en moins grand nombre. Tout cesse vers une heure du matin, faute de combattants. Où est-il le temps, où les gendarmes, bons enfants, intervenaient vers deux ou trois heures du matin pour faire cesser si l'heure autorisée était dépassée ? Le lundi, seule la population du village arrive vers 17 heures sur la place, elle y reste jusque vers 20H, repartira manger chez elle. Les plus courageux, les plus intrépides y reviendront de 21H à 23H. L'absence de messe le lundi n'encourage plus les gens à se déplacer le matin. Les autos sont démontées et emballées dans la nuit du lundi au mardi. Le mardi matin, tous les camions sont prêts au départ. Il n'y a plus de rebond bien évidemment. La fête de Trinquies a disparu (la municipalité envisage de la relancer) ; Mais où sont les fêtes d'antan.

LA FÊTE NATIONALE :

Les cérémonies du 14 juillet n'ont guère évolué depuis mon arrivée au village en avril 1951. Une retraite aux flambeaux emmenée par la clique des pompiers ouvre les cérémonies le 13 au soir. Deux ou trois pots sont servis sur le parcours emprunté. Tout se termine par un feu d'artifice.

Le 14 juillet, se tenait le repas offert aux sapeurs-pompiers, chez madame Cléry au café du Bel Air. Vers 15 heures, le corps des sapeurs-pompiers revenait sur la place du village où il était attendu à l'époque par beaucoup d'enfants et leurs parents. Souvent en retard, ils étaient 'examinés' par les habitants pour savoir si parmi eux, il n'y en avait pas un ou deux un peu 'gris'. Après la revue de la clique et des sapeurs-pompiers par le maire (ce qui se fait encore aujourd'hui), commençaient les immuables jeux des enfants : courses aux sacs ; course avec un œuf dans une cuillère à soupe ; course avec échasses ; courses à reculons ; manger un tartine de pain à la confiture pendue à un fil, les mains derrière le dos ; tir à la corde, le conseil municipal d'un côté, les pompiers de l'autre, où des villageois ; course autour de Huppy par les adolescents, chasse au trésor par équipes. En résumé des jeux très simples mais auxquels les gens sont attachés. En effet, une année, nous avons essayé de changer, cela n'a pas plu à tout le monde et nous sommes revenus l'an suivant aux jeux traditionnels. Après les jeux qui occupent une bonne partie de l'après-midi, des bonbons et une boisson sont distribués aux enfants. En échange des tickets gagnés aux jeux, quelques pièces sont données aux enfants.

Nous avons fait quelquefois des repas le soir pour les habitants, grillades, méchouis avec un certain succès. Jadis, le soir, on dansait chez Cléry.

LA FÊTE DES MOISSONS :

Dans la revue paroissiale L'apôtre du secteur n°8 de 1948, M. l'abbé Lejeune parle de la Fête des Moissons : « Elle se prépare activement ; on y travaille avec ardeur, voire même avec passion dans bien des villages. On en cause partout. Le grand slogan actuel est celui-ci : on s'ennuie dans nos villages ; le dimanche est un jour comme un autre, plus abrutissant même que les autres jours de la semaine ; nos villages sont divisés ; la jeunesse n'en parlons pas, elle est pourrie, on ne peut plus compter sur elle ! Eh bien non ce n'est pas vrai. Et même si cela était, nous n'avons pas le droit de nous croiser les bras en face d'aussi graves problèmes. La JAC s'emploie du reste, à redresser ces travers et à faire prendre conscience à la jeunesse de sa vitalité, de sa force et de ses ressources. Sous son égide, il y a eu déjà dans nos villages de belles réalisations qui font honneur à leurs auteurs. C'est ainsi qu'elle leur propose des activités d'hiver (théâtre, sports, coupe de la joie) et des activités d'été (Fête des moissons). Tout un groupe de villages, dénommé secteur travaille ainsi pendant une période donnée, à une réalisation qui donne à la jeunesse le sens des responsabilités et des devoirs. Une fête de la Moisson n'est donc pas un truc quelconque pour accrocher le public. Elle n'est pas une fin, une réalisation isolée dans l'année, mais elle doit se situer dans toute la vie d'un pays ; elle doit être un départ d'un travail dans ce sens. Et je puis dire que cette fête d'été qui réunira à Huppy, le 22 août prochain, un grand nombre de villages, sera un bon départ. Chaque soir, nous allons de village en village, réunir les jeunes, voir ce qu'ils font, les aider dans leur travail ou leur apprendre un chant ou une danse folklorique. Je puis dire que nous rencontrons partout une jeunesse qui veut faire quelque chose et qui souffre de ses incapacités, de son isolement et souvent de l'incompréhension dont elle est généralement entourée. Bien des barrières tombent, bien des incompréhensions s'évanouissent et un grand lien d'amitié nous unit tous désormais dans un même idéal »

LES CAFÉS :

Quelques cafés à la fin du 19^{ème} siècle :

En septembre 1889, M. Cordier, cultivateur sollicite l'autorisation de conserver les barres placées devant son commerce qu'il occupe, sur le côté gauche de la nationale 28, lesdites barres destinées à l'attache des chevaux. Le pétitionnaire s'engage pour cela à verser une redevance annuelle de 1F.

Le 18 décembre 1889, Henri Cat fait la même demande pour une auberge située sur le côté droit de la nationale. Il en va de même pour M Mellier, bourrelier et M. Maronnier, tous les deux débitants de boissons sur le côté gauche de la route nationale en 1890 et pour M. Cannet, aubergiste sur le côté droit de la nationale en 1891.

Les cafés avant 1939 (d'après madame Renée Pignel)

1 – Le café de la Poste, tenu par Louise Dufossé dite Man Louise (elle avait un tic, elle remontait constamment ses lunettes avec son nez en faisant une grimace.

2 – Le café du Centre, tenu par Germaine Ruffin, qui tenait avant un café route Nationale. Son fils s'est établi à côté comme charcutier. Ce café existait déjà avant 1914 (voir carte postale)

3 – Le café de la rue de l'Église tenu par Aglaé Tentel. Son neveu, Michel Petit, était marchand de charbon dans la cour.

4 – Le café Quenehen tenu par deux vieilles filles Fernande et Yvonne, au croisement des routes de Oisemont et de Liercourt (au stop actuel)

5 – Le café du Bel Air tenu par madame Cléry Marie.

6 – Un café situé 14, route Nationale (chez Lheureux actuellement) et tenu par deux vieilles filles (Sandrine et ?)

7 – Un café situé 43, route Nationale (chez M. Pecquery Élie, décédé) tenu par M. Albert et racheté ensuite par M. Beauvisage.

8 – Un café situé 41, route Nationale (ferme de M. Pignel) tenu par les parents de Serge Ruffin qui ont ensuite repris le café du Centre. Ce café existait en début de siècle.

9 – Un café au 6, ruelle Seigneur (actuellement Rolande Cuvellier) au joli nom de 'Le piano musical' tenu par une vieille fille Aimée Thiébault qui s'est suicidé.

10 – Un café au 5, rue Là-Haut, nommé la Petite Ville tenu par la Émile Gente au début de siècle. Par la suite, ce fut un café charcuterie tenu par Fernand Gente et sa femme Émeline.

11 – Un café restaurant au 46 route Nationale (actuel garage Boutroy) tenu par Xavier Ameux, déjà présent au début de siècle,

Le café du 41 route Nationale (à gauche)



d'Abbeville



Le café restaurant Ameux (à droite)

Les cafés dans les années 1950 (d'après M. Piette)

Quand je suis arrivé à Huppy, en 1951, il y avait encore 5 cafés dans le village :

1 - le premier : le café du Bel Air fut repris par Jacqueline, la fille de Marie Cléry. Cette maîtresse femme vit encore, elle doit être à Berck et a dépassé les 100 ans. Ce café faisait aussi restaurant routier, de part sa position sur la route nationale 28. Il était très fréquenté et très connu, certainement le plus important du village. Il était aussi bien situé en face du garage Renault de M. Pierre Boutroy. Madame Cléry savait faire marcher l'affaire. Elle a été un temps secondé par M. Pruvot, un homme à poigne, avec une particularité qu'il savait exploiter : c'était le sosie du général De Gaulle. Un atout supplémentaire pour le Bel Air : le bal dans la salle installée à côté. Salle très grande pour l'époque, très belle aussi et bien fréquentée (le général et Madame Cléry y veillaient), avec de beaux orchestres : les frères Lahenne, les djinns (des filles), M. Pruvot et son accordéon avec Robert Paris le chanteur etc... Le café Cléry a disparu mais le bal est resté sous la forme d'une discothèque : Le Jet 7

2 - le second : c'était le café de la Poste, tenu par Arthur Dufossé et son épouse Renée. Bon café, bien situé sur la place de l'église face au château, près de la mairie et de la poste dont il prit le nom. Il reprit le café de sa mère Man Louise. Arthur Dufossé était champion cycliste de renommée régionale. Il organisait la course cycliste, bien connue des alentours, qui drainait chez lui et dans le village d'authentiques champions : Quenehen, pour ne pas les citer tous, qui a fait le Tour de France et a même remporté une étape. C'est dans le café-tabac que l'on venait chercher les acquis pour le transport des pommes, de céréales, de betteraves, les plaques de vélo, les timbres fiscaux. Le vendredi, une fois par mois, il y avait le cinéma ambulant qui passait des films, ma foi pas trop anciens. On était assis sur des bancs comme à l'école. À l'entracte et après le film, on jouait au foot sur la place. Il y avait dans l'ancienne



grande salle une scène bâtie par Arthur : là se déroulaient les séances de la troupe théâtrale huppinoise créée par l'abbé Lejeune, je crois. Thutur garait sa jeep, le soir, dans la salle arrière et plus tard, son dervy, avec lequel il allait travailler chaque jour à Incheville. Parfois, il y avait bal avec un appareil « à cuillères ». Ce café a été vendu plusieurs fois, mais jamais avec le même succès. Nous citerons comme successeurs :

- Marga qui jouait au foot et dans la clique de Huppy (une carte postale montre encore son camion bâché avec lequel il faisait les livraisons de boisson)

- M. Michel Beaurain de Huppy, il était tailleur de pierres aux Monuments Historiques aux Établissements Chevalier.

- M. Jean Brusadelli, frère du marbrier abbevillois, maçon qui savait tout faire, il a réalisé la cheminée dans la petite salle.

- racheté en 1984, par M. et Madame De Nolf, propriétaires du château, il a été tenu un temps par une jeune femme d'Abbeville (sœur d'Édith qui travaille au château.

- actuellement transformé, c'est le restaurant Le Petit Belloy.

3 - le troisième (photo ci-contre) : le café charcuterie Ruffin ou café du Centre tenu par Germaine, avec dans une petite salle à côté, la charcuterie tenue par son fils. Petit café de campagne avec la table ronde au milieu, un tout petit comptoir, une étagère à bouteilles et un verrier, un poêle



noir. Ce café organisait une petite fête de quartier. Ordinairement, on y consommait du vin, du café goutte (la bistouille ou du tout-ensemble) mais pas d'apéritifs. Fermé aujourd'hui, son dernier tenancier Serge vit encore.

4 – le quatrième : le café était toujours tenu par Aglaé. Son neveu après avoir cessé ses activités de charbonnier, est resté quelques temps facteur puis n'a gardé que le café qui est fermé aujourd'hui. Michel petit, musicien dans la clique et ancien footballeur est décédé aujourd'hui.

5 – le cinquième ; les sœurs Quenehen tenaient toujours le café : une grande table dans la salle, un verrier, pas de comptoir. Une petite clientèle d'habitues le fréquentait. Il est fermé depuis longtemps.

6 – on pourrait citer parmi les cafés la Coop. En effet, les bons clients achetaient un litre de vin au magasin et la patronne fournissait les verres dans la cuisine. Suivant l'heure, les clients, comme ils disaient, cassait le cou à une bouteille de vin cuit en apéritif. Le vin débité était le même que celui qui partait sur le chantier de l'église : du Royal Kébir (le raisin était dessiné sur l'étiquette, il titrait 14°). On colportait, chez les gens bien intentionnés, que si à l'église on avait posé autant de pierres que de litres de vin bus, le clocher serait plus haut que la cathédrale d'Amiens. La Coop est fermée aujourd'hui.

Une tradition

À partir de 1956 (date de création de l'AS Huppy) jusqu'en 1970, il était de tradition, après les matchs, de distribuer aux joueurs et arbitres des bons de boissons qu'il fallait utiliser successivement dans les différents cafés du village : café de la Poste tenu par le président du club Arthur Dufossé (en haut, à gauche sur la photo), café du Bel Air, Chez Aglaé et son petit fils footballeur et enfin chez Ruffin. Après les matchs, et surtout après les matchs victorieux, on faisait un peu la



fête avant le bal du soir et à certaines occasions on dansait avec l'accordéon de Gégène, autrement dit Eugène Dégardin (en haut, à droite sur la photo), dirigeant du foot, fidèle supporter, charcutier coquetier de son état, ainsi on arrosait les victoires et les défaites paraissaient moins douloureuses.

LA SALLE DES FÊTES :

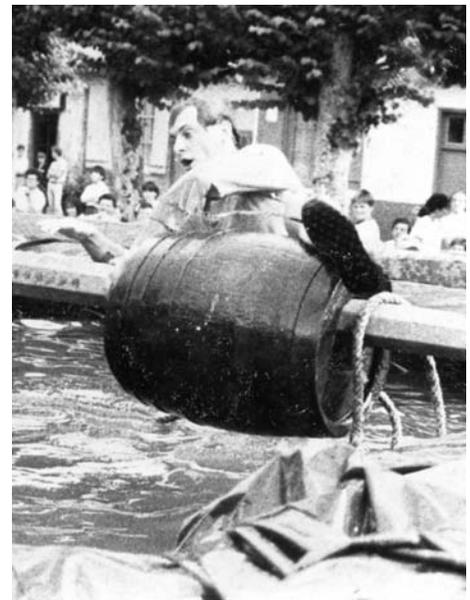
Suite à leur fermeture récente, les deux salles de classe de l'école des garçons, situées près de la mairie, furent transformées en une unique pièce servant de salle des fêtes.

AUTRES FÊTES :

Sur les photos suivantes, on se rappelle :
que la pose ou la repose d'un coq au clocher était prétexte à des festivités.

qu'en 1960 eut lieu une course à baudets.

qu'en 1978 et en 1983 se déroulèrent des jeux intervillages avec Mareuil Caubert, ainsi qu'avec les habitants de Vismes en 1988 et 1989



*Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 6 février 2004 – salle des fêtes de Frucourt*

Le 25 juin 1989, les écoliers, emmenés par leurs institutrices Madame Dufossé Christelle et Madame Morel Réjane, ont fêté le bicentenaire de la Révolution, auparavant le 8 mai 1989, un arbre de la Liberté avait été planté non loin de l'église.



Deux photos de la Troupe de théâtre du village : L'Infernale, en 1990 :



Le 22 décembre 1990, comme chaque année, en la salle des fêtes, Lucien Caron offre un spectacle de marionnettes aux enfants des écoles, suivi de la distribution de cadeaux du Père Noël, toujours intrigante pour les plus petits.



LIMEUX :

Les cafés :

Le 20 avril 1916, le conseil municipal, suite à une lecture des instructions préfectorales relatives à la limitation des débits de boissons signale que par délibération du 21 septembre 1913, le conseil a fixé le périmètre dans lequel aucun café ou débit de boissons ne pourra être ouvert autour des édifices consacrés à un culte quelconque, des cimetières, des écoles primaires à cinquante mètres et que vu le peu d'étendue du village, aucune mesure ne se trouve pas à plus de 300 mètres de tout édifice signalé ci-dessus, il maintient sa décision primaire.

Quatre lieux successifs ont hébergé les cafés à Limeux, place du Général de Gaulle du presbytère au carrefour :

- au presbytère (mairie actuelle), café tenu par Me Baquet vers 1925, elle se maria par la suite à M. Farcy. Le café fut repris par Julia Bihoret vers 1930 qui fut retrouvée pendue dans la cave après une tentative de vol. L'habitation devenue presbytère a servi par la suite d'habitation à Me Dufestel, puis transformée en mairie en octobre 1992.

- le café Lecomte fut créé avant la guerre 14-18 (vers 1905) par M. Lecomte, beau-père de Geneviève Lecomte. Il fut repris ensuite repris par le fils René Lecomte et enfin par Geneviève Lecomte. Le dernier gérant fut M. Fay. La licence fut rachetée par M. Pinchon qui installa un café dans son habitation.

- au carrefour, le café Denise Galhaut qui existait avant 1900 et avant le café Lecomte. Ce café ferma à la mort de la propriétaire avant 1914. Après cette date, jusqu'en 1945, il fut loué tant qu'habitation ; enfin après la seconde guerre mondiale, les locaux ont servi de lieu pour dire les messes, en attendant la restauration de l'église. Il retrouva sa vocation première et redevint café après la vente de la licence de M. Georges Pinchon à M. Gabriel Gosset.

Le dernier café de Limeux est fermé depuis 1991.

La fête locale :

Elle se déroule le dimanche et le lundi suivant saint Pierre Saint Paul, soit le dernier dimanche de juin ou le premier de juillet. Des bals sous tente avec orchestre ont connu un vif succès dans les années 80-90. Une baisse de fréquentation et un manque de sécurité entraînèrent leur disparition. Chaque lundi de fête, une messe pour les défunts est en l'église du village.

La fête nationale :

Le 13 juillet a lieu une retraite aux flambeaux, suivie d'un feu d'artifice tiré au stade et du verre de l'amitié. Le 14 juillet, une cérémonie au monument aux morts, avec dépôt de gerbe, vin d'honneur, distribution de prix est suivie d'un repas convivial au stade. Des jeux suivent ensuite.

Arbre de Noël :

Le comité des Loisirs et le comité des fêtes du conseil municipal distribue jouets et friandises aux enfants jusqu'à leur entrée en classe de sixième au collège.

Repas de chasse :

Tous les ans, un repas de chasse est partagé par les chasseurs et propriétaires invités, on y déguste le chevreuil prélevé par la société de chasse communale.

Salle des Fêtes :

Après la fermeture de l'école, la classe et l'ancienne mairie rassemblées ont été restaurées pour devenir une salle communale en 1996.

Autres animations :

Le comité des loisirs, peu après sa création a organisé des courses à baudets, du kart cross et même un spectacle de cascadeurs. La société de chasse communale, quant à elle, organisait un ball-trap. France 40 et M. De Wailly ont présenté des véhicules et des costumes d'époque pour le 45^{ème} et le 50^{ème} anniversaire de la bataille d'Abbeville à la Croix du Maréchal, promontoire où le général de Gaulle, le 28 mai 1940, avait préparé la bataille d'Abbeville.

LONGPRE LES CORPS SAINTS :

Foires et marchés :

En 1514, Dom Grenier parle de l'établissement d'un franc marché à la date du 11 décembre 1514 et constate l'opposition d'Abbeville. (V.209 F.233 et 239)

En janvier 1626, une ordonnance royale établit ou rétablit à Longpré sur la demande de Daniel de BOULAINVILLIERS, 4 foires par an et un marché chaque semaine, le jour du mercredi :

« Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre. Notre cher et bien aimé Daniel de BOULAINVILLIER, Chevalier, Seigneur de la Coudraye et Vicomte de Dreux, Seigneur de Longpré les Corps Saints, Gentilhomme ordinaire de notre chambre, nous a fait remontrer que la dite terre et Seigneurie de Longpré est très belle et très noble, qui contient un bourg assis en pays fertile en blés, huiles, bétail et autres choses nécessaires et commodés au grand nombre de maisons et rustiques habitants et marchands qui en dépendent, lesquels trafiquent ensemble et avec tous autres et proche d'icelui plusieurs grands chemins où passent, et séjournent souvent les marchands avec leurs denrées et marchandises, pour la commodité et décoration de laquelle les Chanoines et Chapitre de l'Église Collégiale, et les manants et habitants du dit lieu auroyent obtenu lettres patentes du Roy Louis XII, portant création et érection de 4 foires et un marché, lesquels ayant jus'ici négligés, l'exposant désirerait les rétablir et à cette fin nous aurait supplié lui octroyer nos lettres sur ce nécessaire: à quoi inclinant libéralement, même en considération des services qu'il nous a rendus et qu'il continue encore journellement et espérons qu'il fera ci après ès—occasions qui se présenteront, scavoir faisons que nous pour ces causes et autres à ce nous mouvant, et de notre grâce spéciale pleine puissance et autorité royale, avons restably et reestablishons, et en tant que besoin est ou serait, créé et ordonné, créons et ordonnons par ces présentes quatre foires par chacun an, pour être tenues et exercées, scavoir:

la première le jour de St Nicolas, sixième jour de décembre

la seconde le jour de St Valentin, 14 février,

la troisième le jour de St Jacques et Philippe, 1^{er} mai

la quatrième le jour de St Mathieu, 21^e jour de septembre

et un marché par chacune semaine le jour de mercredi pour les dites foires et marchés être doresnavant et perpétuellement gardés et observés aux jours et fêtes susdits.

Voulons et nous plaît que tous les marchands et autres personnes y puissent librement aller venir, séjourner, vendre, achepter, troquer et eschanger toutes sortes de marchandises licites, et qu'ils jouissent et usent de tous les droits, privilèges et libertés que l'on a accoutumé de faire en autres foires de notre royaume, pourvu toutefois que ce soit sans faire préjudice à nos droits et qu'à quatre lieues à la ronde il n'y ait d'autres foires et marchés aux jours susdits...

Ordonnons en mandement à nos bailly d'Amiens, sénéchal du Ponthieu, et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, que de nos présentes lettres de création, érection et rétablissement des dites foires et marché ils fassent souffrance, et laissent le suppliant et ses successeurs, ensemble les marchands et autres personnes jouir et user pleinement et paisiblement et perpétuellement, et à faire publier, crier et signifier les dites foires et marché aux lieux circonvoisins et ailleurs ou besoin sera, promettant et faisant au dit suppliant comme nous lui promettons par ces dites présentes de jouir des privilèges et mêmes droits et devoirs que font les autres Seigneurs du dit pays en semblable cas, pour qu'il n'y soit troublé ni empêché, car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. etc...

Le 19 juin 1848, le conseil municipal de Longpré les Corps Saints, établit une délibération, afin d'obtenir l'établissement d'un marché hebdomadaire à tenir le mardi. Malgré le refus des conseils municipaux des communes de Long donne un avis défavorable), Sorel, St Riquier et de huit autres communes du voisinage, le Préfet, en date du 24 mars 1849,

arrête ce qui suit :

« Art. 1^{er} : Il est établi dans la commune de Longpré les Corps Saints, arrondissement d'Abbeville, département de la Somme, un marché hebdomadaire qui se tiendra le mardi.

Art. 2 : L'arrivage, l'emmagasinement, l'exposition et la vente, sur ledit marché, des denrées et marchandises, auront lieu sans préjudice de la faculté qu'ont les propriétaires, les cultivateurs et les marchands domiciliés ou non domiciliés dans la commune de Longpré les Corps Saints de faire arriver, d'emmagasiner, d'exposer, de vendre ou faire vendre leurs denrées et marchandises dans les locaux qu'ils possèdent, à titre de propriété, de location ou autrement, sur le territoire de cette commune.

Le 2 septembre 1848, Le conseil d'Hallencourt est invité à donner son avis sur la création d'un marché hebdomadaire à Longpré les Corps Saints : « ...la population de Longpré s'élevant à 1700 âmes est industrielle et commerçante, il existe dans cette commune qui est traversée par deux routes départementales, un certain

nombre d'usines et des établissements d'une certaine importance, la station de chemin de fer est sans contredit la plus principale après celle d'Abbeville, mais à côté de ces hautes considérations, il y a un contrepois sur lequel le conseil municipal de Longpré a eu la précaution de rester silencieux et qu'il importe essentiellement de signaler, c'est celui du défaut d'approvisionnement des grains et denrées de toutes espèces de céréales, qui sont une chose indispensable à l'existence et à la conservation du marché. La commune de Longpré, étant située au centre de la vallée de Somme, les grains et denrées ne viendront par plus du côté d'Amiens que du côté d'Abbeville, soit par la route départementale, soit par le chemin de fer, il n'en viendra pas non plus du côté d'Airaines, ni des environs de Domart, qui sont les points sur lesquels se dirige une autre route départementale. Il est évident que Longpré et les communes qui l'avoisinent, ne sont pas des endroits de production. Il faut remarquer qu'à Airaines, le marché est très important, qu'il y existe deux usines et deux établissements plus conséquents qu'à Longpré, qu'il s'y trouve des négociants, des commerçants et des acheteurs en tout genre, que cependant on ne voit jamais sur la place du marché un sac de grains oléagineux. La proximité et l'importance d'autres marchés, ne permettront pas non plus l'approvisionnement de la halle pour le marché aux toiles et autres articles, Airaines étant situé au centre de la fabrication, son marché sera toujours très important. Subsidiairement la commune de Longpré ne réunit pas les éléments statistiques nécessaire à l'existence et à la conservation d'un marché, il y aurait bien quelques moyens d'écoulement mais il n'y en aurait aucun pour l'approvisionnement, il convient de tenir pour entendu que dès l'instant qu'un marché, qui n'est pas dans les conditions convenables, tombe inévitablement. Ainsi en sollicitant l'établissement d'un marché à Longpré, on provoque sa chute en même temps que sa création. Depuis plusieurs années, il s'est opéré des créations ; parmi ces nouveaux établissements, un certain nombre ne sont plus que des marchés titulaires presque totalement vide. En soumettant à l'appréciation de l'autorité supérieure, les raisons qui ne permettent pas l'établissement d'un marché hebdomadaire dans la commune de Longpré, il convient de lui faire remarquer que la multiplicité des marchés est nuisible et excessivement préjudiciable au commerce et aux commerçants, aussi sous l'empire des anciens gouvernements on autorisait l'ouverture des marchés que lorsque l'urgence, le besoin et la nécessité étaient bien et dûment constatés. Le conseil municipal, d'après les motifs et observations qui précèdent, étant conduit à conclure que la demande de la commune de Longpré est illusoire, déclare être d'avis que l'autorisation demandée soit rejetée. »

Le 28 août 1849, le Conseil municipal d'Airaines a demandé que la foire qui se tient annuellement, dans cette Commune, le 23 novembre, jour de la St Clément, ait une durée de deux jours. Dans l'arrondissement d'Abbeville 9 communes ont donné un avis favorable. Celle de Longpré-les-Corps-Saints, seulement est opposante à cette mesure. Le Conseil d'arrondissement d'Amiens, chargée d'examiner cette demande ayant émis le vœu que la demande de la commune d'Airaines soit prise en considération, le conseil de Longpré revient sur son avis et donne un avis favorable.

Le Conseil municipal de Longpré les Corps Saints par délibération du 2 novembre 1850, demande que cette commune soit autorisée à établir un franc-marché aux bestiaux qui se tiendrait le dernier mardi de chaque mois. Le 30 août 1851, il fait savoir que sur 22 communes consultées, 19 expriment un avis favorable, une n'a pas répondu, et une, celle de St Riquier, consent à la création du marché projeté, à la condition qu'il ait lieu le troisième mardi du mois au lieu du dernier. Elle présente, à l'appui de son opposition, des considérations tirées de la concurrence que ce marché pourrait faire au marché similaire de St. Riquier, qui a lieu le même jour. Déjà, en 1842, une demande semblable avait été présentée par la commune d'Airaines. Le Conseil général a consenti à la création du marché, à la condition qu'elle ferait choix d'un autre jour, à cause du tort qui pourrait en résulter pour le franc marché d'Abbeville, qui a lieu le lendemain. Avec le Conseil d'arrondissement d'Abbeville, votre première Commission pense que la même mesure doit être appliquée à Longpré, tant à cause du marché de St. Riquier qu'à cause de celui d'Abbeville. Elle vous propose, en conséquence d'appuyer la demande de la commune de Longpré, à la condition qu'elle fera choix d'un autre jour qui ne nuira pas aux marchés voisins. ». Conclusions adoptées.

Le 15 novembre 1852, le préfet écrit au sous-préfet : « le conseil municipal de Longpré a sollicité en 1850, l'autorisation d'établir dans cette commune un franc marché aux bestiaux le dernier mardi de chaque mois. La demande de cette commune fut appuyée, en 1851, par le conseil d'arrondissement et par le conseil général, à la condition que Longpré ferait choix d'un autre jour qui ne nuirait pas aux marchés voisins, notamment celui de Saint Riquier. Le conseil municipal de Longpré, invité à modifier sa première délibération, en a pris une nouvelle, le 3 novembre 1851, par laquelle il persiste à choisir et à demander le dernier mardi du mois pour l'établissement de son franc marché, et le conseil d'arrondissement d'Abbeville dans sa dernière session a proposé de rejeter la demande de cette commune tant qu'elle ne satisfera pas à l'obligation imposée. D'après les avis du conseil d'arrondissement et du conseil général ; en présence du peu d'intérêt que présente au point de vue agricole et commercial la création de ce marché, et des inconvénients qui résultent de la multiplicité des foires et marchés, il n'y a pas possibilité de donner une suite utile à la demande formée par la commune de

Longpré, veuillez informer M. le maire de ma décision et veiller à ce que ce marché aux bestiaux ne soit organisé comme cela est arrivé trop souvent. »

Le 2 novembre 1853, acquisition de la maison TILLIER pour construire des halles, une école et une maison commune

Le Conseil signale que La commune a on ne saurait plus besoin

- 1. D'une maison commune le local qui en tenait lieu étant devenu si impropre si malsain et si défectueux au point de menacer ruine que le Conseil pour sa santé et pour sa sûreté a dû se retirer et louer une maison pour tenir ses assemblées et y tenir leurs archives en sûreté.*
- 2. D'une école pour les garçons, celle existante étant absolument trop petite et par conséquent très insalubre vu le grand nombre d'élèves qui la fréquente elle pourrait servir à l'agrandissement du logement de l'instituteur qui est trop rétréci.*
- 3. De halles pour le marché.*
- 4. D'un bâtiment pour loger les pompes à incendie, les paniers, crochets et agrès relatifs.*
- 5. Que pour l'avantage et le plus grand intérêt de la commune il conviendrait que ces établissements se trouvassent réunis et autant que faire se trouveraient au centre du village ; que la maison de Pierre TILLIER située sur la place, à l'encoignure de la rue des ponts, était la seule qui pour nous, (emplissait) et sa vaste étendue pouvait le plus parfaitement convenir : ce que déjà le Conseil avait reconnu par diverses délibérations et étaient restées infructueuses, que ce serait donc le cas d'en proposer l'acquisition.*
- 6. Que le montant de cette acquisition et constructions seraient payés au moyen de la vente , sans aliénation de fonds d'une partie de marais tourbeux prise dans les marais communaux.*

Le 29 janvier 1854, Acquisition et construction :

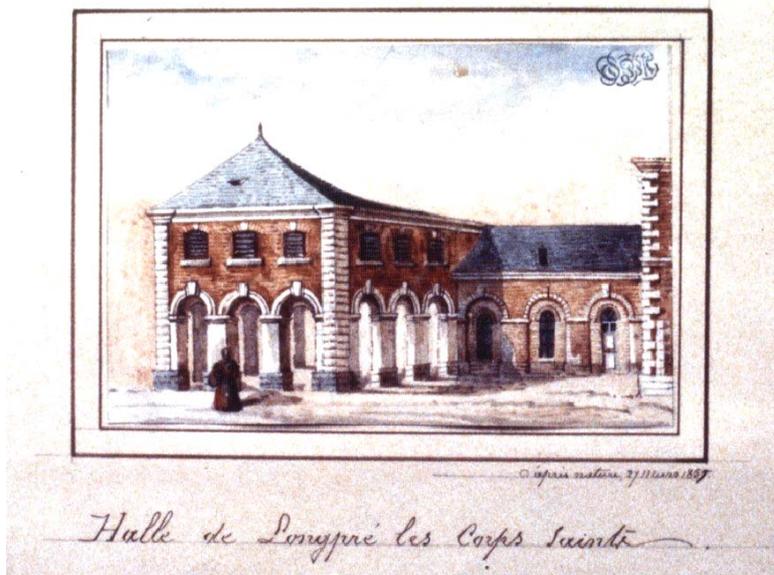
M. le Président du Conseil municipal ouvre la séance ; il dépose ensuite sur le bureau, la présente relative au projet d'acquisition de la maison Tillier et la construction à faire sur ce terrain et propose au Conseil d'en prendre connaissance et de statuer particulièrement sur les dires de l'enquête.

Le Conseil entre aussitôt en délibération, prend la connaissance du présent en question, et après avoir considéré que tous les auteurs d'observation contraire au sujet de construction d'une halle, d'une école, d'une maison commune, d'un magasin à pompes dans la commune de Longpré les Corps Saints, reconnaissant que l'école actuelle est insuffisante puisqu'eux mêmes disent qu'elle peut être relevée d'un étage pour fournir une salle commune, qu'il est nécessaire également d'être en droit pour parler des filles et leur propose de construire un bâtiment neuf adossé contre les murs du cimetière. Quant au magasin à pompes ils conviennent qu'il serait utile, et ils demandent qu'il soit construit sur le lieu dit le Marquelet, prairie qui appartient à la commune. Ils contestent l'utilité des halles parce que le marché serait tombé. Le marché de Longpré n'est point tombé depuis qu'il est autorisé, il a été suivi : si le nombre des marchands et des acheteurs diminuaient, il faut en attribuer la cause au défaut de halles. Longpré est un centre commercial où l'on emploie les graines pour la meunerie, la brasserie, la fabrication d'huile ; les cultivateurs n'ayant pas pu disposer leurs produits commodément ont pu s'éloigner, mais qu'on les mette à l'abri et ils s'empressent de fréquenter le marché. Longpré par sa fabrication de toile emploie beaucoup de fils aussi cette espèce de marchandise a été toujours apportée en abondance par les vendeurs. L'existence d'une station du chemin de fer dans la localité est la garantie de l'avenir du marché de Longpré. L'opposition faite par les auteurs des observations ne peut donc être considérée comme purement systématique, elle n'a d'ailleurs que l'erreur ou le défaut de calcul pour base. Relever l'école actuelle, disent-ils, d'un étage mais l'étage existant ne serait point assez solide pour supporter la surélévation qu'il faudrait reconstruire en entier le bâtiment. Le terrain où elle est située est trop peu spacieux, il est d'ailleurs entouré de bâtiments très élevés qui obstruent le jour. L'étendue du terrain ne comporterait pas un bâtiment plus vaste en le supposant à deux étages, l'un pour la salle commune, au premier, l'autre pour l'école au rez-de-chaussée. Il n'y aurait pas de logement pour l'instituteur. Resserrée dans un endroit, quoique reconstruite à neuf, la salle d'école serait insuffisante pour contenir un nombre de 180 élèves qui la fréquentent. Dans les dimensions actuelles qui ne pourraient s'agrandir, elle contient à peine 100 élèves, et dans l'intérêt de la santé des enfants qui y sont entassés , l'inspecteur menace tous les jours de faire fermer la salle. Il en serait de même si elle était reconstruite à neuf sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui. Les observations tendent à diviser les locaux dont la nécessité est ressource pour leurs auteurs. Ils ne laissent construire le magasin à pompes, l'école, dans le Marquelet, cet endroit est un terrain tourbeux marécageux et la santé des enfants serait compromise par un séjour prolongé dans cet endroit. La dépense à faire leur paraîtrait exorbitante et onéreuse pour la commune : elle serait bien plus considérable si l'on divisait les locaux, car on ne peut contester qu'il y a économie à recevoir plusieurs locaux sur un même point qu'à les diviser.

Le projet... des locaux dont la nécessité est généralement assurée n'est pas celui de la session municipale actuelle, celle qui l'a précédée après plusieurs délibérations 6 et 9 novembre 1849 et 4 novembre 1851 a fixé le terrain occupé par la maison Tillier dont elle a proposé l'acquisition. Ce qui était avantageux il y a quelques années doit l'être encore actuellement. L'avantage consiste dans l'économie de frais de construction par la

réunion des halles, de l'école, de la salle commune, du magasin à pompes et dans un point central de la commune entre autre le produit de la location, ses droits d'étalage, de mesurage qui s'élèvent aujourd'hui à 345 F s'élèvera bien plus haut. Des greniers vastes existeront sur l'ensemble des constructions, ils seront recherchés et loués avantageusement pour le dépôt de graines dont les commerçants de la localité font une importante consommation. La réunion de ces locaux à construire n'élèvera pas la dépense à faire au contraire elle la réduit en procurant à la commune une augmentation de revenu.

Le Conseil à l'unanimité proteste contre les oppositions en question dont l'inusité vient d'être démontrée et persiste dans son projet d'acquisition et de construction en question et émet le vœu que M. le Préfet de la Somme y donne son adhésion et son autorisation.



Les halles peu après leur construction,
dessin de M. Gillard



N° 96 Création d'un franc marché et de deux foires :

Plusieurs membres du Conseil municipal, exposent que pour donner plus d'importance au marché fondé à Longpré les Corps Saints, suivant l'arrêté ministériel du 30 avril 1849 et qui a lieu le mardi de chaque semaine, il conviendrait de créer :

- 1 Un franc marché qui aurait lieu le 1^{er} mardi de chaque mois.
- 2 Et 2 foires chaque année, dont une serait faite le 1^{er} mars et l'autre le 25 septembre

N° 103 Projet de réouverture d'un franc marché et de deux foires :

Plusieurs membres du Conseil municipal exposent que le marché de Longpré se trouvant abandonné depuis quelque temps par un certain nombre des vendeurs et des acheteurs qui avaient l'habitude d'y traiter leurs affaires, il conviendrait de ranimer leur zèle, en leur accordant des primes qui en les attirant donnerait une nouvelle impulsion aux transactions commerciales et prie M. le Président de mettre aux voix cette proposition.

En conséquence l'assemblée vote un crédit de 150 F qui sera prélevé sur les ressources libres de la caisse municipale et distribuée en primes aux vendeurs et acheteurs qui auront traité les affaires les plus importantes dans chaque catégorie de marchandise au marché du mardi 24 décembre prochain par les soins d'une commission de 5 membres composée de MM. LOUCHET Clément, CARON - TILLIER Alphonse, SINOQUET Casimir, SINOQUET Florentin et GALLET, maire.

Le 16 novembre 1889 :

« Pour donner plus d'importance au marché fondé à Longpré, suivant arrêté ministériel du 30 avril 1849, et qui a lieu le mardi de chaque semaine, il conviendrait de créer un franc marché qui aurait lieu le premier mardi de chaque mois et deux foires annuelles dont l'une serait fixée le premier mars et l'autre le 25 septembre. » La demande est transmise au préfet.

1997 : Reprise du marché le mercredi sur la place de Markelet

LES CHARIVARIS :

Les charivaris étaient des manifestations bruyantes, mais qui ne manquaient pas d'esprit. On les improvisait quand se produisait un événement qui provoquait la réprobation générale, ou la moquerie. Une bonne partie des habitants se groupait pour former un cortège qui parcourait les rues du village en chantant et en manifestant d'une façon tapageuse.

En janvier 1844, un charivari se déroula jusqu'à l'école placée à la mairie, au détriment de CARLE instituteur accusé « d'avoir reçu à Noël et à Pâques de l'année dernière 19 gâteaux de femmes ou filles, avec lesquelles il entretenait des relations criminelles » ; d'avoir écrit des lettres de demandes en mariage à diverses jeunes filles ; d'avoir, depuis son mariage, allumé la discorde, etc... Les agitateurs frappèrent sur des casseroles à l'aide de cuillères.

Un des plus célèbres charivaris eut lieu vers 1864 : une réclamation collective signée par vingt exploitants tourbières avait été adressée au Préfet demandant que la commune de Longpré cesse de livrer presque gratuitement tous les ans, une part de tourbe à chaque famille du pays. Cette prétention souleva le mécontentement des bénéficiaires, qui, pour marquer leur réprobation, décidèrent de promener dans les rues du village des mannequins représentant les tourbières contestataires qu'ils jetèrent dans le marais à la fin de leur périple. Mais pour être inattaquables, les organisateurs de ce charivari avaient pris la précaution de donner à leurs personnages les noms des conspirateurs qui avaient tenté de faire périr Napoléon III le 19 janvier 1856, lors de l'attentat organisé par Orsini.

SALLES de SPECTACLE : un conflit entre le maire et le curé :

Le 17 janvier 1956, M. le Président fait connaître à l'assemblée que pour dégager sa responsabilité personnelle et la responsabilité pécuniaire de la commune, il a du prendre le 24 décembre 1955 un arrêté interdisant de projeter des films de 35mm tiré ou non sur support de sécurité dans la salle de cinéma de l'Hôtel du Parc.

Il explique qu'il a du prendre cette décision après avoir notifié par écrit à M. l'Abbé Garbe son refus de ne pouvoir laisser faire du cinéma tant que la commission de sécurité ait donné son accord à l'exploitation de cette salle.

M. l'Abbé Garbe ayant déclaré le vendredi 24 au soir qu'il ferait cinéma.

M. Bertoux demande la parole pour M. l'Abbé Garbe : ce dernier reconnaît avoir signé la lettre de M. le Maire le 24 décembre mais déclare que M. le Maire lui aurait dit qu'il fermait les yeux, ce qui est contesté par M. le Maire qui après l'exposé de M. l'Abbé Garbe déclare que l'arrêté qu'il a pris ne sera annulé que lorsque la préfecture, à moins que les conseillers signataires de la lettre ci-dessus, s'engagent par écrit à prendre la responsabilité pécuniaire des accidents qui pourraient arriver.

Aucun des conseillers signataires ne répond.

M. le Maire déclare à nouveau l'arrêté pris et restera pris.

QUELQUES FÊTES DISPARUES : (voir Comptes-rendus n° 1, 2 et 3)

Mardi Gras après midi le jeu de chole avait lieu entre les habitants du village et non pas entre les habitants de deux communes voisines.

Les deux plus jeunes mariés de Longpré les Corps Saints forment une grosse pelotte qu'on jette à tous les passants. Celui qui ne supporterait pas ce jeu patiemment serait couvert de boue de la tête aux pieds. (Almanach de la Somme 1846)

1^{er} dimanche de carême: Dimanche de Bouhourdis, ou Dimanche des Brandons, ou Dimanche de la violette.

Les jeunes gens avaient coutume ce jour-là de danser en rond autour des arbres, de courir dans les rues, dans les champs, avec des brandons qu'ils agitaient sous les arbres pour les préserver des chenilles. Le soir de cette fête on brûlait sur la place publique un mannequin qu'on appelait Poloche.

Fête du Gai: 1^{er} dimanche après le 9 mai.

Les jeunes gens plantaient une branche d'arbre à la maison ou à la grange des jeunes filles. Selon l'essence du bois, "le Mai" a une interprétation flatteuse ou désagréable pour la jeune fille.

FÊTE PATRONALE : elle se déroule le lundi après le dimanche suivant le 29 août.

FÊTE NATIONALE : le programme d'une des dernières fêtes nationales :

13 juillet :

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Rassemblement en face de la Mairie à 21 h 00, distribution des lampions aux enfants.

Défilé. Itinéraire : Rue du Moulin, Grande rue, Rue du 8 mai, Rue des Fauvettes,
Rue de l'Aubépine, Rue de Picardie, Avenue du 11 novembre,
Rue de la Division Leclerc, Monument, Rue du Moulin,
Place du Marquet et arrivée au stade.

FEU D'ARTIFICE

Au terrain de sports Place du Marquet

BAL

Sur la Place du Marquet

14 juillet :

Le matin :

Concours de Pêche avec BEAUX ET NOMBREUX LOTS.

Départ à 8 heures des pêcheurs en défilé

8 h 45: Amorçage.

9 h 00 : Début du Concours.

10 h 00 : Fin du Concours.

10 h 45 : Remise des prix Salle des Fêtes.

L'après-midi :

15 h 00 : Rassemblement des associations en face de la Mairie.

15 h 15 : Départ au monument aux Morts, retour à la Mairie, vin d'honneur Salle de la Mairie.

Après le défilé, Jeux sur la place du Marquet : course aux œufs, jeu de l'anguille, course aux sacs, jeu de ballons

Grande Soirée Dansante à 20 h 30.

La population est invitée à pavoiser.

LES CAFÉS :

Voici la liste des cafetiers à Longpré-les-Corps-Saints à quatre époques différentes :

	1866	1928	1965	2004
		1524 habitants	1858 habitants	
1	DELEIGNIERES	CARON Epicier Café de l'Industrie	ALBERT Buvette de la gare Taxis - Journaux	Café des Sports 11 rue de la République P.M.U
2	FLAMENT	DEBUREAUX, Bourelrier	BEAUVAIS Picardy	Duchesne Bernard 10 Grande Rue Journaux
3	LEROY	DEMACHY	BINELLI Hôtel du commerce	Sailly Jean Paul 23 Grande Rue Chasse Pêche
4	LOUCHET	GAUDUIN	BOMBARS Hôtel du P'tit Cardinal	
5	PREVOST	GAUDUIN - CHIVOT	DARRAS – CARON Boulangier – Epicier Café de l'Industrie	
6		GAUDUIN – DOUVRY, Epicier	DEBUREAUX Articles de Chasse Marchand de Grains	
7		HUMLER, Café du Centre	GACON Hôtel du Bosquet	
8		LAMOOT – RANCON Epicier - Mercier	PETIT Maréchal	
9		LETOCART	POUSSIN Hôtel du Nord	
10		MASSE Epicier	PREVOST	

11		MICHAUX	SAILLY Articles de Chasse articles de Pêche	
12		PAUCHET	TERNISIEN Taxis	
13		PETIT Café Français	TESTELIN, Articles de Pêche Journaux - Tabacs	
14		PICARD	TORDOIS Hôtel du Boulevard	
15		PIERRU Epicier		
16		PILVOIX		
17		PREVOST, Hôtel France et Angleterre		
18		ROVILLAIN, Hôtel Moderne		

En 1965, il existe une salle de bals à l'hôtel du Commerce et une salle de cinéma à l'Essor (société de loisirs populaires)

La buvette de la Gare avant 1911 semble réunir les gens d'une certaine classe. Elle possède une terrasse ombragée. Le patron et le serveur sont habillés chichement ainsi que les consommateurs. Parmi les consommateurs, il est étonnant de noter un groupe de six femmes avec un enfant, elles partagent certainement un rafraîchissant. Le groupe d'hommes sur la gauche, ainsi que le personnage sur la droite, sont attablés devant un siphon à d'eau de Seltz.



Reconstruction de cafés :

Le 3 mars 1949, M. le Maire fait connaître au Conseil que MM Petit Gustave Stéphane et Humler Marie Louis, ne peuvent reconstruire leur café restaurant aux anciens emplacements, la distance entre les bâtiments publics et leurs immeubles n'étant pas suffisante.

Le Conseil décide d'émettre un vœu, demandant à M. le Préfet d'accorder une dérogation et lui transmettre la lettre ci-dessous.

Vu la loi du 9 novembre 1915, celle du 23 août 1940 et celle de 4 novembre 1940, cette dernière modifiée par la loi du 22 mars 1942, portant extension des périmètres de protection en matière des débits de boissons, et mentionnant que les Préfets pourront prendre des arrêtés pour déterminer sans préjudice des droits acquis, les distances auxquelles les cafés et les débits de boissons ne pourront être rétablis autour des édifices consacrés à un culte quelconque, des cimetières, des hospices, de tout établissement d'instruction publique, des sanatoria et préventoria.

La commune de Longpré les Corps Saints éprouve de grosses difficultés pour le remembrement du fait du déplacement du café et de la salle de banquet de M. Petit Gustave et de M. Humler Marie Louis, café- hôtel-restaurant qui se trouvent dans un rayon de 50 m de l'église et de la mairie.

En effet toute la partie centrale de la commune, par suite de modification, élargissement des voies du centre administratif agrandi, représentant un nombre important d'habitations de commerces se trouvent déplacés et si nous ne pouvons pas conserver MM. Petit Gustave et Humler Marie Louis à leurs emplacements, nous devons les reporter dans la périphérie de la commune.

En effet tous les lots du centre de la ville sont conservés par les propriétaires anciens ayant un commerce et s'opposant à un échange pour un terrain à l'extérieur.

D'autre part le fait de déplacer M. Petit Gustave construit sur un bon sol, l'oblige à reconstruire sur un mauvais sol et entraîne de ce fait un supplément dans sa construction : supplément que M.R.U se refuse à payer sous forme de fondation spéciale et sera à la charge de M. Petit Gustave.

M. Petit Gustave âgé de 72 ans, sa femme âgée de 68 ans et M. Humler âgé de 66 ans, ont, pendant les 7 années de guerre et d'après guerre, conservé leurs licences et leurs commerces dans leurs constructions provisoires pour pouvoir par la suite au moment de la reconstruction exercer leur commerce aux emplacements qu'ils avaient auparavant.

Pendant ces 7 années, ces sinistrés ont fait de gros sacrifices pécuniaires pour maintenir leur commerce, payer leur droit de licence etc...et c'est au moment où ils doivent être reconstruits que cette loi les dépossède de la presque totalité de la valeur de leur commerce.

En considérant cet ensemble de faits et considérant que ces commerçants ont un droit acquis puisque jusqu'à maintenant ils exploitent leurs commerces dans des constructions provisoires construites par le M.R.U sur leurs terrains, nous vous demandons d'apporter une dérogation à la loi. Je crois qu'il vous est possible de le faire puisqu'il est dit dans la loi au terme de l'article 13, de l'ordonnance 45, 34, 69, du 20 octobre 1945, sur les limitations des débits de boissons, la réouverture ou le transfert dans la même commune des débits détruits.

Or nous attirons votre attention : qu'il n'y a pas réouverture ni transfert, puisque ces établissements n'ont pas été fermés, et se sont maintenus sur les sols anciens.

D'autres part, les terrains de M. Petit Gustave et Humler Marie Louis, ne sont pas des terrains, à proprement parler, affectés dans le remembrement, car ces terrains ont toujours été la propriété de MM Petit Gustave et Humler Marie Louis et l'application de ces dispositions se heurte aux difficultés pratiques, par suite de la faible importance de la localité, du groupement de tous les bâtiments et édifices publics au centre, qui interdit la reconstruction de ces 2 seuls cafés- restaurants- hôtels dans le secteur.

Nous vous demandons donc d'appliquer la règlement en vigueur avec le plus de souplesse possible, pour permettre la reconstruction de ces cafés et salle de banquet à leurs anciens emplacements.

MÉRÉLESSART :

LES CAFÉS :

Mérélessart, comme beaucoup de petits villages avait plusieurs cafés :

Le premier, tenu par M. et Me Adhémar Daussy, ferma vers 1920 ;

Au second, M. et Me Niquet vendaient un peu de tout : épicerie, charcuterie, tabac, quincaillerie, la cabine téléphonique y était installée. Ce café fut repris en 1946 par M. et Me Philippin.

Le 3ème café, tenu par M. et Me Leroy Crépy, proposait aussi de l'épicerie, de la charcuterie, quelques journaux. Il mettait à la disposition des gens, une salle de réunion où l'on faisait bal.

Le 4ème café était tenu par M. et Me Sueur Grenon. Il fut fermé, il y a quelques années déjà. Ils étaient le bonheur du village, après la messe du dimanche, les hommes se retrouvaient pendant que les femmes préparaient la table. Souvent l'après-midi, se déroulaient quelques parties de cartes ; à tour de rôle aussi les sapeurs pompiers organisaient des séances de cinéma, des concours de manille et de dominos.

LES SOIRÉES :

La vraie solitude n'existait pas. Les longues soirées d'hiver se passaient avec les voisins. Les hommes jouaient aux cartes, les femmes prenaient leur tricot. On se racontait des histoires (en picard souvent) près d'un bon feu de bois. La maîtresse préparait un flip : elle faisait bouillir du sucre dans de l'eau puis ajoutait du cidre pur jus que l'on buvait bien chaud.

LES FÊTES :

Il y avait deux fêtes à Mérélessart. Une le dimanche après le 4 juillet avec balançoires, des marchands de jouets, la loterie d'Albert Ulysse d'Allery. On dansait sur la place le dimanche soir, le lundi après-midi et le lundi soir. Il y avait beaucoup de monde des alentours à l'fête d'M'néchart. La seconde fête, appelée la fête à carottes, certainement qu'à cette période on récoltait ces légumes, se déroulait normalement à la Saint Martin. Après la guerre de 1914-1918, elle fut déplacée au premier dimanche de novembre. Elle disparut en 1952.

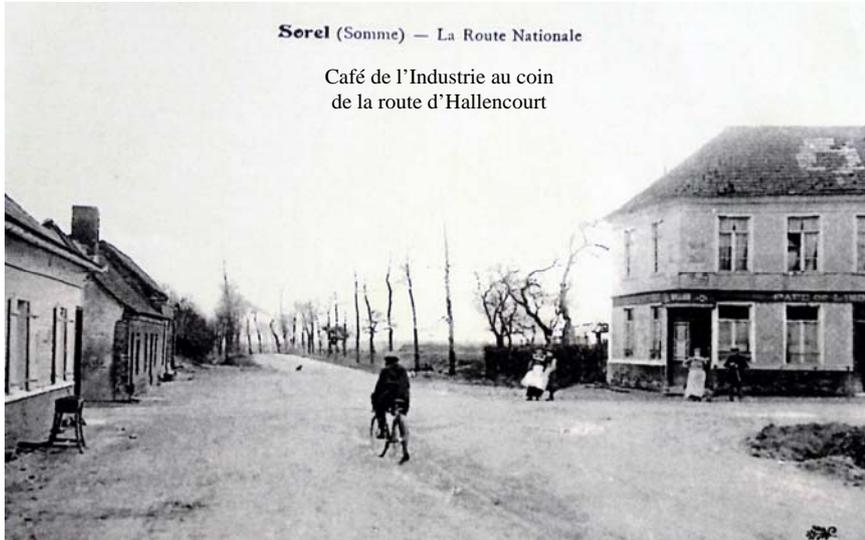
AUJOURD'HUI :

Les temps ont bien changé. Heureusement une réunion des personnes âgées nous réunit un après-midi toutes les trois semaines. Un repas du 3ème âge nous permet, une fois l'an, d'être un peu moins isolés. Les nouveaux arrivants dans le village ont du mal à participer aux différentes manifestations. La vie actuelle, la télé mènent les uns et les autres vers l'indifférence qui a tendance à se développer de plus en plus. Quel dommage ! (Rapport effectué par Denise Leroy).

SOREL-EN-VIMEU :

LES CAFÉS :

Le « Café de L'industrie » situé sur la Départementale 901, au croisement avec la route d'Hallencourt. Ce café servait de relais pour les omnibus hippomobiles en direction d'Abbeville et d'Amiens au siècle dernier. Il fut ensuite fermé et le bâtiment détruit. Seule, une grange et une pièce attenante existaient sur ce terrain vers 1920. L'ensemble fut racheté par M. Crampon. La grange servait de salle de bal lors de la fête du village et la remise permettait de faire la cuisine pour les banquets, mariages et autres cérémonies.



Il existait vers 1930, sept cafés dans la seule commune de Sorel qui comptait environ 200 habitants

1 - En face, au coin de la Nationale 1 de l'époque et de la rue de la Terrière, s'ouvrit le « Café des Voyageurs ». Monsieur Joseph Crampon en fut le propriétaire jusqu'en 1941. Il fut ensuite tenu par Madame Durand Bernadette (jusqu'en 1970) puis par Mme et M. Dumont Rémy (1973-1985), Mme et M. Coppier (1985-1990), Mme et M. Wazyck (1991-1993). Il resta ensuite fermé 3 ans avant une tentative de réouverture qui fut un échec. Ce fut le dernier café en activité du village. Lorsque M. Crampon dirigeait le café, il y avait une salle de billard avec un billard français à trois boules installé sur une partie surélevée de la grande salle : le dimanche, les adultes du village disputaient des parties acharnées : les perdants payant la « tournée ». La clientèle du café à cette époque (avant 1940) comptait des notables de la région et d'Abbeville qui se réunissaient dans la salle. Les ouvriers de la mine étaient tout juste tolérés car couverts de poussière de phosphates au retour de la mine, ils salissaient le comptoir et le carrelage. C'était aussi l'arrêt de l'autocar de la ligne Amiens- Le Tréport. Du temps de madame Durand, une restauration familiale et le logement de pensionnaires complétaient l'activité. Le café, épicerie, restaurant, débit de tabacs se développa avec M. et Mme Dumont. A partir de 1985, les différents propriétaires eurent des difficultés à rentabiliser le fonds de commerce qui ferma définitivement en l'an 2000.



2 - « Café de la Place » situé à côté de l'église (actuellement maison de M. et Mme Millevoye). Il appartenait à M. et Mme Avisse (grands-parents de Mme Millevoye). Les propriétaires étaient essentiellement des cultivateurs, le bistrot n'était qu'une activité d'appoint qui faisait le plein lors des deuils célébrés à l'église voisine.



La famille Avisse devant le Café de la Place, situé à côté de l'église.

3 - Le Café BACQUET, situé route de Fontaine (maison de M. Chopin actuellement). Le café était tenu par Mr et Mme Bacquet Anselme. Mr Bacquet exerçait aussi la profession de tisserand et il était le gérant de la cabine téléphonique. A ce titre, il ne pouvait être élu au conseil municipal. Pourtant, à chaque élection, il était candidat et réussissait à se faire élire. Le préfet annulait le résultat et Mr Bacquet, habile polémiste, lançait des campagnes d'affichage contre la municipalité en place et principalement le maire de l'époque, Mr Joseph Crampon. Mr Bacquet n'hésitait à faire paraître dans « Le pilote de la Somme » des articles mettant en cause le maire et son conseil. Il était aussi candidat à toutes les élections (conseil général, assemblée nationale et Sénat). Il avait des partisans, étant un excellent orateur, qui fréquentaient son café. On pouvait aussi s'y rendre très discrètement en passant par le petit sentier qui commence au niveau de l'église pour aboutir derrière la maison. A cette époque (1930-1940), nombreux étaient les « taupiers », car une peau de taupe tendue et séchée se vendait 40 sous au marchand de peaux de lapin d'Hallencourt, Mr Canaple Marcel, et 40 sous c'était le prix d'un pernod.

4 - Le Café BOUCHER situé rue du 8 Mai (demeure de M. et Mme Lourdel actuellement). Madame Boucher Jeanne était la tenancière de ce café, restaurant, épicerie. Des saisonniers y prenaient parfois pension. C'est dans ce café que les pompiers dégustaient des tripes lors de leur première manœuvre en mars. (pas de manœuvre en hiver à cause du gel). Des repas de mariages, de communions et des banquets y furent servis.

5 - Le Café BENOÎT, situé rue de l'Église (terrain à bâtir aujourd'hui) était un café itinérant installé dans une roulotte, il se déplaçait parfois selon les intérêts du propriétaire vers l'entrée du village, route d'Hallencourt. Le tenancier, M. Benoît Eugène avait une réputation de braconnier et de contrebandier (en tabac), réputation renforcée par la « décoration » du lieu : des peaux de sangliers et d'animaux sauvages couvraient le plancher et les cloisons. Les clients, peu nombreux, y traitaient discrètement des affaires avec le patron.

6 - Le Café FEUILLOY (maison de Mr et Mme Legendre actuellement). Café-épicerie appartenant à Mme Méline Bertout, cultivatrice. Ce commerce fut tenu ensuite par la fille de Madame Bertout qui avait épousé un instituteur, Mr Feuillo. Lorsqu'il prit sa retraite, ils s'installèrent à Sorel pour gérer ce fonds de commerce, installé dans la cuisine de la maison.

7 - Le Café GAMBIER, un café qui n'existait déjà plus en 1930, était situé au coin de la rue du 8 Mai et de la Nationale n°1. Il appartenait à M. Gambier.

Une anecdote de 1835 : À Hallencourt, le 24 février 1835, Adrien Lambert Derisquebourg, juge de paix du canton d'Hallencourt, auditionne Joseph Mozuet, domestique chez M. Armand Cornu, cultivateur, briquetier à Sorel et Louis Daussy, tisserand, couvreur, demeurant à Sorel. En effet, Madame Marie-Rose Avisse, femme d'André Maillard, cabaretier demeurant à Sorel a déclaré au maire de la commune de Sorel, M. Cordellier, que le

2 février, ces deux individus se trouvaient dans leur cabaret, cherchaient à y amener le trouble et la menaçaient même de voie de fait. Des témoins confirmant que depuis près de deux heures, ils insultaient de manière outrageante le cabaretier. Le maire appelé, invita les contrevenants à quitter le café, ce qu'ils refusèrent à plusieurs reprises, arguant du fait qu'il était encore de bonne heure. Les prévenus ont déclaré que leur querelle, avec le cabaretier et sa femme, était survenue à l'occasion de ce qu'elle avait répandu leur bouteille de cidre, ils ont reconnu qu'ils se trouvaient un peu pris de boisson. Ils furent condamnés individuellement à une amende de un franc comme auteurs ou complices de bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, troublant la tranquillité des habitants, et solidairement aux dépens d'un montant de 10,45F des circonstances atténuantes venant alléger la peine.

Les sapeurs-pompiers du village, 12 à 15 personnes, commandés par un lieutenant se réunissaient chaque mois (sauf en hiver à cause du gel) pour manœuvrer la pompe à bras qui équipait la commune. Après l'exercice, un des cafés du village, prévenu à l'avance, accueillait la troupe et quelques élus pour une « bistouille ». La tradition voulait que le maire paie une bouteille de fine, imité par le chef de corps et par les pompiers qui fêtaient un événement heureux intervenu dans le mois: anniversaire, naissance etc... La troupe était souvent « fatiguée » après la manœuvre.

LA FÊTE NATIONALE :

Pour le 14 juillet, après le défilé, pompiers en tête, se déroulaient des jeux traditionnels sur la place en face de l'église, à l'ombre de l'arbre de la liberté, pour les jeunes et moins jeunes : mât de cocagne, course en sac, tir à la corde... Un bal en plein air, animé par un accordéoniste du village, M. Gaston Pruvot, un joueur de trombone, M. Chevallier Francis et M. Masse Jean à la batterie, clôturait les festivités.

Par la suite, le bal eut lieu dans la cour de l'école ou dans la salle de classe en cas de mauvais temps. Le tourne-disques puis la chaîne Hi-Fi remplacèrent les musiciens. Il y eut même pendant les années 1980-1995, deux bals organisés (le 13 et le 14 juillet au soir). A partir de 1987, un feu d'artifice offert par le conseil municipal fut tiré à minuit et précéda le bal.

Depuis 1991, l'ensemble des réjouissances du 14 juillet a lieu dans la salle communale et sur le terrain de sports (feux d'artifice le 13 à minuit suivi d'un vin d'honneur et d'un bal public, jeux du 14 juillet auxquels participent jeunes et moins jeunes, les femmes et les hommes). Tous les participants aux jeux sont récompensés (argent pour les enfants, une boisson pour les adultes).



Groupe d'enfants prêts
pour le défilé
du 14 juillet

LA SALLE COMMUNALE :

En 1986, la commune décida d'acheter deux classes préfabriquées vendues par les Domaines (classes à démonter dans un collège d'Albert) pour les installer comme salle des fêtes du village. Après beaucoup de discussion sur un emplacement possible et le financement de l'opération, une décision d'achat d'un terrain, près du cimetière, fut décidé et après consultation de différents responsables administratifs, la construction de la salle par participation volontaire des conseillers municipaux et de la population commença en 1990. La dalle de béton fut coulée, les murs de parpaings s'élevèrent. La charpente métallique des classes préfabriquées et les plaques de toiture furent récupérées et utilisées pour couvrir la nouvelle salle. Toilettes et cuisine complétèrent l'installation. Tout, cloisons, carrelages, peinture, isolation, électricité, plomberie, fut réalisé bénévolement. Les matériaux furent achetés par la commune. L'ensemble reçut les autorisations de la commission de sécurité pour l'ouverture au public en 1991. Depuis cette date, les manifestations publiques ont lieu dans cette salle et sur le terrain annexe. Diverses locations privées ont permis de financer des améliorations de la cuisine maintenant très bien équipée et de la salle régulièrement rénovée.

LE NOËL DES ENFANTS :

En 1955, le Conseil municipal décida d'offrir aux enfants un cadeau pour Noël. Ce fut l'occasion de réunir la population du village et les enfants dans la salle de classe pour assister à une séance de projection de diapositives et de petits films récréatifs à image fixes commentés par l'instituteur de l'époque (M. Berdrix). En 1972, la création d'une caisse des écoles permit l'achat d'un projecteur super 8 et de quelques films parlants ou muets (Charlot, Laurel et Hardy, films de Disney, etc...). Dans la salle trop petite pour accueillir tout le monde, il fallait entendre les rires et les commentaires des adultes qui chaque année revoyaient les mêmes films et qui savaient d'avance ce qui allait arriver au héros mais qui prenaient toujours autant de plaisir à ce spectacle. A partir de 1991, dans la nouvelle salle, les enfants présentèrent un spectacle de chants, de saynètes, de récitations et de danses avant l'arrivée du Père Noël chargé de cadeaux. Malgré la fermeture de l'école en l'an 2000, la municipalité continue à offrir chaque année un spectacle de clowns et à distribuer des jouets aux enfants de la commune.

LES COMMÉMORATIONS :

La commémoration du 8 mai et du 11 novembre réunissait enfants de l'école, conseillers municipaux et la population pour un défilé jusqu'au monument aux morts et un passage au cimetière. Après le vin d'honneur offert par la commune, les hommes avaient l'habitude de rejoindre le café pour y jouer à la manille. Les parties et les tournées se succédaient et souvent un repas du soir improvisé par le cafetier terminait la journée. A partir de 1947 (Mr Maréchal Maurice présidait l'association des A.C.-P.G.) le 8 mai, les conseillers et les anciens combattants décidèrent de terminer la journée par une omelette-frites, servie dans le restaurant du village. L'adjoint au maire, M. Georges Damonville fournissait les morilles pour l'omelette et jusqu'en 1985, cette coutume fut suivie.

Aujourd'hui, le 11 novembre permet de réunir quelques anciens, les membres du conseil et quelques invités qui partagent un repas servi dans la salle communale et qui se termine par une partie de manille.



VAUX-MARQUENNEVILLE :

LA FÊTE PATRONALE :

Jusqu'en 1841 elle eut lieu le premier dimanche suivant le 15 Août ; puis elle fut reportée au deuxième dimanche suivant la St Martin d'Été (en Juin). Et finalement elle fut fixée au troisième dimanche de Juin à partir de 1947. À noter qu'en 1890 la fête locale eut lieu en même temps que le 14 Juillet.

LA FÊTE NATIONALE :

La première fête du 14 Juillet fut célébrée en 1883.

Un document préfectoral nous rapporte que « la fête du centenaire du 5 mai 1789 » se tint le 5 mai 1889 avec de grandes réjouissances populaires. Il s'agissait de commémorer la 1^{ère} séance des États généraux. Le préfet de la Somme avait veillé à montrer l'importance de cette fête à tous les maires en leur envoyant une circulaire destinée à les motiver à fêter cet évènement.

LES CAFÉS :

Il n'y eut qu'un seul café dénommé « Café du Centre », tenu par Henri Blondin, et situé en face de l'église ; une demande d'installation d'un second débit de boissons au nom de Fourdrin n'eut pas de suite.

WANEL :

LA FÊTE PATRONALE :

Roland Dumont écrit dans le Courrier Picard du 24 juillet 1979 : *« des balançoires, une fanfare, un manège, une petite loterie, un tir à la carabine, de la musique nasillardes : c'est une petite fête de chez nous. Wanel, petit village de notre canton est en liesse. Une belle animation, un vin d'honneur, une Marseillaise face au petit monument. Des enfants qui jouent. Des enfants qui pleurent. Des mamans qui crient, des papas qui rient, c'est la fête. La fête de chez nous, de nos villages souriant, eux aussi à la vie et au bonheur de vivre. Petites fêtes de chez nous, de nos villages calmes et beaux, durez très longtemps encore, c'est dans cette simplicité qu'éclate la vie, celle qu'il nous faut vivre, car elle est belle. »*

En juillet, c'était la fête du village. Après la messe pour les défunts, un barbecue géant était organisé, avec une bonne participation. Ce fut un repas très sympathique, suivi d'un concert de musique donné par la fanfare municipale. (bulletin municipal janvier 2003)



Participation des habitants de Wanel à la fête des chars à la Pentecôte 2002 à Hallencourt, sur le thème des picards célèbres, honorant ici Robert de Luzarches qui établit les premiers plans plans de la cathédrale d'Amiens.

WIRY AU MONT :

LA FÊTE DU VILLAGE :

Elle est fixée depuis 1960 au dernier dimanche de Juillet (Ste Madeleine patronne de Wiry est fêtée le 22 juillet)
Actuellement, la fête commence par un bal le samedi soir sous chapiteau, se prolonge le dimanche avec quelques attractions sur la place et un bal en soirée et se termine le lundi après midi par un pot de l'amitié avec quelques villageois et le conseil municipal

LA FÊTE NATIONALE :

Programme du 14 juillet 1910

13 Juillet :

8 h du soir : Annonce de la fête par le canon et la cloche. 8 h 30 Retraite aux flambeaux

14 Juillet :

6h du matin canon ; cloche. 9 h à la Mairie : Distribution de pain et viande aux indigents

3 h : * Jeu de ballon sur la place (Prix : 3 francs) et tir dans la cour de l'école (Prix : 1.50 f -1f- 0.50 f)

3 h : Rassemblement des pompiers à la mairie – défilé Rue de la Place. Rue à l'Eau

3 h 30 : Réception de la subdivision par M le Maire

4 h : Revue de la subdivision en face de la Mairie , défilé rue France

4 h 30 : Courses à pied et courses au cerceau de la Gare à Wiry au Val

5 h : Retour par le chemin de Wiry au Val à Wiry au Mont

Mât horizontal sur la mare 2 F – 1 F

Voyage en baquet sur la mare 2 F – 1 F

7 h à la Mairie, distribution des récompenses, Réunion des électeurs.

Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer leurs maisons.

Actuellement la fête se déroule suivant le programme suivant :

13 Juillet : retraite aux flambeaux, défilé dans la rue France et rue à l'Eau

14 Juillet : rassemblement à la mairie en début d'après midi, dépôt de gerbe, jeux sur la place du village (courses pour petits et grands, courses en sac, jeu d'assiette etc...) puis apéritif.

NOEL :

L'Arbre de Noël est organisé et financé par le maire et le premier adjoint depuis 1991 Tous les habitants sont invités à une après-midi récréative, avec spectacle (clowns, marionnettes etc...) puis une distribution de jouets est faite aux enfants de moins de 12 ans (actuellement 22 enfants) ; des chocolats sont offerts aux plus grands et aux aînés ; un goûter clôture l'après-midi.

REPAS DES AÎNÉS :

Il a lieu depuis 1990 et est offert habituellement en Mars

LES CAFÉS :

7 points de vente de boissons sont répertoriés dont 5 cafés au début du 20^{ème} siècle :

Café Gamard situé à l'angle de la rue du Quayet et de la Départementale

Café de la Jeunesse tenu en 1908 par M Léonce Seigneur puis exploité par M Langlet situé rue de la

Place

Café Isalyne situé dans une impasse débouchant sur la rue de la Place

Café face à l'église, à l'angle de la rue du Quayet et de la rue de l'Église tenu par M Durand Arthémis au début du siècle (grand père de M Dévérité ancien maire)

Enfin le Café de la Gare tenu par M Polleux puis par M Vandame situé à l'angle de la Départementale et de la rue de la Gare, fermé depuis février 1994.